

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014

Présidence de M. COLLOMB Gérard

Le lundi 24 novembre 2014 à 15 h 00, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 17 novembre 2014 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Kismoune, M. Braillard, Mme Berra, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondev, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Broliquier, Mme Banguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés : M. Maleski, Mme Picot, M. Royer.

Dépôts de pouvoirs : Mme Rolland-Vannini, M. Graber et M. Broliquier ont déposé un pouvoir pour voter respectivement au nom de M. Maleski, Mme Picot et M. Royer.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Bouzerda, M. Corazzol, M. Le Faou, M. David, Mme Aït-Maten, M. Cucherat, Mme de Lavernée, Mme Chevallier ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Condemine, M. Philip, M. Coulon, M. Blache, M. Sécheresse, M. Braillard, M. Fenech, Mme Baume.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption des procès-verbaux des séances des 22 septembre et 20 octobre 2014

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances des 22 septembre et 20 octobre 2014 parus respectivement au Bulletin Municipal Officiel des 27 octobre et 17 novembre 2014.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 4 avril 2014

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe du 4 avril 2014.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Questions écrites du 4^e arrondissement

Question n° 1 : Secteur Serin/Quai Gillet

Mme PALOMINO Sylvie : Monsieur le Maire, la première question concerne le secteur Serin/quai Gillet. Les travaux sur ce secteur sont pratiquement terminés, à l'exception de la passerelle Masaryk.

Le Pont Schuman a été inauguré le 5 novembre dernier.

Pourriez-vous nous indiquer le secteur ainsi que le calendrier de la mise en place du dispositif de stationnement payant ?

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je sais que vous l'attendez depuis quelque temps et je peux, aujourd'hui, vous confirmer que la mise en place du stationnement payant est bien prévue sur le quai Gillet, comme aux abords du quai de la Gare d'Eau, dans le 9^e arrondissement.

Est-il nécessaire de rappeler que ces mesures de stationnement payant ont un impact sur les pratiques et déplacements de nos concitoyens. Nous savons tous qu'elles contribuent au renforcement de l'usage des modes de transport alternatif à la voiture individuelle et favorisent ainsi des déplacements plus vertueux en termes de lutte contre les pollutions.

Ces mesures s'inscrivent donc dans le plan de déplacement urbain, le PDU de 1997, révisé en 2005. Concernant ce secteur, lors de la concertation sur le projet du pont Schumann et des aménagements connexes des quais Gillet et Gare d'Eau en 2008-2010, nous avons convenu de mettre en place une réflexion sur le stationnement.

Au printemps 2010, une étude de stationnement a été réalisée, pour analyser le fonctionnement et les pratiques des usagers. Les résultats de cette étude ont démontré une présence importante de voitures pendulaires, déplacements domicile-travail. Ainsi, afin de favoriser le stationnement des résidents, mon prédécesseur Jean-Louis Touraine avait proposé de mettre en place du stationnement payant sur ce secteur. Cette proposition a été validée, après avis des élus des arrondissements, et approuvée par les représentants des conseils de quartier.

Concernant plus précisément votre demande sur les secteurs concernés et à propos du planning tel qu'il est envisagé, voici quelques éléments de réponse.

Comme vous l'avez dit, les travaux connexes au pont Schumann, aménagement des quais Gillet et Gare d'Eau, sont en cours d'achèvement, le Grand Lyon ayant prévu de terminer les travaux début février 2015. Aussi le stationnement sera mis en œuvre en même temps sur les deux arrondissements, courant février 2015.

Dans le 4^e arrondissement, il s'agit de 127 places qui deviennent payantes quai Joseph Gillet entre les ponts Schumann et Georges Clemenceau et les rues des Entrepôts et André Bonin.

Dans le 9^e arrondissement, il s'agit de 30 places qui deviennent payantes quai Gare d'Eau.

Enfin, Monsieur le Maire, pour prolonger votre question, concernant le secteur Sud du quai Gillet allant du pont Georges Clemenceau à la limite du 1^{er} arrondissement, autrement dit le secteur DRAC-Substances, si j'ose m'exprimer ainsi, qui est une demande complémentaire, elle sera traitée lorsque nous réfléchirons à l'extension du stationnement payant sur la ville en 2015.

Je vous remercie.

Question n° 2 : PLU-H

Mme BESSON Dounia, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, notre arrondissement, à la fin du précédent mandat, a mené une première phase intensive de concertation du PLU-H.

Au cours de ces réunions, il est apparu nécessaire de prioriser des mesures de protection de l'habitat Canut.

Quelles pourraient-être les mesures proposées par la Ville de Lyon ?

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 4^e arrondissement, mes chers Collègues, l'habitat « Canut » est en effet très caractéristique du 4^e arrondissement, notamment dans la partie Est de l'arrondissement.

Jusqu'à la fin du 18^e siècle, le plateau de la Croix-Rousse, alors commune indépendante de Lyon, est resté peu urbanisé, si ce n'est autour de la grande rue de la Croix-Rousse qui était une voie de communication importante entre Lyon et les régions voisines.

Il est alors, au-delà de cette urbanisation linéaire, un territoire essentiellement agricole. De nombreux immeubles bordant aujourd'hui cette voie ont donc été construits avant le 19^e siècle.

Au début du 19^e siècle, le plateau connaît une urbanisation spontanée, rapide et intensive correspondant au renouveau de la soierie qui engendre une forte demande locative.

En quelques décennies, la partie Est du plateau sera urbanisée avec la construction d'immeubles ateliers ou immeubles « Canuts », aux caractéristiques très particulières. L'urbanisation se réalise sous forme de lotissements créant ainsi un tissu orthogonal devenant une caractéristique très forte de ce quartier. Ces développements urbains se font dans la continuité et simultanément avec ceux des pentes de la Croix-Rousse.

La préservation et la mise en valeur de ces quartiers, aussi bien dans leur forme urbaine que dans leur architecture, est un objectif à prendre en compte dans les documents d'urbanisme.

Le PLU actuel souligne déjà les qualités urbaines et architecturales de ce quartier dans son rapport de présentation, et met en œuvre plusieurs outils de protection :

- le zonage UCp (zonage protecteur des centres historiques ou patrimoniaux) sur la grande rue de la Croix-Rousse ;

- des orientations d'aménagement, avec notamment des périmètres d'intérêt patrimonial sur les secteurs Bissardon/Artaud et Dulaar-Denfert-Rochereau ;

- le classement de certains immeubles remarquables du quartier en éléments bâtis à préserver.

Dans le cadre de la révision du PLU-H, le 4^e arrondissement a mené des ateliers thématiques particuliers autour de cette question, sous l'égide de notre Collègue Jean Truc, Adjoint à l'urbanisme du 4^e, qui est très actif sur ce sujet.

Au cours de ces ateliers de concertation, la mise en place d'une AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) a été évoquée. C'est ce même outil qui existera sur les pentes de la Croix-Rousse, par la transformation de la Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager existante.

Néanmoins, la procédure de mise en place d'une AVAP est longue et laborieuse, et implique fortement l'Etat, par le biais de la DRAC et des ABF. Elle donne lieu à un document immuable dans le temps ne souffrant aucune adaptation même mineure. Aussi, il faut se poser la question de l'opportunité de l'usage d'un tel outil. Pour y répondre, nous avons proposé, avec mon Collègue Jean-Dominique Durand, Adjoint au patrimoine, de mettre en place sur votre arrondissement, un atelier du patrimoine, comme il en existe déjà sur le 1^{er}, le 2^e et le 5^e arrondissements, concernés par des mesures de protection du patrimoine particulières. Nous prévoyons le démarrage de cet atelier dès le début de l'année 2015.

Ces ateliers sont un lieu de discussion et de collaboration entre les services de la Ville, ceux du Grand Lyon, la mairie d'arrondissement, les services de l'Etat, Jean-Dominique Durand et moi-même. Il sera animé par notre Collègue Jean-Dominique Durand.

Lieu de débat, il sera l'occasion d'étudier de tous les outils, les plus pertinents à mettre en œuvre pour garantir la préservation de l'habitat « Canut ». Je pense que nous pourrions débattre d'outils alternatifs souples permettant d'atteindre les objectifs fixés par la première concertation et notamment :

- Un renforcement de la réglementation sur l'article 11 du PLU qui concerne l'aspect extérieur architectural des constructions.

- Une extension éventuelle du zonage UCp vers les îlots situés de part et d'autre de la grande rue, classés pour l'heure, en simple zone UC.

- La création d'une orientation d'aménagement thématique globale pourrait être proposée sur l'ensemble du quartier, relative à la protection patrimoniale de l'arrondissement avec des prescriptions notamment sur la manière de réhabiliter et la prise en compte du volet développement durable dans les réhabilitations.

- Enfin, le classement complémentaire d'immeubles remarquables du quartier en éléments bâtis à préserver.

Il s'agit, avant tout, de répondre ainsi aux enjeux patrimoniaux sous les angles certes réglementaires, mais surtout opérationnels et permettant d'agir en souplesse.

Les travaux de l'atelier permettront de synthétiser ces éléments qui seront ensuite transmis au Grand Lyon, et notamment dans le cadre de la révision du PLU, de recenser les éléments patrimoniaux intéressants et les prescriptions à mettre en œuvre, et de promouvoir les pratiques de réhabilitation qualitatives.

Tout cela dans l'intérêt de la préservation du patrimoine et d'une ambiance particulière de l'habitat « Canut » qui fait tout le charme de cet arrondissement très attachant.

Je vous remercie.

Question n° 3 : Bilan édition 2014 de la Vogue des marrons

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Comme chaque année, Monsieur le Maire, nous avons accueilli la Vogue des Marrons sur le plateau de la Croix-Rousse.

Lors de cette édition 2014, le plan d'implantation a été modifié, prenant en compte le réaménagement de la place des Tapis.

Pouvez-vous nous communiquer les éléments de bilan de cette nouvelle configuration ?

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, avant de vous communiquer les éléments de bilan, je tiens tout d'abord à rappeler l'attachement de la Ville de Lyon à la Vogue des marrons.

C'est un événement important, une animation familiale et populaire qui garde, au fil du temps, une attractivité très forte à l'échelle de l'agglomération.

C'est aussi une traditionnelle fête foraine qui permet aujourd'hui, aux 70 familles foraines, certaines installées sur la Croix-Rousse depuis des dizaines d'années, de préserver leurs entreprises souvent transmises de générations en générations.

La Vogue « parle » aussi aux Croix-Roussiens, aux commerçants présents sur ce quartier, étant précisé que cette vogue existe depuis plus de 150 ans.

Il s'agissait, pour cette édition 2014, dans un site urbain contraint, de reconfigurer l'implantation de 15 métiers, initialement installés sur le cours des Tapis, en s'assurant que toutes les conditions techniques de sécurité et de faisabilité soient réunies pour les accueillir.

Nous avons également veillé à recueillir la position des deux élus d'arrondissement, M. le Maire du 4^e et Mme la Maire du 1^{er}, afin de reconfigurer et de déplacer les métiers en cause.

Au regard de cette concertation, nous nous sommes attachés :

- d'une part de maintenir la même emprise au sol du nombre de métiers et sur l'ensemble de la fête, sans autoriser de manèges supplémentaires ;

- d'autre part de ne pas impacter les différentes animations commerciales présentes sur le secteur, notamment les marchés alimentaires et manufacturés qui se tiennent sur le boulevard de la Croix-Rousse.

C'est donc dans ce sens que différentes hypothèses avaient été étudiées depuis le début de l'année, et que nous avons pris la décision, cet été, de déplacer les 15 métiers du cours des Tapis sur le site du Gros Caillou.

Seule cette hypothèse permettait de répondre :

- à la demande politique des élus de ne pas impacter le boulevard ;
- à une capacité d'accueil suffisante en termes d'espaces pour accueillir ces 15 métiers ;
- à l'absence d'impact sur les marchés de la Croix-Rousse, qui participent tout autant à l'identité de ce quartier.

Il était également nécessaire de veiller à ce que les conditions de mise en œuvre de cette nouvelle configuration soient validées techniquement en matière de sécurité. Un avis conforme du bureau d'étude a donc été sollicité par le Grand Lyon, afin de s'assurer que les 15 métiers respectaient les normes de sécurité, notamment en termes de portance, puisqu'il fallait une charge ne devant pas excéder une tonne par m².

Les services de la Ville de Lyon et du Grand Lyon, en lien avec les mairies d'arrondissement ainsi que la police municipale, ont finalisé début septembre, le protocole d'accueil des forains, mis en oeuvre pendant toute la durée de la fête.

Comme chaque année, nous avons adressé un courrier d'information aux riverains du 1^{er} et du 4^e arrondissements, relatif au dispositif d'encadrement déployé.

Nous avons rencontré la directrice de l'école maternelle du Gros Caillou, afin de l'informer de l'installation et prendre en compte les impératifs liés à la fréquentation de l'école. Par la suite, un contact régulier avec cette même directrice a été réalisé au fur et à mesure de chaque installation des métiers puis durant la période de la vogue.

Nous avons, bien sûr, rencontré les forains délacés, car cette nouvelle configuration a été subordonnée à un certain nombre d'exigences supplémentaires, parmi lesquelles :

- la prise en charge par les forains de la réfection de la pelouse du site, après le départ de la vogue ;
- une diminution d'une semaine de la durée de cette vogue sur le site du Gros Caillou, passant de 6 à 5 semaines, ce qui était également une volonté des mairies d'arrondissement pour préserver l'équilibre avec les habitants.

La Ville de Lyon a également souhaité rester très ferme sur le maintien du nombre de métiers, sans accueillir des manèges supplémentaires. C'est la raison pour laquelle elle a fait preuve d'une telle fermeté, la conduisant à faire évacuer deux métiers de manière ferme qui avaient tenté de s'installer en force, puisque le strict respect de la réglementation est un impératif du respect des conditions de sécurité et des intérêts des habitants.

A cette occasion, je tiens à saluer la présence sur le terrain, et l'aide au quotidien de David Kimelfeld, maire du 4^e arrondissement ainsi que les services de la Ville de Lyon sur la vogue, pour le travail réalisé. Je tiens également à saluer Jean-Yves Sécheresse qui nous a aidés à gérer avec fermeté et efficacité l'absence d'empiètement sur la vogue, qui nous a permis d'assurer une édition 2014 particulièrement positive, puisque c'est un bilan très positif que nous dressons à l'issue de ces semaines de vogue.

A la fois parce que cela nous a permis d'avoir une gestion concertée de cette vogue avec l'ensemble des acteurs : les forains, les maires d'arrondissement, les commerçants et l'école. Que cela a été une édition particulièrement exceptionnelle du fait du temps, au cours du mois d'octobre, qui a permis aux forains d'avoir un bilan très favorable.

Pour la ville, cette édition s'est déroulée dans de bonnes conditions. Une fois la fermeté affichée, cela a permis de constater que le redéploiement sur l'espace du Gros Caillou a permis d'accueillir dans de très bonnes conditions, sur un site aéré, cet événement, et que cela a apporté un certain dynamisme économique, puisque les commerçants sont les premiers à réclamer cette vogue sur la Croix-Rousse.

Dans les mois à venir, nous constituerons un groupe représentatif de forains, apte à gérer avec nous et à préparer au mieux l'édition 2015.

C'est pourquoi, j'invite les maires d'arrondissement à participer à ces prochaines rencontres car je sais que, tout comme moi, vous êtes sensibles à cet événement qui attire des milliers de personnes et qui génère une vraie fête sur notre territoire.

Je vous remercie.

2014/686 - Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon - Année 2013 (Direction de la Commande Publique)

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la présentation de ce rapport se fera à deux voix, avec Françoise Rivoire, qui a pris en charge le développement durable avec beaucoup de conviction de 2011 à 2013, et je lui passe tout de suite la parole.

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme vous le savez la loi dite « Grenelle 2 » nous demande de produire un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable, et de le présenter au Conseil municipal avant le débat d'orientation budgétaire, afin que nos choix puissent prendre en compte, autant que possible, une vision globale de long terme.

Choix d'autant plus important que le dernier rapport du GIEC de novembre, tire encore le signal d'alarme sur la gravité des dérèglements climatiques en cours, avec leurs conséquences avérées sur notre environnement, notre santé, notre agriculture et notre économie.

Pour ce quatrième rapport, je ne vous présente plus les différents aspects du développement durable, mais sachez qu'aucun n'a été oublié dans les nombreuses actions menées par nos services durant l'année 2013. En effet, toutes les délégations contribuent à construire la ville durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

Et le grand défi du développement durable, c'est le croisement de ces trois champs, qui se traduit en particulier par différentes actions transversales, dont les 11 projets emblématiques que nous mettons en avant cette année. Ils présentent une belle diversité et chacun répond à des besoins du territoire et de ses habitants. Ils démontrent notre capacité à travailler de manière innovante.

Le développement durable s'inscrit dans le quotidien des missions du service public. Ce rapport annuel est d'ailleurs organisé en se calquant sur l'organigramme de nos directions, ce qui permet de rendre l'ensemble moins touffu, et d'en faciliter la lecture.

On peut bien sûr évoquer rapidement la forme de ce rapport administratif qui se bonifie au fil du temps, même si l'ensemble restera toujours perfectible pour un sujet qui devient, heureusement, de plus en plus important pour le grand public.

Il me semble important de souligner que 2013 n'était pas propice à de grandes innovations : il s'agit donc d'un rapport de transition. Pour chaque direction donc, le travail de nos agents a été passé au crible des 12 thématiques officielles sur lesquelles se construit la ville durable.

Je souhaite d'ailleurs remercier la mission Développement Durable et l'ensemble des référents développement durable dans les différentes directions, pour leur investissement au quotidien pour nous permettre de vous présenter ce rapport.

Pour ce qui concernera le prochain rapport annuel pour l'année 2014, c'est un nouveau cycle qui s'est ouvert depuis les dernières élections.

Je passe donc la parole à Dounia Besson, qui prend le relais à présent pour être la facilitatrice qui permettra à l'ensemble des élus, dans tous les arrondissements, de poursuivre et d'amplifier le travail accompli.

Mme BESSON Dounia, Adjointe : Merci, ma chère Françoise, je tenais à compléter des propos et rappeler qu'une nouveauté aussi se trouve dans le document et vous l'avez remarqué, 16 établissements culturels sont valorisés, des actions transverses dont l'éco quartier de la Duchère, Sergent Blandan ou la trame verte de Champvert. Je vais rapidement vous présenter et balayer cette photographie au regard des 12 axes du développement durable.

Concernant la solidarité et la cohésion sociale, les agents du CCAS ont reçu en moyenne plus de 2.000 sollicitations chaque semaine et n'hésitent pas à se rendre au domicile pour éviter une trop forte dégradation des situations.

Pour la santé et l'environnement, chaque semaine également, nos services ont effectué en moyenne près de 30 analyses pour la qualité de l'eau avec, dans le même temps, un travail quotidien pour optimiser l'arrosage des espaces verts et des équipements sportifs ; le développement durable nous fait faire des économies.

La prévention coûte moins cher que l'action réparatrice, c'est un investissement des plus utiles pour construire la ville durable mais chaque semaine en 2013, plus de 140 personnes ont passé la porte d'une maison de justice et du droit.

La révision du PLU-H a été l'occasion, en 2013, de mobiliser les Lyonnaises et les Lyonnais dans les conseils de quartier. D'une manière générale, la demande de participation est forte et les habitants sont bien l'une des parties prenantes qui doit avoir son mot à dire sur les grands sujets qui touchent à l'avenir de la Ville.

L'énergie et le climat comptent parmi ces sujets majeurs pour l'avenir, 2013 a été l'année du vote de notre premier plan climat énergie territorial. C'est la méthode Cit'ergie que nous avons choisie pour optimiser toute notre démarche énergie-climat.

En 2013, le total des heures des clauses d'insertion dans nos marchés publics représentait 70 équivalents temps plein, c'est 10 de plus qu'en 2012. Il faut saluer ce résultat, même si la hauteur actuelle du taux de chômage nous demande d'aller encore plus loin. La loi nous demande aussi d'adopter un schéma global

pour la commande publique responsable. Consommer mieux pour optimiser l'argent public, c'est l'un des grands enjeux de ce mandat.

Je vous l'ai dit, les établissements culturels sont spécialement valorisés dans ce rapport développement durable. Le caractère durable de nos politiques culturelles s'appuie sur un diagnostic global des vulnérabilités prévisibles de notre territoire, afin de transformer chacun des risques qui a été repéré en une opportunité d'action, dans une logique de prévention et d'anticipation. Je pense que cette méthode doit pouvoir s'appliquer à toutes nos politiques publiques.

Concernant nos politiques enfance et éducation, c'est en 2013 qu'a démarré l'activité de notre nouvelle cuisine centrale. Nos demi-pensionnaires mangent déjà une part importante de bio. Ils sont aussi des locavores puisque nos approvisionnements se font, autant que possible, en proximité. Anne Brugnera a d'ailleurs fait référence en Conseil municipal à notre inscription dans le programme européen Urbact « pour l'alimentation durable des villes ». Nous sommes la seule ville française à participer à ce programme.

Lyon est une ville de plus en plus verte où nous préservons la biodiversité : 22 nouveaux espaces verts de proximité en 2013. Si l'on compte nos 7 nouveaux jardins partagés, c'est au total 30 m² de trame verte et bleue par habitant. A titre de comparaison, selon l'INSEE, en 2006 chaque personne vivant en France disposait, pour se loger, d'une surface moyenne de 40 m².

Vous savez que la mobilité devient un enjeu pour la qualité de l'air et la santé, mais aussi pour le pouvoir d'achat et l'attractivité du territoire. 7 millions de locations Vélo'v en 2013, c'est en moyenne une nouvelle location toutes les 5 secondes. Pour nos agents, la voiture de fonction cède progressivement du terrain aux pools de voitures partagées, aux vélos et vélos à assistance électrique. Il s'agit aussi de l'un des axes de travail du label Cit'ergie.

En moyenne, nous avons initié chaque mois au moins une action de communication axée sur l'une des thématiques du développement durable. Nous devons mieux faire savoir ce que nous faisons en la matière, pour avoir un effet d'entraînement sur le territoire. Nos concitoyens attendent des collectivités qu'elles soient exemplaires en la matière.

C'est en 2013 que nous sommes arrivés à mi-parcours dans la réalisation de notre Plan d'action égalité femmes-hommes, il ne faut pas baisser les bras sur ce sujet, comme sur la question du handicap et de toutes les discriminations. La ville durable est une ville où chaque personne occupe une vraie place. Le modèle lyonnais, c'est aussi un modèle de mixité des origines, mixité sociale. Nous en sommes fiers.

Comme je vous l'ai dit précédemment, ce rapport concerne la situation de la Ville de Lyon en matière de développement durable sur l'année 2013. C'est d'ailleurs au Salon des Maires de novembre 2013 que vous avez reçu, Monsieur le Maire, la Marianne d'or du développement durable. Pour l'avenir, les enjeux sont multiples, nous avons l'opportunité de renouveler la méthode, le process et la gouvernance avec la mise en place de comités de pilotage qui ont déjà eu lieu.

L'enjeu est d'avoir une feuille de route claire portée par l'exécutif municipal avec des objectifs atteignables, mesurables et évaluables. Dans un contexte difficile pour la collectivité, d'un point de vue financier, les agents ont besoin de sens et cette démarche Développement Durable, ainsi que le rapport annuel, peut donner du sens à la fois aux élus, aux techniciens et plus largement aux citoyens, tout en maintenant l'équilibre entre les trois aspects du développement durable. C'est donc une véritable opportunité de valoriser toutes nos politiques publiques exemplaires et je tiens, comme l'a rappelé tout à l'heure Françoise Rivoire, à saluer la mobilisation et l'action quotidienne des agents de la Ville de Lyon qui se mobilisent, quelle que soit leur catégorie, A, B et C. Je tiens à les remercier vivement.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous nous présentez aujourd'hui le rapport sur la situation de la Ville en matière de développement durable en 2013. C'est une obligation avant nos débats d'orientation budgétaire du mois prochain qui, eux-mêmes, préfigureront la présentation du budget prévisionnel de 2015.

Vous évaluez votre action municipale sur des critères de développement durable et d'urbanisme écologique, nouvelle religion des temps modernes.

Je renoncerais, faute de temps, à dénoncer les véritables marqueurs idéologiques de cette logorrhée habituelle, cette série de références obligatoires et de soumission partagée à ce dogme intangible du développement durable, pourvu qu'il soit citoyen/solidaire, bien sûr écologique et si on veut, participatif. Une fois que l'on a dit cela, on a tout dit...

Globalement, il faut être certain de son avenir pour penser la ville de façon durable, Monsieur le Maire, et penser la Ville de Lyon de façon durable c'est déjà faire apparaître une des nombreuses contradictions de votre réforme territoriale qui mettra au 1^{er} janvier notre ville sous le joug métropolitain et transformera ses mairies d'arrondissement en points de contact

Ce concept de ville durable au sein de la métropole européenne et de super régions est évidemment soutenu par l'Union européenne, via le comité des régions d'Europe qui, en 2012, avait signé un accord de partenariat pour les villes et les régions durables.

Je ne reviendrai pas sur tous vos succès de communication nombreux affichés dans ce rapport, il est vrai, beaucoup plus clair à décrypter que les précédents, mais à mon avis la véritable question à se poser est de savoir si notre Ville rend réellement la confiance que ses habitants lui ont témoignée. Est-elle véritablement responsable et accueillante envers ses habitants qui la composent ? La question est de savoir si la Ville de Lyon est plus à l'écoute, plus facile à vivre et plus accessible, et encore plus protectrice.

Ainsi, agir en collectivité responsable n'est-ce pas d'abord écouter la population, lui donner l'occasion de s'exprimer et de maintenir un lien de confiance avec elle, autrement que par un bulletin de vote et par une feuille d'impôt, de plus en plus absconse et en perpétuelle augmentation ?

Non, pour vous le référendum et la votation populaire sont des pertes de temps inutiles et parfois dangereuses.

Agir en collectivité responsable, n'est-ce pas, avant tout, garantir la sécurité des habitants, notamment contre les cambriolages et les agressions physiques qui se multiplient à Lyon dans certains quartiers ?

Agir en collectivité responsable, n'est-ce pas privilégier les acteurs économiques locaux, notamment en matière de commande publique, pour réserver à nos entreprises de proximité les contrats publics ? Vous avez renoncé la dernière fois concernant les commandes textiles des agents de la Ville de Lyon et de la Ville de Villeurbanne.

La viabilité des entreprises locales est un critère majeur d'une ville durable : que répondez-vous à ces entreprises, lorsqu'elles constatent que depuis des années, elles sont empêchées d'embaucher et d'agir par des normes de plus en plus complexes que vous leur imposez ? Où est le choc de simplification durable et responsable ?

Agir en collectivité responsable et solidaire, c'est bien sûr accélérer la construction des logements neufs, financièrement accessibles à tous nos compatriotes et à haute qualité environnementale ; c'est aussi et surtout les attribuer en priorité à cette population de Français oubliés, qui en font la demande et qui n'ont finalement que faire de vos ballades solidaires, de vos jardins partagés et autres gadgets, dont vous nous parlez dans ce rapport.

Prenons l'exemple du quartier dit Eco-responsable et durable de la Duchère, dont vous annoncez le succès et la transformation. Moi, j'écoute la population, cette population qui habitait le quartier, mais qui, malheureusement, n'y habite plus ! Des familles de rapatriés et des familles de toutes nationalités, y compris française, tentées par ce quartier autrefois si moderne, si agréable, si populaire, érigé sur le plateau de la Duchère par exemple, à l'emplacement du château et aussi de sa chapelle.

Tous ces gens qui ont la nostalgie de ce quartier populaire et vraiment solidaire, sont unanimes. En même temps qu'ils ont assisté à la rénovation urbaine, ils ont subi un choc culturel sans précédent. Ils ont manifestement été peu sensibles à l'enrichissement culturel forcé, pratiqué par des peuples déracinés et prosélytes, qui les ont peu à peu exclus de leur quartier, de ce nouveau et beau quartier, dont vous parlez et où la mixité des origines n'existe malheureusement plus.

Enfin, agir en collectivité responsable et solidaire, c'est permettre aux familles de sa ville d'accéder aux loisirs et aux activités sportives et culturelles. Avec une réforme des rythmes scolaires qui elle, a peu de chance d'être durable, vous avez condamné des centaines de familles lyonnaises à renoncer aux activités ludiques et choisies du mercredi, pour des activités folkloriques et idéologiques subies et payantes du vendredi. Ce n'est pas responsable, ce n'est pas très durable, ni très acceptable, Monsieur le Maire.

J'en termine, Monsieur le Maire. S'engager durablement et avec responsabilité, c'est d'abord choisir, et choisir c'est aussi un peu renoncer...

Je terminerai en revenant sur vos propos d'avant-hier. Vous avez annoncé, il y a quelques jours aux salariés, qu'il serait bon pour eux de subir des périodes d'essai, pouvant aller jusqu'à trois ans, en contrat CDI.

Le patron du MEDEF, bien sûr, a accueilli votre annonce avec surprise et avec grande satisfaction. Pas sûr que les salariés lyonnais aient trouvé la proposition si responsable et si solidaire. Je vous remercie.

M. LAFOND Luc : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vais essayer d'être plus objectif !

Nous avons pris connaissance de ce rapport avec la plus grande attention. Nous remercions les services qui ont fait un travail considérable. Mais, nous sommes désolés, Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas, cette année encore, vous donner une mention « très bien ».

Certes, nous avons noté des améliorations notables dans la présentation. On trouve aussi beaucoup de bonnes pratiques (utilisation de produits éco-labellisés, démarche zérophyto, clause d'insertion dans les marchés, trame verte...).

Mais, ce rapport a des allures de catalogue, et même de fourre-tout. On se demande, par exemple, pourquoi citer le Projet Educatif de Territoire dans ce rapport sur 2013 ? Que vient y faire le Bicentenaire de Loyasse ?

En réalité, ce rapport s'apparente bien plus à un rapport d'activités annuel des services de la Ville. On sent bien qu'il a été élaboré, avant tout, dans un souci de communication interne et externe.

Pris dans sa globalité, il révèle un manque de vision globale et stratégique du développement durable, avec des priorités et une hiérarchie des actions. Une compilation de mesures diverses et variées ne fait pas une politique cohérente et globale.

La Ville n'a pas un plan d'actions avec des orientations stratégiques. Elle n'a pas d'agenda 21, contrairement à 54 autres grandes villes françaises. Or, l'agenda 21 est l'outil méthodologique essentiel pour tout organisme qui souhaite s'engager dans une démarche proactive de développement durable.

Le développement durable est un facteur de rayonnement, d'attractivité et d'influence que vous sous-estimez, à notre avis.

C'est dommage que la politique de la ville ne soit pas plus proactive et cohérente avec un agenda 21, articulé au Plan Climat Energie de la Ville. Le tout intégré dans le Plan Climat du Grand Lyon.

C'est de cette manière que vous pourrez faire une politique transversale et innovante, pour répondre aux enjeux de la ville de demain, de construire une ville intelligente et durable.

Enjeux auxquels nous sommes attachés, nous élus de l'UDI. C'est Jean-Louis Borloo qui a lancé en 2008 le « Plan Ville durable ».

La ville durable contribue au développement de nouvelles filières créatrices d'emplois, notamment dans le domaine de la construction, des services urbains. Elle favorise la mise en œuvre de circuits courts.

Cette vision concrète, utile et intelligente de l'écologie, n'oppose pas croissance et environnement, contrairement à l'idéologie de la décroissance.

Dans le cadre de cette vision, nous voudrions insister sur deux points essentiels où la Ville doit accentuer ses efforts : la nature en ville et la rénovation énergétique.

La présence de la nature en ville est un facteur clé de la qualité de vie urbaine et pour la santé. La Ville de Lyon fait un effort d'investissement significatif en faveur du végétal.

Mais il faut aller plus loin. La nature en ville répond à de multiples enjeux, dont l'importance devrait s'accroître au fil du temps. La perspective du changement climatique et le 5^e rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ne peuvent que renforcer la prise en compte de cette thématique.

La Ville est une source de puits de chaleur. Avec l'accroissement prévisible des températures (voire de la durée des canicules), le confort d'été va devenir un enjeu de santé public, principalement pour les personnes âgées. La présence de végétation (arbres, végétation grimpante et surfaces engazonnées) contribue à atténuer les pics de chaleur par les effets d'ombrage ou grâce au phénomène d'évapotranspiration. Elle contribue aussi à oxygéner la ville.

Pour ne pas diminuer les espaces verts, les solutions seront à l'avenir des petits espaces dans les quartiers, les jardins sur les toits, les murs végétaux... Autres pistes d'action possibles : améliorer la mixité faune/flore en développant les initiatives comme l'éco-pâturage, développer les espaces verts dans les zones commerciales et les parkings, les lieux culturels..., et des projets innovants d'agriculture urbaine.

Le mur végétal de Perrache aurait pu constituer le point de départ de cette politique, mais hélas il a été quasiment laissé à l'abandon faute d'entretien.

De même, il faut veiller à la place de l'arbre dans les travaux sur l'espace public, comme pour l'aménagement du C3 sur le cours Lafayette, où plusieurs arbres pourraient disparaître, ou comme dans le 4^e arrondissement (des arbres ont été abattus montée des Esses). Le Grand Lyon a fait une « Charte de l'arbre », il faut en tenir compte...

Deuxième point : la rénovation énergétique. Comme l'a montré l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), la facture énergétique des communes s'est envolée ces dernières années, malgré un recul de leur consommation. A Lyon, cela représente des sommes astronomiques (plus de 15 M€ en 2013).

On a bien noté les économies réalisées dans l'éclairage public, mais dans le domaine des bâtiments municipaux, votre rapport est très vague.

La réduction drastique des dotations de l'Etat et des marges de manœuvre budgétaires doit donc inciter la Ville à intensifier ses efforts dans ce domaine.

La rénovation énergétique est une opportunité pour anticiper des dépenses futures de fonctionnement en les réduisant. Elle permet aussi un effet de levier maximum au service de l'économie. Les bénéfices socio-économiques sont évidents : réduction des dépenses énergétiques, réduction des émissions de CO², création d'emplois, indépendance énergétique, potentiel de développement d'une filière exportatrice...

Certains bâtiments publics, écoles, gymnases... sont de véritables passoires thermiques. Ces collectivités publiques ont pris des initiatives avec la mise en œuvre et la mutualisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) qui figurent parmi les bonnes pratiques retenues par l'Observatoire des Agendas 21.

La loi sur la transition énergétique comporte de nouvelles sources de financement. Il faut s'en saisir pour doper ces économies d'énergie.

Au final, ce rapport révèle une politique qui manque de cohérence et de vision. Il faut sortir de l'inventaire à la Prévert, des actions ponctuelles. Cette année, nous vous donnons une mention « assez bien », mais « peut mieux faire ! ». Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voici donc à la quatrième édition du rapport Développement durable de la Ville de Lyon, rapport qui est une obligation légale puisque pris en application de la loi Grenelle II qui prévoit que chaque collectivité de plus de 50 000 habitants doit réaliser un tel bilan.

Lors de mes précédentes interventions, j'avais eu l'occasion de dénoncer l'aspect compilation des informations reprises dans le rapport sans qu'il y ait forcément une cohérence d'ensemble, une vision, une perspective.

Cette année, vous nous avez partiellement entendus et c'est donc une nouvelle présentation qui nous est proposée.

Vous avez retenu une approche qui part de l'organigramme de notre collectivité et des actions que chacune des directions mène. L'examen de ces actions par les services municipaux se fait autour de 12 thématiques qui viennent de nous être présentées.

Chacune de ces thématiques est renseignée pour chaque direction, à chaque fois que cela s'avère pertinent.

Cette nouvelle approche a un mérite, c'est que la présentation des actions menées est plus claire et plus cohérente. Je voudrais ici, à mon tour, saluer le travail réalisé par les différentes directions des services de la Ville de Lyon, ainsi qu'au sein de chacune d'entre elles, les 40 agents municipaux engagés et volontaires qui nourrissent ce travail.

Alors, il serait trop long d'entrer dans un examen par poste des différentes informations données dans ce rapport et qui sont riches. Je voudrais simplement, pour le coup, formuler quelques remarques d'ordre général et faire une proposition de travail, mais il me semble avoir compris que la proposition que je comptais formuler est peut-être déjà reprise, ce qui serait formidable !

- Première remarque : l'approche par direction va faciliter la constitution des données, c'est-à-dire des éléments chiffrés qui permettent d'être compilés dans le rapport et ensuite sur lesquelles nous pouvons fonder notre analyse. Ces données sont essentielles si l'on veut avoir un rapport qui soit nourri et, sans données

fiables, il n'y a pas de possibilité de suivi des actions dans le temps. La question de la perspective dans le temps est essentielle et liée à la compilation des données.

- Deuxième remarque : les actions. Si la ville par nature en mène beaucoup, le rapport reste essentiellement orienté sur les actions passées. Le texte fondateur prévoyait que « *ce rapport met en perspective, pour chaque collectivité, le bilan de son action et les options stratégiques retenues pour les années à venir et proposées dans la maquette budgétaire* ». Or, cet aspect « perspective pour notre collectivité » manque encore à ce rapport.

- Troisième et dernière remarque d'ordre général toujours : l'intégration de la dimension culturelle. C'est une très bonne chose car elle est le quatrième pilier du développement durable et nous sommes favorables à sa prise en compte à part entière dans ce rapport.

Alors, ces remarques d'ordre général faites, je voudrais maintenant formuler une proposition. Nous devrions, au-delà du travail qui est déjà fait par les services, créer un groupe d'élus de la ville, et je pense qu'il serait opportun que tous les groupes politiques qui souhaitent y être représentés puissent l'être, ainsi que de fonctionnaires spécialement dédiés à la réalisation de ce rapport. Sans doute est-ce le Comité de pilotage dont vous venez de nous parler et qui doit donc piloter le rapport. Peut-être pourrez-vous nous en dire un mot sur sa composition, sur son contenu. En tout cas, dans ce qui me semblerait être utile à faire pour la suite, puisque effectivement, il y a une perspective maintenant devant nous, il y a à mon avis deux sujets prioritaires, même s'il y a beaucoup de sujets qui mériteraient d'être traités :

- Le premier sujet est celui de l'articulation de ce rapport avec celui de la future Métropole. Nous savons que beaucoup d'actions relèvent de la compétence du Grand Lyon aujourd'hui, mais s'appliquent sur le territoire de la Ville de Lyon. Demain, avec la création de la Métropole, le champ des activités à prendre en compte va être encore plus important et nous avons dès lors besoin d'un travail d'articulation entre ces deux collectivités pour pouvoir justement donner de la perspective aux actions qui sont engagées.

- Le deuxième axe de travail serait celui des « indicateurs de suivi des actions entreprises, secteur par secteur ». Définir les indicateurs principaux ainsi que leur suivi permettrait, là aussi, domaine par domaine, de donner une perspective plus lisible à l'action de notre collectivité. Cela nous obligerait à fixer des priorités à l'action puisque nous nous devons, dans ce contexte de disette budgétaire, fixer des priorités, c'est en tout cas ce que nous considérons comme étant absolument nécessaire.

Voilà les remarques et propositions que je souhaitais faire à l'occasion de ce rapport. Je ne donnerai pas de note, mais je marquerai simplement l'évolution positive en termes de compilation des données. Mais je pense que sur la question de la perspective de notre collectivité que nous pouvons avoir à travers ce rapport, il reste encore un peu de travail, travail auquel, si vous le souhaitez, nous serons bien volontiers associés. Je vous remercie.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, c'est un rapport relativement épais avec une multitude d'indications sur lequel une simplification, une clarification est nécessaire.

Pour saluer, en trois points, d'abord les éléments positifs : la création de 15 nouveaux espaces verts, l'ouverture du Parc Sergent Blandan, et un plan lumière qui se continue avec une diminution significative des consommations d'électricité, notamment par le changement de la qualité des ampoules.

Bien entendu, effectivement, c'est un bilan contrasté. On peut souligner aussi en trois points des sentiments plus négatifs : Une nouvelle cuisine centrale, mise aux normes c'est exact, mais aussi qui doit faire des efforts en matière de gaspillage alimentaire, en matière de bio pour le développer et d'approvisionnement local. Les consommations d'énergie, je ne suis pas le seul à l'avoir souligné, des bâtiments municipaux qui ne diminuent pas et sur lesquels des efforts significatifs doivent être faits.

Enfin, alors que l'année 2012 avait vu des aménagements, 40 carrefours aménagés, en 2013 on n'a rien de nouveau sur ce point.

On peut souligner sur la présentation, là aussi, la nécessité peut-être, de gagner en lisibilité. D'abord, parce qu'on mélange un certain nombre d'indicateurs de poids très différents. On mesure le nombre de réunions fait dans les services. Il est intéressant de se rencontrer, mais ce n'est quand même pas le meilleur indicateur d'activités de développement durable.

En revanche, sur les consommations d'eau, on nous indique des baisses. On n'a pas une perspective là aussi, sur les consommations totales d'eau avec les baisses et les évolutions. Je pense qu'on pourrait gagner en lisibilité pour ce rapport de telle manière qu'on puisse l'inscrire.

Effectivement, on regarde plus l'avenir que le passé. Je pense que son objectif, c'est de préparer les futurs débats budgétaires et il est vrai que nous sommes une ville très entremêlée avec une métropole. Mais on peut insister sur quelques priorités que nous avons toujours développées.

D'abord la nécessité de faire un remonte pente vélos du côté de la Croix-Rousse, la demande d'une voie réservée aux Transports en Commun sur le nouveau pont Schuman, des pistes cyclables pour rejoindre sans danger la Mulatière, les suites de la transformation de Garibaldi, le C3 en tram, l'A7 transformé en boulevard urbain à Confluence, et enfin une politique photovoltaïque avec quelques centrales villageoises de quartiers pour y développer effectivement, cette technologie.

Mais au-delà de ces questions, effectivement locales, on ne peut pas oublier que le développement durable, par définition, c'est une vision globale et qu'aujourd'hui, tant aux niveaux national qu'international, on n'est pas à la hauteur des enjeux.

Premier élément, l'ensemble de nos Collègues soulignent le dernier rapport du GIEC, sur effectivement le rythme climatique, ce qui veut bien dire que nous n'avons pas encore pris la mesure.

Le deuxième élément, c'est qu'en termes de pollution atmosphérique, on ne peut pas dire qu'il y a des améliorations sur l'agglomération lyonnaise.

Et le troisième et dernier élément, pour ne pas être trop long, mais synthétique, on ne peut pas ne pas regarder sur le temps ce qu'on a lancé, puisque le rapport du Développement durable est sorti en 1988, 1989, notre avenir à tous, et on peut voir son niveau d'actualité aujourd'hui, avec tout ce qui nous reste à faire et je peux vous inviter simplement à le relire pour savoir le chemin qu'il faut tracer demain si nous voulons que cette planète qui nous appartient à tous, nous puissions la confier à nos enfants dans de bonnes conditions.

Mme GRANJON Isabelle : Nous examinons, aujourd'hui, le bilan des actions menées à Lyon sur les thématiques du Développement Durable. Le Groupe Lyon Citoyenne et solidaire est attentif à ces questions et se réjouit d'un certain nombre d'initiatives et de projets menés à bien à Lyon, lors de l'année 2013. Toutefois, il nous semble indispensable que la Ville s'attelle à deux chantiers trop peu présents dans le rapport qui nous est soumis aujourd'hui.

D'une part, si le rapport fait état des réhabilitations effectuées dans un certain nombre de bâtiments appartenant à la ville, il ne nous permet pas une réelle évaluation des besoins dans ce domaine. En effet, nous n'avons pas, face à cette liste de travaux effectués, une liste exhaustive des bâtiments appartenant à Lyon dans lesquels, à ce jour, aucun travaux d'isolation de rénovation thermique, n'a été fait.

Or, l'équipe municipale actuelle gère la ville depuis 2001 et il nous semble qu'elle a eu largement le temps de recenser tous les lieux mal isolés, gourmands en fluides et entraînant un gaspillage des ressources énergétiques autant que des ressources financières dont nous disposons.

Afin d'évaluer réellement les progrès effectués en matière d'isolation des bâtiments publics et la quantité de rénovations encore nécessaires, n'avoir accès qu'aux réalisations faites ne suffit pas ! Nous souhaitons donc obtenir un état des lieux complet des travaux restant à faire sur l'ensemble de la ville. A l'heure où les fluides coûtent de plus en plus chers et où l'on nous demande de gérer, à Lyon, comme de partout d'ailleurs, en faisant des économies (budget d'austérité oblige !), la meilleure des économies ne serait-elle pas, en effet, celle qui consiste à investir pour isoler convenablement la totalité des bâtiments publics, afin d'en finir avec les déperditions de chaleur, d'euros, et par voie de conséquence, pour protéger un peu notre planète.

D'autre part, le rapport dont nous disposons fait dans chacun de ses chapitres la part belle à la formation, la pédagogie... qu'elles s'adressent aux agents de la Ville ou aux usagers et habitants. C'est un souci essentiel si nous voulons que l'attention aux questions du développement durable s'étende à tous et sorte des cercles des initiés et des militants.

En revanche, notre groupe s'inquiète du faible espace alloué à l'initiative citoyenne dans ce domaine. Eduquer et sensibiliser sont importants mais ne suffisent pas. Les trois piliers du développement durable que sont l'économie, l'environnement et le social, sous entendent, en effet, une réelle participation des citoyens à la construction d'une politique de développement prenant en compte non seulement les enjeux économiques, mais aussi ceux de l'épanouissement humain, tout en ayant le souci de préserver les ressources et l'environnement.

Une fois encore, c'est le manque de démocratie réelle et l'absence d'espace pour l'initiative citoyenne qui nous interpellent. Informer les conseils de quartier ou distribuer des plaquettes informatives, ne peut suffire à rendre les lyonnais acteurs du développement durable.

La volonté citoyenne existe : les groupes de travail initiés par les conseils de quartier des 1^{er} et 4^e arrondissements sur l'état de l'air dans notre ville en sont un exemple, les interventions et les réflexions d'associations comme celles des Guillotins sur le « vivre ensemble » ou des déplacements citoyens sur les questions de transports, en sont d'autres. Il est grand temps de leur faire plus qu'une place consultative.

En tout cas, c'est une urgence, si nous voulons réellement changer les pratiques en matière de transports, de recyclage, de gestion des déchets, de lutte contre les pollutions de tous ordres. A moins, bien sûr, que nous ne soyons ici que dans une volonté d'affichage et non sur une construction collective, tablant sur l'intelligence de tous les acteurs de la ville !

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce rapport développement durable ne finira pas sur une étagère à prendre la poussière. Il a cette particularité d'être concret, précis, proche des compétences et des services rendus aux usagers de la Ville de Lyon.

La totalité des groupes de l'exécutif, pour lesquels je m'exprime aujourd'hui, sont en parfaite adéquation avec cette conception du développement durable exprimé dans ce rapport. Un développement durable qui n'est pas punitif mais constructif, qui n'est pas une affaire de quelques spécialistes et qui se veut pragmatique, sans oublier tous ses piliers : l'économie, le social et l'environnement.

Ce rapport a aussi la particularité d'avoir mobilisé 46 directions de la ville et des agents de tous les échelons. Il montre combien toutes les équipes, élus et agents, se sont appropriés toutes les actions décrites. Ce rapport montre combien ces actions ne sont pas une dépense supplémentaire mais un investissement pour l'avenir avec bien souvent un meilleur service pour les Lyonnaises et les Lyonnais.

Il serait trop long de décrire une à une les 450 actions concrètes. Ce sont, à la fois, des opérations lourdes pilotées conjointement par la Ville et le Grand Lyon (je pense par exemple au travail mené sur les voies vertes dans les 5^e et 9^e arrondissements dont peuvent être fiers Alain Giordano, Hubert Julien-Laferrière et Thomas Rudigoz), mais ce sont aussi des engagements forts autour, par exemple, de l'emploi qui conjugue développement durable et développement économique et qui montre combien il est nécessaire de ne pas opposer économie et écologie, mais au contraire d'en rechercher les synergies comme nous le faisons dans notre agglomération y compris au cœur de la vallée de la chimie.

Je pense à nos actions en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment par l'insertion des clauses sociales dans les marchés (c'est l'occasion de saluer le travail remarquable d'Anne-Sophie Condemine mais aussi de Dounia Besson sous le précédent mandat au Grand Lyon).

Le développement durable, c'est aussi la participation citoyenne et j'entends souvent sur quelques bancs de cette assemblée, brandir la concertation comme un slogan que l'on agite. J'invite mes collègues à relire les actions menées en 2013 sur la participation citoyenne. Ils verront la richesse de celle-ci sur les grands projets mais aussi sur les arrondissements, où l'action a pris le pas sur les discours et les incantations. S'ils avaient quelques doutes, nous pourrions rajouter avec notre Collègue Gérard Claisse, les actions et concertations menées au Grand Lyon. Si j'en crois les ambitions de Loïc Graber et de Sandrine Frih au Grand Lyon, le bilan 2014 en matière de concertation sera, lui aussi, remarquable.

Nous pourrions sans doute continuer cette liste en évoquant les actions autour de la santé, l'éducation, la mobilité, l'égalité ou la diversité. Ce rapport fait 170 pages.

Je dirais simplement en résumé, que notre majorité, son exécutif mais aussi les Lyonnaises et les Lyonnais, peuvent être fiers du chemin parcouru et ils nous l'ont redit en mars dernier. A nous, dans ce mandat, dans un contexte économique plus exigeant et des enjeux plus importants de montrer que nous ne baissons pas la garde et que nous continuons à faire du développement durable un axe majeur pour toutes nos politiques publiques.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

2014/623 - Subventions aux associations proposant des actions en faveur des personnes âgées (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise
(Adopté)

2014/679 - Attribution d'une subvention d'investissement de 5 000 euros au centre hospitalier de Saint-Cyr, sis rue Jean-Baptiste Perret – 69450 Saint-Cyr au Mont d'Or, pour la réalisation d'une maison des usagers - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement afférente (Direction du Développement Territorial)

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable de la commission, Monsieur le Maire, pour une subvention sur un autre projet concernant la santé sur notre agglomération, autre que HEH que nous verrons tout à l'heure, c'est la création d'une Maison des usagers à l'hôpital public de santé mentale de Saint Cyr au Mont d'Or.

Cette création bénéficiera aux habitants de l'Ouest lyonnais et aussi du 9^e arrondissement. Elle sera utile aux professionnels, aux associations qui entourent les usagers, aux patients de tous âges qui trouveront ici un lieu d'accueil un peu comme à la maison, et elle sera utile aux familles dont il faut savoir que 48 % ont leur santé gravement ou très gravement dégradée quand elles ont un proche avec un handicap psychique.

La Ville de Lyon s'honore donc de donner un coup de pouce finalisant la mise en place de cette maison, dont l'essentiel de l'investissement est financé par l'hôpital lui-même.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

2014/613 - Commission Consultative des Services Publics Locaux - Désignation des représentants des associations (Direction de la Commande Publique)

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais simplement donner une explication de vote. Dans ses réponses à des questions écrites de parlementaires, le Ministre de l'intérieur rappelait en 2010 que, je cite « *la commission consultative des services publics locaux a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives* ».

Aussi, je voulais vous renouveler mon étonnement quant à votre proposition de désigner l'Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon qui est, certes, une association loi 1901, mais qui s'apparente beaucoup plus à un organisme parapublic qu'à une association d'usagers.

Outre la composition de son conseil d'administration qui fait une large part aux représentants des collectivités, ses recettes sont assurées à 70 % par le Grand Lyon et la CCI.

Enfin, sur la qualité « d'utilisateur » et eu égard aux délégations de service public que nous avons à la Ville de Lyon, je n'ai pas le sentiment que l'Office du tourisme réponde à ce critère. Si c'est pour évaluer la qualité du camping, comme cela nous a été dit en commission, une fédération de campeurs, une association d'usagers des campings, aurait été nettement plus souhaitable.

Je pense qu'avec une telle désignation vous ne respectez pas la volonté du législateur et que c'est une curieuse conception de la démocratie participative. C'est la raison pour laquelle nous donnons un avis favorable à toutes vos propositions, hormis celle de l'Office du tourisme.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu. Le Groupe Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés s'abstient sur la désignation de l'Office du tourisme comme membre de la CCSPL.)

2014/617 - Communication des rapports 2013 des mandataires des SEML et SPL dans lesquelles la Ville de Lyon est actionnaire : LPA, SACVL, Patrimoniaire du Grand Lyon, SPL Lyon Confluence (Direction de la Gestion)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vais faire une intervention rapide sur Lyon Parc Auto. Simplement pour signaler une réflexion que nous avons eue sur cette société -mais sans doute Louis Pelaez qui intervient juste après moi en parlera aussi-.

Compte tenu de l'évolution, à la fois de la réglementation en ce qui concerne le stationnement, de son caractère un peu particulier lié à l'histoire de notre ville, nous nous retrouvons souvent dans des situations particulières où nous sommes à la fois un opérateur dont le principal actionnaire est la ville et qui se retrouve parfois confronté à des projets portés par la ville. Je pense, notamment, à la Part-Dieu, sur lequel il est toujours un peu compliqué de se positionner.

Je voulais attirer l'attention à l'occasion de ce rapport pour que nous engagions, compte tenu des évolutions juridiques liées à la question du stationnement, une réflexion sur le positionnement de Lyon Parc Auto et l'articulation qu'il peut y avoir entre Lyon Parc Auto et les différents projets que la ville pilote. En effet, il est paradoxal de voir, parfois, la société Lyon Parc Auto en risque, lorsque la Ville qui est son principal actionnaire décide d'un certain nombre de projets.

Je vous remercie.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, chers Collègues, si l'on s'en tient aux affirmations des représentants en Commission finances, la SACVL serait, aujourd'hui, dans une situation optimale pour envisager l'avenir, situation que ce brave Pangloss aurait sans doute résumée par sa maxime célèbre « *tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles* ».

Pour autant, Monsieur le Maire, je ne tomberai pas dans un « méliorisme » aveugle, et je tenais à rappeler, aujourd'hui, quelques points qui ne nous semblent pas inutiles.

A ce jour, la situation financière saine telle qu'elle nous est présentée, repose sur un nombre élevé de postulats de départ (évolution des loyers, taux d'occupation, inflation...).

Deux de ces hypothèses de départ méritent cependant qu'on y prête un peu plus attention.

La première réside dans la prise en compte des emprunts structurés, dont l'évolution des taux dans le temps est, par essence même, imprévisible !

Des négociations menées dans les années passées avec certains partenaires bancaires ont permis de convertir une partie des emprunts toxiques SACVL en emprunts à taux fixe, il faut noter que les taux négociés (4 % l'an jusqu'en 2018 puis 7 %) sont certes très en retrait du coût putatif des emprunts initiaux mais restent néanmoins très élevés par rapport aux taux fixes constatés tant aujourd'hui que lors de la souscription de ces emprunts.

D'autre part, pour la part d'emprunts structurés restante, la prise en compte d'un taux prévisionnel de 7 % l'an, pourrait s'avérer dans les années futures très en deçà de la réalité.

La deuxième hypothèse est de maintenir un volume de cession d'actif de la SACVL à 7 M€ par an, sur les dix prochaines années. En face de cet objectif, purement comptable, il faudra mettre demain des biens dont la quantité devra varier en fonction de l'état du marché immobilier du moment, tant en terme de niveau de prix qu'en terme d'animation. Etre contraint de vendre un actif dans un marché atone, tant en prix qu'en volume, ne saurait être considéré comme un acte de bonne gestion.

On comprend donc que le plan à moyen terme est amené à évoluer, notamment en fonction de l'évolution des emprunts structurés et du rythme des cessions. Cette évolution pourra nous réserver de bonnes surprises, mais également de moins bonnes.

Pour conclure, une seule remarque. Si la SACVL présente aujourd'hui une situation financière saine, si le risque induit des emprunts structurés semble aujourd'hui maîtrisé, ce n'est aucunement la conséquence d'un retour à une bonne gestion dont vous pourriez vous réjouir. Il faudrait alors se demander pourquoi de 2001 à 2010 vous avez cautionné une gestion moins rigoureuse.

Non, aujourd'hui le coût des emprunts toxiques contractés par la SACVL sous votre mandat, il faut le rappeler, est couvert par la vente du patrimoine de la SACVL, par la vente du patrimoine des Lyonnais, ce que nous regrettons.

Je vous remercie.

M. PELAEZ Louis : Pour rassurer ceux qui s'inquiètent maladroitement d'une intervention à risque juridique pour le Président de LPA que je suis, je ne m'adresse pas ici en tant que représentant du mandataire de ce rapport 2013, d'autant que je n'étais pas le mandataire en 2013, ni même administrateur en 2013, mais plus, suite à l'interpellation de M.Havard, que je remercie de ce qu'il a dit et de ce que j'ai découvert en quelques mois. En effet, vous m'avez confié le poste de Président Directeur Général de LPA (Lyon Parc Auto) et depuis 7 mois que j'assume cette responsabilité, avec mon regard neuf, j'ai découvert une entreprise étonnante. Entreprise publique dont les principaux actionnaires sont le Grand Lyon et la Ville de Lyon aux côtés d'autres actionnaires privés, mais une entreprise au service du public lyonnais et grand lyonnais. Une entreprise compétitive et un véritable atout pour Lyon.

C'est une grande maison, vous avez raison Monsieur Havard, vous le découvrez aussi en tant qu'administrateur, donc une grande maison, disais-je, que j'ai découvert avec un grand directeur M. Gindre entouré d'une équipe très compétente, avec un savoir-faire incroyable, qui a été précurseur ; une entreprise avant-gardiste qui participe pleinement à la renommée internationale de Lyon. Je suis toujours surpris de voir le nombre, depuis que je suis là, de délégations du monde entier, qui vient voir LPA et ses parkings mais pas que, ses pratiques, son savoir-faire, s'inspirer de LPA. Cela apparaît même parfois assez surréaliste. Il y a 15 jours ou 3 semaines, c'était une délégation de Norvège, venue spécialement pour voir LPA et apprendre de LPA. Cela apparaît surréaliste, parce que j'ai l'impression que par habitude, parce qu'on n'y fait plus attention, nous, les Lyonnais, les élus, les techniciens du Grand Lyon et de Lyon, ne nous en rendons plus compte.

LPA est une grande maison, une vieille maison, qui date de 1969, qui a besoin, non moins d'être réveillée mais d'être replacée au cœur de l'action pour l'amélioration de la qualité de vie urbaine. Et pour cela, j'ai bien l'intention ferme de créer une nouvelle forme de relations partenariales avec les services techniques du Grand Lyon qui, ces 10 dernières années, ont cherché, volontairement ou pas, à limiter la capacité d'action de LPA par une vision trop étroite et étriquée de la loi Sapin et aussi peut-être parce que l'autonomie technique reconnue de LPA les dérangeait peut-être.

Car, et je finirai par là, nous avons là, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, un formidable outil qui rapporte chaque année aux caisses de nos deux collectivités, près de 12 millions d'euros notamment au titre des redevances de délégations publiques (sans que les investissements qui rapportent cela, n'aient jamais rien coûté à la collectivité), plus de 10 millions par an, ce n'est pas rien, encore moins dans cette période de crise, cela en ferait rêver plus d'un dans d'autres collectivités. Un formidable outil qui, en plus de rapporter de l'argent, a la capacité de monter des projets, de les mener à bien sans que cela ne coûte un centime aux caisses de la collectivité. Un outil qu'il faut préserver par la règle de péréquation, les opérations déficitaires sont et doivent être compensées par les opérations rentables. Un outil qui allie réactivité, rapidité et efficacité c'est-à-dire la capacité à monter un projet concret très rapidement. Tout ça justement parce que sa forme juridique permet d'allier la gestion efficace du privé avec les nécessités d'un service public.

Utilisons cet outil. Je souhaite dépasser la conception purement utilitariste des parkings urbains, pour transformer un certain nombre de parkings en véritable lieux de vie, totalement intégrés à l'espace urbain.

Je souhaite développer l'évolution qu'a prise LPA, il y a déjà plusieurs années, particulièrement avec Jean-Louis Touraine, au service de la mobilité car si LPA a été créé dans un contexte de croissance urbaine et d'explosion du nombre d'automobilistes dans les villes, elle a su prendre le tournant au service de la cohabitation en bonne intelligence dans l'espace urbain des différents modes de transports avec les parkings à vélos, le développement de l'auto-partage, les voitures électriques, les actions concrètes de logistique urbaine et de gestion du dernier kilomètre, c'est-à-dire les livraisons en plein cœur des centres villes etc...

Monsieur le Maire, LPA est un formidable outil, ne l'oublions pas. Merci.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, j'avais prévu une intervention faisant état du bilan des six dernières années à la présidence de la SACVL, mais je vais répondre directement aux questions posées par notre Collègue M. Guillard du 8^e arrondissement et notamment, sur les hypothèses retenues pour le plan à moyen terme de la SACVL mais également, les hypothèses d'équilibre budgétaire sur les années qui viennent.

Il est vrai, et tout le monde le sait, que la SAVCL a connu un certain nombre de désordres financiers entre 2001 et 2008 qui ont été découverts, je dirais, sous le précédent mandat et nous avons mis en œuvre un certain nombre de mesures visant à sauver cette société qui s'était émancipée de sa tutelle sous la férule du directeur général de l'époque.

La réalité a très vite rattrapé la SACVL et la crise financière de 2008-2009 a mis en exergue un certain nombre d'engagements financiers qui menaient la SACVL dans une situation périlleuse.

Nous avons mis en œuvre un plan de sauvetage qui a porté ses fruits. Ce plan présentait plusieurs points :

- la sortie des produits toxiques,
- réduire l'encours de dette,
- optimiser la gestion locative et réduire au maximum la vacance locative,
- mettre en œuvre un plan de patrimoine avec un renforcement de la maintenance et du gros entretien,
- renouer des relations pérennes et de confiance avec les locataires.
- enfin, assurer la pérennité de la SACVL par la mise en place d'outils stratégiques de contrôle et d'alerte et par une relation plus suivie avec la ville et les organismes de tutelle.

Stéphane Guillard, qui est un nouvel administrateur de la SACVL, comme tous les nouveaux administrateurs, a pu assister à une réunion de présentation des éléments financiers de la SACVL, réunion durant laquelle toute la situation financière de la SACVL a été mise à plat et on ne peut faire en aucun cas procès à la SACVL de vouloir cacher quelque situation que ce soit. Nous sommes en mesure d'apporter, aujourd'hui, une appréciation de la situation financière qui soit la plus claire et la plus objective possible.

Dans le cadre de cette présentation, il a été fait état de différents scénarii mettant en œuvre les hypothèses financières qui pouvaient être de différents ordres, et notamment des hypothèses sur le taux des emprunts toxiques et sur la valorisation du patrimoine et sa cession au fil de l'eau.

Les différents scénarii proposés et exposés lors de cette réunion, montrent que le potentiel financier à terminaison de la société, quels que soient les scénarii envisagés, reste positif dans tous les cas de figure, certes avec des variations qui peuvent être importantes, mais le potentiel financier reste positif. En tout état de cause, les actions qui ont pu être mises en œuvre durant ces quatre dernières années, lorsque nous avons mis en œuvre ce plan de sauvetage de la SACVL, montrent aujourd'hui que la société est revenue dans une situation tout à fait pérenne et acceptable pour les années qui viennent. Cette situation a été approuvée par différents audits qui ont pu avoir lieu, à la fois un audit de la Chambre régionale des comptes, un audit de la MILOS et un audit financier effectué par Standard and Poor's qui a permis à la SACVL d'obtenir la note « A » sur sa situation financière.

Le sauvetage que nous avons pu mettre en œuvre est le fruit d'un engagement collectif des trois directeurs généraux successifs, que ce soit M. Coyras, M. Clément et enfin M. Lamoulen, du personnel qui, dans son ensemble, a su trouver les ressources nécessaires pour surmonter ce passage douloureux et je tiens tous ici à les remercier.

Je voudrais aussi, par là même, remercier les collègues élus qui ont permis la mise en œuvre de ce plan de sauvetage lors du précédent mandat -je pense notamment à Richard Brumm, Gilles Buna, Louis Lévêque et Nicole Gay- et à travers eux les services de la ville qui leur sont rattachés, il en est de même pour le Grand Lyon avec David Kimelfeld.

La SACVL est aujourd'hui dans une situation qui lui permet d'envisager sereinement l'avenir, nous allons fêter cette année le 60^e anniversaire de la société et c'est une date importante pour elle, car c'est aussi le point de départ de la relance du développement et du lancement de deux grands chantiers de réhabilitation, à la fois à Balmont et à l'Observance.

Je ne doute pas que mon Collègue Bernard Bochard qui a pris la suite sera plus à même encore de faire fructifier la SACVL au profit des locataires et des Lyonnais. En tout cas, la société est prête pour accompagner la collectivité dans ses projets de développement urbain.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/670 - Attribution d'une subvention au projet de modernisation de l'hôpital Edouard Herriot - 5 place d'Arsonval à Lyon 3^e - Vote de l'opération 03SEHEH - Vote et affectation de l'autorisation de programme 2014-1 programme 00001 - Approbation de la convention tripartite Ville de Lyon/Grand Lyon/Hospices Civils de Lyon (Direction de la Construction)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'un rapport relatif à l'attribution d'une subvention au projet de modernisation de l'hôpital Edouard Herriot. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, compte tenu des enjeux de ce dossier et afin d'assurer l'information la plus complète possible, je vous propose qu'un exposé puisse être effectué par les représentants des Hospices Civils de Lyon, en particulier M. Deroubaix, directeur général des HCL, et Mme Chanteur, directrice de l'Hôpital Edouard Herriot.

A cet effet, en application de l'article 16 de notre règlement intérieur, je suspens temporairement notre séance qui reprendra ensuite son cours avec les demandes de temps de parole formulées lors de la conférence des présidents.

(La séance est suspendue à 16 h 30.)

M. LE MAIRE : Chers Collègues, juste quelques mots en introduction avant de passer la parole à M. le Directeur général des HCL pour dire que depuis 2001, les Hospices Civils de Lyon ont fait un effort extrêmement important pour rénover l'ensemble des hôpitaux de notre agglomération. Depuis 2001, c'est environ 1 milliard 500 millions qui ont été investis et aujourd'hui, la moitié des lits ont été modernisés avec des investissements extrêmement forts aux hôpitaux Sud, à la Croix-Rousse, la construction de l'hôpital mères/enfants. Il nous manquait deux hôpitaux à pouvoir rénover : le premier Edouard Herriot, et le deuxième l'hôpital Louis Pradel.

Pour ce qui concerne l'hôpital Edouard Herriot, vous le savez sans doute, cela fait très longtemps qu'on parlait de sa rénovation sans jamais la mener à bien. Lorsque j'étais jeune élu dans cette assemblée, je me souviens qu'on parlait déjà de la rénovation de l'hôpital Edouard Herriot et jamais on ne l'avait menée à bien. Donc, cette fois-ci, ce sera l'objet du rapport qui va être fait tout à l'heure, nous allons mener à bien cette rénovation de l'hôpital Edouard Herriot. Je ne rentrerai pas dans l'explication puisque M. Deroubaix et Mme Chanteur vont le faire, mais simplement dire que c'est une rénovation qui, dans sa première tranche, va coûter 120 millions d'euros, que l'Etat, grâce à l'insistance que les uns et les autres nous avons mis, va nous donner une dotation de 40 millions d'euros, que les collectivités locales, et c'est l'objet de notre rapport, mettront 20 millions d'euros en ce qui concerne la Ville de Lyon, et 20 millions pour ce qui concerne le Grand Lyon, et enfin que les HCL vont mettre eux-mêmes 40 millions d'euros. En ce qui concerne Louis Pradel, comme vous le savez il y avait un certain nombre de problèmes de sécurité qui étaient posés, nous allons investir 77 millions d'euros, et l'Etat a accepté de mettre 55 millions d'euros.

Donc, l'hôpital Pradel a déjà commencé depuis quelque temps, l'hôpital Edouard Herriot va commencer au 1^{er} décembre, et donc cela va nous permettre sur Herriot en particulier, de regrouper, comme on le verra tout à l'heure, un certain nombre de plateaux techniques et du coup, de faire quelques économies de fonctionnement, en particulier en personnel puisqu'il n'y aura plus de blocs séparés, mais un bloc qui permettra de regrouper l'ensemble des salles d'opération tout en ayant un meilleur service au public.

Voilà les quelques mots que je voulais dire en guise d'introduction. Je donne maintenant la parole à M. Deroubaix.

M. DEROUBAIX Dominique, Directeur des HCL : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je voudrais tout d'abord, si vous le permettez vous remercier, Monsieur le Maire, pour votre invitation à venir présenter le projet de restructuration de l'Hôpital Edouard Herriot. En organisant ce moment de présentation, vous manifestez à nouveau votre intérêt pour ce projet essentiel des Hospices Civils de Lyon et vous confirmez également combien cet établissement est au cœur de la vie quotidienne des Lyonnais.

Vous l'avez indiqué, l'hôpital Edouard Herriot est un établissement hospitalier très spécifique et qui entretient avec notre cité et ses habitants un lien tout à fait particulier. L'hôpital Edouard Herriot, c'est quoi en quelques éléments ? C'est d'abord et avant tout un établissement de santé d'excellence et de renom où sont, vous le savez, réalisées régulièrement des premières médicales et un certain nombre d'innovations thérapeutiques. C'est également, çà l'a été par le passé, çà l'est aujourd'hui et ce le sera dans le futur, un centre de formation de générations de grands médecins lyonnais qui ont contribué à créer ce que l'on appelle l'école médicale lyonnaise.

Edouard Herriot c'est également un hôpital au cœur de la ville, au cœur d'un environnement scientifique tout à fait exceptionnel, c'est un site hospitalier, je le rappelle, conçu par Tony Garnier à l'époque, avec une vision tout à fait particulière et qui reste aujourd'hui, malgré évidemment les contraintes de l'architecture par rapport à la médecine moderne, un site où on respecte à la fois la dimension humaine et à la fois le progrès de la médecine. Mais surtout, et je voudrais insister sur ce point-là, l'hôpital Edouard Herriot c'est l'hôpital public du centre ville par excellence, c'est un hôpital qui accueille et qui prend en charge, notamment par l'intermédiaire de ses services d'urgence, tous les Lyonnais et les habitants de l'agglomération qui peuvent se trouver, à un moment ou à un autre de leur vie en détresse, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit, quelle que soit leur pathologie, quelle que soit leur situation sociale ou financière.

Chacun le sait, cet hôpital a besoin d'une modernisation extrêmement importante. L'excellence de ses équipes médicales, l'excellence de ses équipes soignantes contraste aujourd'hui avec la vétusté de ses installations et de son hôtellerie, et il faut bien le dire son organisation ne correspond plus aux pratiques de la médecine moderne. Vous le savez, le sujet de la restructuration de l'hôpital Edouard Herriot a déjà fait l'objet de nombreux débats par le passé et en particulier, l'un des derniers projets abouti avait dû être stoppé en 2006 en raison des difficultés financières particulières de notre institution. A cette époque, effectivement, l'institution subissait les premiers effets du nouveau système de financement des établissements de santé.

Aujourd'hui, parce que la situation financière des Hospices Civils de Lyon est meilleure, grâce aux efforts en particulier de la communauté médicale et de la communauté soignante, les Hospices Civils de Lyon ont pu réaliser, préparer, élaborer un projet qui reste ambitieux mais qui est beaucoup plus réaliste et conforme en tout état de cause, aux contraintes économiques de notre pays et à l'effort national demandé à l'ensemble des services publics et en particulier, bien entendu, au monde de la santé.

Monsieur le Maire, je voudrais vraiment insister sur ce point, l'ensemble de la communauté hospitalière vous est très reconnaissante d'avoir toujours soutenu les Hospices Civils de Lyon qui, je le rappelle, sont le deuxième centre hospitalier universitaire de France, et vous avez en particulier œuvré, j'ai été témoin l'année dernière à peu près à la même époque, pour effectivement faire avancer ce dossier au niveau de l'Etat.

Mesdames et Messieurs les Elus, sans préjuger, bien évidemment, de vos débats et de vos délibérations, tout en espérant, bien entendu, votre soutien, je voudrais ajouter une autre dimension à votre démarche et à votre engagement, qui est celle de redonner confiance à quelques 4 000 agents hospitaliers, 4 000 personnels, qui travaillent chaque jour sur ce site et qui attendent un projet de modernisation depuis de nombreuses années.

En nous accompagnant sur ce projet, vous leur donnerez accès à un outil de travail digne de leurs engagements, digne de leurs compétences et également, vous permettrez d'accueillir et de soigner nos concitoyens dans de meilleures conditions. Et puis au fond, ensemble, en engageant cette opération, nous envoyons un signe très très fort, qui est celui de la capacité du service public hospitalier, à être dynamique, à se rénover et à aller de l'avant. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur le Directeur Général. Je donne maintenant la parole à Mme Chanteur.

Mme CHANTEUR Madeleine : Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, c'est donc une présentation que l'on va faire à deux voix, avec Alain Benini, Directeur du Département Architecture à la Direction des Affaires techniques.

Je dirai que ce n'est pas un hasard si l'on se retrouve tous les deux à faire cette présentation : c'est un projet que l'on a véritablement travaillé, en partenariat entre la Direction, les utilisateurs (équipes médicales et soignantes), comme l'a rappelé le Directeur Général, et la Direction des Affaires techniques, pour son appui technique, par rapport à la définition de notre projet.

(Projection d'un petit film de présentation)

Mme CHANTEUR Madeleine: Je passerai assez vite sur les deux premières diapositives, puisque tant M. le Maire, que M. le Directeur Général, ont déjà exposé, je dirai, ce qui fait le fondement de notre projet, c'est-à-dire un hôpital cher aux Lyonnais, avec un engagement très fort des professionnels médicaux et soignants de cet établissement dans le registre de l'excellence, avec beaucoup de partenariats au niveau de la recherche et de partenariats scientifiques avec l'Université proche. Donc, je ne m'appesantirai pas plus que cela.

Il est évident qu'il fallait moderniser l'hôpital Edouard Herriot, pour garantir à la population une offre de soins, à la fois accessible à tous -le Directeur Général l'a rappelé-, mais aussi moderne et de qualité, au cœur de la ville.

Ceci a également été évoqué, donc j'irai assez vite sur la question de l'historique en quelque sorte, du projet : vous avez donc compris que dans les années 1990, de nombreux investissements ont été faits au niveau des HCL, mais que l'hôpital Edouard Herriot, pour différentes raisons, n'a pas été intégré dans ce plan de modernisation. Que le dernier projet en date, très ambitieux, a malheureusement été également stoppé pour des raisons de situation financière difficile des HCL à l'époque, nous étions en 2007.

Le projet a été effectivement relancé en 2009, grâce au financement des études pour relancer ce projet, avec l'appui du Ministère de la Santé, sur proposition du Président du Conseil d'Administration des Hospices Civils de Lyon, c'est-à-dire M. le Maire de Lyon.

Les études ont donc été lancées dès mai 2010, d'abord pour définir un projet médical, puisqu'il ne s'agissait pas de construire pour construire. On a voulu construire quelque chose qui réponde à la définition du projet médical de l'établissement, en harmonie bien sûr avec celui des Hospices Civils de Lyon.

Et puis, ce projet a donc également intégré la dimension patrimoniale de l'hôpital Edouard Herriot, qui est très prégnante dans notre établissement et qui nous crée un certain nombre de contraintes, mais dont nous sommes également très fiers.

Tout ce travail a permis d'aboutir à un projet de modernisation de l'établissement qui est donc présenté ce soir, qui est à la fois ambitieux et réaliste, dans le sens où nous nous sommes attaqués aux priorités de modernisation de l'établissement. Vous verrez quand on ira un peu plus dans le contenu, que c'est quand même très ambitieux et en même temps réaliste puisque nous avons conçu un projet en deux tranches, qui permet donc d'être compatibles également avec les ressources financières dont nous disposons.

Voilà, c'est un projet qui a été validé par le Conseil de Surveillance des HCL le 14 décembre 2011.

M. BENINI Alain : Ce projet de modernisation repose sur trois familles d'exigence : des exigences médicales bien entendu, puisqu'il faut inventer l'hôpital ou du moins accompagner l'hôpital pour qu'il soit efficace au XXI^e siècle. Il passe par un nouveau travail sur les plateaux techniques : on attend à avoir des plateaux techniques ultra modernes. Je rappellerai simplement que l'hôpital Edouard Herriot est un hôpital qui a été construit et ouvert en 1933 et qu'il répondait aux thèses hygiénistes de l'époque. Ces thèses-là conduisaient à avoir un hôpital pavillonnaire, avec si je résume un peu brutalement, un pavillon = une spécialité.

Demain, l'hôpital ne sera plus organisé de cette façon-là et les pavillons répondront à un type de prise en charge. Donc, le gros morceau que nous défendons ce soir, c'est le plateau technique qui regroupe l'ensemble des blocs opératoires et tout ce qui est lié à un bloc opératoire, c'est-à-dire les lits de soins critiques, les lits de réa et les différentes activités qui tournent autour des blocs.

C'est aussi une modernisation qui va de l'avant, avec l'intégration de l'imagerie interventionnelle, c'est-à-dire que dans le bloc opératoire, on aura à la fois un chirurgien et dans certains cas, un chirurgien et un imageur, de manière à être moins invasif sur un certain nombre d'interventions.

C'est aussi le regroupement et le développement de l'activité ambulatoire. Un certain nombre d'interventions chirurgicales ne nécessitent plus une hospitalisation lourde, en rentrant le matin et en sortant le soir : ces activités-là se positionnent à proximité immédiate du plateau technique.

J'ai sauté une ligne qui est le pôle unique d'accueil des urgences. Dans le cadre de ce premier stade de modernisation, on vise aussi à améliorer le confort d'accueil des usagers des urgences, en simplifiant la lecture de ce type d'accueil sur l'établissement.

Nous sommes sur un site très contraint, avec un héritage patrimonial très lourd, qui est l'œuvre majeure de Tony Garnier. En ce sens, on se rappelle aussi que l'hôpital Edouard Herriot a été initié par le Maire, Edouard Herriot, qui à l'époque, en 1904, a souhaité que soit construit, dans un des nouveaux quartiers de la Ville de Lyon à l'Est, un établissement pour pallier l'insalubrité à l'époque de l'hôpital de la Charité. Et quelque part aussi l'Hôtel-Dieu : on verra plus tard que l'Hôtel-Dieu a été sauvé de la démolition.

Donc, cet hôpital-là est effectivement une œuvre particulière : la rencontre de ce Maire et de cette volonté de créer ce nouvel établissement -qui correspond aux standards hygiénistes de l'époque- et puis de Tony Garnier, qui Grand Prix de Rome, a imaginé dans son travail sur la cité industrielle, une partie hospitalière qui est, quand on regarde dans le détail, le plan masse, dont le plan masse est tout à fait très proche du plan masse qui a été réalisé aujourd'hui sur l'hôpital Edouard Herriot, dit Grange Blanche au départ.

Du travail de 2006 que nous avons fait déjà pour le projet qui a avorté faute de financements, le site a été classé dans sa totalité, moins six pavillons, sur lesquels il était possible d'envisager une démolition, afin de recréer des bâtiments qui seraient conformes aux attentes de la médecine du XXI^e siècle. J'y viendrai tout à l'heure par le plan.

Donc six pavillons qui ne sont pas protégés, le reste est protégé. Et l'intervention sur les bâtiments qui sont protégés font l'objet d'un protocole signé entre les HCL et la Préfecture, qui définissent les conditions d'intervention sur ces bâtiments qui sont inscrits au titre des Monuments historiques.

Et puis troisième famille d'exigence, qui est le contexte économique très serré, ou comme l'a dit Mme Chanteur tout à l'heure, il faut élaborer un projet qui soit réaliste et compatible avec la situation financière des HCL, qui, comme on vous l'a dit tout à l'heure, a subi quelques difficultés.

Donc un projet de modernisation indispensable à l'hôpital, qui préserve un patrimoine architectural et historique exceptionnel.

Mme CHANTEUR Madeleine : Comme je l'évoquais tout à l'heure, pour des raisons de réalisme, on a proposé un projet en deux tranches : une tranche 1, qui est celle dont on parle aujourd'hui, qui a fait notre priorité, c'est-à-dire cela a déjà été dit, le regroupement de toute la partie technique de notre établissement : les blocs opératoires, les lits de soins critiques, l'ambulatoire, la radio interventionnelle, etc...

Et puis donc, une tranche 2, qui a un caractère optionnel, dans la mesure où le financement n'est pas assuré aujourd'hui et qui portera au delà de 2018, je l'espère, sur la partie « hébergement », sachant qu'entre temps, nous avons quand même pu réaliser un certain nombre d'opérations ponctuelles pour des unités d'hébergement, de manière à ne pas attendre encore des années avant d'améliorer les conditions hôtelières d'accueil des patients qui sont hospitalisés sur le site.

M. BENINI Alain : Ces deux tranches s'inscrivent dans un schéma fonctionnel du site à l'échelle des 15 hectares que constitue l'hôpital Edouard Herriot, à horizon 2025 ; donc on pourrait imaginer qu'en partie centrale -c'est la tranche n° 1- aura été livré le plateau technique, qui regroupe l'ensemble des fonctions opératoires du site.

Un accueil des urgences recentré qui alimente d'une certaine façon le plateau technique, qui lui se déverse ensuite sur les parties « hospitalisation » qui constituent la deuxième tranche.

Et puis à l'entrée de l'hôpital un ensemble de pôles d'activités externes, que sont les consultations, la médecine ambulatoire et la santé publique.

Si l'on regarde d'un peu plus près l'hôpital Edouard Herriot en 2014, il a cette configuration-là, avec un ensemble de pavillons qu'on repère et on se focalise sur le bâtiment H et sur le bâtiment N.

Le bâtiment H, aujourd'hui, est un bâtiment à double pinces de crabe, comme on dit, qui constitue, en fait à l'origine, deux ailes : une aile hommes et une aile femmes, avec une partie centrale dédiée aux soins. Ce bâtiment totalise environ 2 000 mètres carrés de surface au sol sur trois niveaux. Et quand on s'est penché sur la question de regrouper le plateau technique, 2 000 mètres carrés, ce n'était pas suffisant, et la configuration très découpée du pavillon ne permettait pas de répondre aux attentes médicales.

Le plan masse de l'établissement étant protégé au titre des monuments historiques, c'est-à-dire que ce plan masse -qu'on retrouve d'ailleurs dans la cité industrielle comme je vous l'ai souligné tout à l'heure- définit des axes libres de construction qui délimitent eux-mêmes des parcelles de terrain sur lesquelles sont implantés les pavillons.

Donc, les pavillons répondant au programme d'origine étaient, majoritairement, des pavillons d'hébergement avec un très grand découpage pour que l'intérieur du bâtiment profite au maximum de l'ensoleillement.

Aujourd'hui, le pavillon H pour réaliser un plateau technique qui reprenne la totalité des activités cliniques opératoires du site, nécessite une déconstruction pour une reconstruction d'un bâtiment H qui lui, totalise 25 000 mètres carrés et qui s'implante sur la totalité de la surface dans un des tènements autorisés par le plan masse de Tony Garnier. Donc, c'est la grosse partie du bloc technique.

Et le bâtiment N, par contre, est protégé au titre des monuments historiques. Ce bâtiment N fera l'objet d'une rénovation en suivant le protocole signé en 2006 qui définit les manières de revenir dans un état proche de celui d'origine imaginé par Tony Garnier.

Mme CHANTEUR Madeleine : Sur le contenu de notre projet : nous avons les salles d'opérations dispersées sur l'ensemble du site, dans deux des pavillons, les quatre salles sont en fait, réparties sur deux niveaux : deux au rez-de-chaussée, deux au premier étage.

Ensuite nous avons les soins critiques, c'est-à-dire, les lits de réanimation et de surveillance continue. Il y a aujourd'hui encore, les deux espaces qui correspondent à nos deux sites d'accueil des urgences.

Voici l'illustration de ce qu'on recherche dans ce projet, c'est-à-dire, le regroupement sur le bâtiment H, de l'ensemble des blocs opératoires et des lits de soins critiques, et au niveau du pavillon N, le regroupement donc, de nos deux sites d'urgence, sachant que, cela a été dit également, nous avons créé dans le cadre de la réalisation du projet, une liaison souterraine qui n'existe pas dans le plan actuel de liaisons souterraines conçu par Tony Garnier.

Cette nouvelle liaison entre ces deux pavillons N et le nouveau bâtiment H dont vous avez compris qu'il se situe, lorsque l'on regarde la façade Nord du pavillon N et la façade Sud du pavillon H, à très courte distance, sera rapide puisqu'il suffit de traverser la chaussée.

M. BENINI Alain : Ce bâtiment H est au centre de la composition du plateau médian de l'hôpital. Il offre à des distances tout à fait correctes, un plateau technique en rapport avec les bâtiments d'hébergement d'aujourd'hui.

Si l'on regarde d'un peu plus près le nouveau bâtiment H, plateau technique, il a été confié après concours sur esquisse à l'équipe Remon Chatillon, Remon architecte et Chatillon, architecte du patrimoine, et au bureau d'études technique TECHNIP.

Ce bâtiment totalise donc 25 000 mètres carrés répartis sur six niveaux, en ayant R+3 qui sont visibles à partir du Red hôpital. Je veux vous dire simplement que la hauteur des façades est calée sur la hauteur des façades actuelles. Donc, ce niveau là correspond globalement au niveau des façades des bâtiments actuels.

Le niveau au-dessus est en attique, en retrait, ce qui permet avec une vision depuis les axes de circulation, d'avoir une perception diminuée de la partie supérieure. Ce bâtiment fait donc 96 mètres de long par 48 mètres de large. Il est découpé en trois volumes pour séquencer l'impact de cette façade sur le site. Et dessus, viendra l'hélistation -qui aujourd'hui est sur le pavillon I- qui, pour des raisons bien entendu techniques de liaison privilégiées avec le bloc opératoire, se positionnera sur ce bâtiment.

La répartition à l'intérieur du bâtiment est la suivante :

- en sous-sol un parking sous-terrain d'environ 200 places,
- au niveau sous-sol moins un, qui correspond au niveau des galeries existantes du site, des locaux logistiques et techniques, une partie des parkings,
- et puis la nouvelle liaison avec le pavillon N que Mme Chanteur vous a décrite ;
- ensuite on arrive au red hôpital où là, on a un bloc complet regroupant bloc opératoire d'urgence, 8 salles (imagerie, déchoquage, lits de réanimation chirurgicale) constitué d'un ensemble assez contraint qui permet, en toute sécurité, de prendre en charge les malades ;

- au dessus, le bloc opératoire programmé, dont 12 salles d'opération. Naturellement, se sont positionnées la chirurgie déambulatoire à proximité de la salle d'opération programmée, et l'imagerie interventionnelle qui rentre globalement dans l'activité d'opération programmée ;

- au-dessus, les lits de réa et de surveillance continue médicale et les lits de surveillance continue chirurgicale ;

- et au dernier étage, 50 lits de pré et post chirurgicale qui sont des lits destinés à prendre en charge les malades, soit après opération, soit avant, en observation, avant l'acte médica ;

- et au dernier étage, également, l'hélistation et bien entendu, cette hélistation avec un axe rouge, deux ascenseurs qui permettent de relier directement cette hélistation à la partie bloc opératoire.

Mme CHANTEUR Madeleine : Donc, vous l'avez compris, notre projet est très orienté sur la modernisation et l'optimisation du fonctionnement des blocs opératoires. Nous sommes aujourd'hui dans une situation, comme vous l'avez vu, où nous avons plus de 30 salles dispersées sur 9 sites opératoires, c'est-à-dire un quotidien avec un fonctionnement qui est devenu, je dois dire, quasi impossible, à la fois, parce que cela nécessite de mobiliser des ressources humaines d'anesthésistes, notamment, pour faire fonctionner toutes ces salles d'opérations.

Donc, tout ceci a un coût exorbitant par rapport aux possibilités financières que nous avons. Il y a un problème de fonctionnement indépendamment des aspects de coût, c'est-à-dire que pour mobiliser des ressources pour faire fonctionner toutes ces salles dispersées, faut-il encore en disposer. Et il est vrai qu'on a eu plusieurs périodes très critiques au niveau, notamment, du personnel médical d'anesthésie, ce qui nous oblige à fermer des salles d'opération faute de pouvoir les faire tourner.

Donc, c'était vraiment une condition de survie pour l'hôpital de pouvoir mettre en œuvre ce projet de regroupement des blocs opératoires. Alors, on pourrait se poser la question de savoir comment on va procéder pour passer de plus de 30 salles aujourd'hui à 20 demain.

Là aussi, nous nous orientons vers un fonctionnement plus moderne que celui qui est le nôtre aujourd'hui. Beaucoup de plateaux opératoires dans d'autres centres hospitaliers fonctionnent sur des amplitudes horaires d'ouverture plus importantes que celles que nous connaissons aujourd'hui, puisque nos blocs, sauf ceux d'urgence, fonctionnent dans un horaire de 7h30 par jour. Et donc, nous ambitionnons de passer tous les blocs, les 20 qui vont rester, moins ceux d'urgence, sur une amplitude horaire de 10 heures, permettant de réaliser des interventions chirurgicales l'après-midi.

On va donc passé d'une ère à la fois de fonctionnement dispersé dans un mode très traditionnel en 7h30 à un fonctionnement regroupé et mutualisé avec une amplitude horaire élargie. On ne va pas faire cette opération en bing bang, d'un seul coup, puisque dès l'année 2015, nous avons donc dans nos projets, de commencer à faire un certain nombre d'étapes, en particulier, une, sur le regroupement des blocs d'orthopédie pour pouvoir progressivement aller vers le schéma de 2018.

Un autre point, vous l'avez sans doute repéré dans la composition des différents niveaux de ce nouveau bâtiment, nous avons six postes d'accueils prévus pour ce qu'on appelle dans notre jargon, le déchoquage, c'est-à-dire l'accueil notamment des polytraumatisés importants pour lesquels plusieurs fonctions vitales sont en jeu, et donc nous avons aujourd'hui, un système dans lequel nous avons déjà un déchoquage, au niveau du pavillon G, mais avec des réanimateurs qui sont obligés de descendre de deux étages pour venir s'occuper des patients. Nous aurons dans ce nouveau bâtiment un déchoquage en continuité avec la réanimation chirurgicale, ce qui est un progrès considérable et un élément majeur pour la sécurité des patients.

Et c'est un bâtiment dans lequel nous allons retrouver l'imagerie interventionnelle et l'imagerie d'urgence bien sûr, mais l'imagerie interventionnelle qu'on a voulu véritablement intégrer dans le bloc opératoire pour là aussi, aborder la médecine du XXI^e siècle, c'est-à-dire permettre à la fois à des radiologues et à des chirurgiens de travailler ensemble à la prise en charge d'un certain nombre de patients.

M. BENINI Alain : Je vous propose maintenant un « zoom » sur le pavillon N, la restructuration des urgences qui est un pavillon très proche en termes de volumétrie du pavillon H qui va être déconstruit, cela reste un des témoignages de l'architecture de Tony Garnier. Donc, sur ce pavillon N, nous avons des interventions à visées patrimoniales et fonctionnelles.

Mme CHANTEUR Madeleine : Sur cette diapositive, vous voyez ce que nous voulons faire, c'est-à-dire « casser » un certain nombre de logiques de fonctionnement dans lesquelles nous sommes depuis des années, voire des décennies, et ce que nous ne voulions absolument pas, c'était mettre l'un à côté de l'autre, les

deux services d'urgence dans un bâtiment unique et nous avons, avec les chefs de service de ces ensembles, avec les médecins, réfléchi à d'autres modalités d'accueil.

On retrouve, là aussi, comme dans nombre de services d'urgence modernes, un lieu unique d'accueil et d'orientation des patients, puis une prise en charge fonctionnelle en filière légère, dans notre jargon, et une filière lourde, et non pas le service médical d'accueil d'un côté et l'ex-pavillon N de l'autre. On va moderniser considérablement notre conception de la prise en charge des patients.

M. BENINI Alain : Le projet a été attribué, après concours, à In Fine plus Arhipact, architecte du patrimoine et aux BET Auberger-Fabre. Un petit zoom sur la partie patrimoniale car ce bâtiment est inscrit au titre des Monuments Historiques. Tout ce que vous voyez en « orange » sont des bâtiments qui ne sont pas d'origine mais le résultat d'extensions qui ont permis de maintenir l'activité hospitalière sur le site. En effet beaucoup de pavillons ont eu droit à des extensions au fil des années, et heureusement, avec la complicité de chaque DRAC depuis sa conception.

Il se trouve que dans ce bâtiment là, les parties « orange » seront libérées à l'ouverture du nouveau bâtiment H et nous en profiterons pour les démonter, les déconstruire, pour redonner notamment sur le pavillon N, les fossés d'origine qui permettaient d'apporter de l'éclairage au sous-sol du bâtiment tel que conçu par Tony Garnier.

On fera une petite entorse au protocole, puisque dans la partie Sud, il y aura un « T » latéral, en rouge, qui correspond au sas construit en 1983 avec une architecture quelque peu contestée aujourd'hui. Par contre, nous avons besoin d'un sas de dépose pour trois ambulances au minimum, pour faire fonctionner le bâtiment et avoir cet accueil en point central. La négociation avec la DRAC a abouti à un accord et cette dérogation au protocole pour permettre la construction d'un volume, d'un « tiroir » qui viendra accueillir la partie accueil plus un sas de dépôt pour les ambulances.

Mme CHANTEUR Madeleine : C'est un peu une « redite », car M. le Maire a donné tout à l'heure la composition du plan de financement, mais je vais donc le répéter : la Ville de Lyon va participer à hauteur de 20 M€, le Grand Lyon pour 20 M€ également, l'Etat 40 M€ et les HCL 40 M€.

M. BENINI Alain : Je vais vous parler du calendrier prévisionnel pour terminer. Sur la première ligne vous avez le pavillon H, le plateau technique, nous sommes dans les temps depuis le démarrage des études et du concours. De façon opérationnelle, nous avons le permis de construire depuis janvier 2014. Le bâtiment a été libéré de ses usagers la semaine dernière. Au 1^{er} décembre, le désamiantage puis la déconstruction démarreront et la consultation des entreprises pour la construction du nouveau bâtiment est en cours, elle se terminera au printemps 2015 et on démarrera, dans la foulée, au printemps 2015 les travaux pour une livraison du bâtiment en 2017. Vous nous accorderez environ 6 mois, pour mettre en route un tel bâtiment, le temps que toutes les accréditations soient accordées.

Le pavillon « N urgences » se fera forcément en deux temps, puisqu'une première partie concernera le rez-de-chaussée pour très rapidement regrouper les deux services des urgences qui sont aujourd'hui sur N et sur A. Le deuxième temps se fera lorsque les activités situées au rez-de-chaussée du pavillon N seront basculées dans le nouveau bâtiment H et les travaux pourront alors se terminer à l'issue de 2018.

Enfin, vous avez une ligne qui regroupe les autres opérations : il y a une imagerie opérationnelle pour répondre immédiatement sur un des pavillons à l'attente des médecins, c'est fait. Des rénovations d'unité, on vous l'a dit tout à l'heure, ont été faites pour attendre 2017, puis il y a eu deux grosses opérations qui ont accompagné le transfert des usagers actuels du bâtiment H vers deux autres destinations à l'intérieur du site hospitalier.

Nous avons tout de même mentionné la tranche numéro 2, car dans cette première tranche on règle la question du plateau technique et la deuxième tranche visera à régler la question de l'hospitalisation, afin d'apporter une hospitalisation efficace en terme de personnel et confortable pour les patients. On envisage de redémarrer les études dans le courant de l'année 2015.

Voici pour cet exposé. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, après la fin de la suspension de séance, nous aurons les interventions normales des uns et des autres, mais tout d'abord avez-vous des questions éventuelles à poser auxquelles MM. Deroubaix, Benini et Mme Chanteur pourront répondre ?

M. HAVARD Michel : Je voudrais poser une question sur la démolition des bâtiments, puisque sur le plan vous indiquez que certains disparaissent. Cette opération démarre quand ? Et j'imagine que cela a été géré avec les Bâtiments de France, sans difficulté ?

M. BENINI Alain : Bien entendu, nous avons eu les permis de construire et de démolir en janvier 2014. Cela a fait l'objet de 6 mois d'instruction et antérieurement, nous sommes sur ce sujet depuis 2001 avec la DRAC, nous travaillons conjointement car il y a des allers-retours sans cesse entre le programme médical et les exigences patrimoniales. On aime bien parler de déconstruction et non de démolition. Dans le cadre de cette déconstruction, à la demande de la DRAC et sous couvert du service de l'inventaire, des éléments constitutifs du bâtiment seront démontés et stockés pour réemploi ultérieur sur d'autres pavillons. Un relevé précis sera établi sur le bâti et ses constituants, de façon à conserver la mémoire de cette construction, voire des informations sur la manière dont le bâti a été construit.

Effectivement le pavillon H sera détruit car il ne correspond pas aux exigences du programme de 2014 et on peut se demander quelle aurait été la réponse de Tony Garnier s'il avait eu ce programme en 1904. Face à un programme de plateau technique, je pense qu'il serait à même de pouvoir imaginer, sur son plan masse, un bâtiment qui correspond aux exigences du moment.

M. HAVARD Michel : Je suis certain que les patients diraient la même chose.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Je voudrais vous remercier pour cette présentation très claire du projet.

Ma question porte sur le projet global, notamment la deuxième tranche : pouvez-vous nous confirmer que le projet comportera bien un pôle d'excellence gériatrique comme cela avait été envisagé au départ, et comme cela avait été évoqué également dans le projet de convention ?

M. DEROUBAIX Dominique : On vous a exposé le contour de la première tranche, celle qui fait l'objet actuellement de la demande de financement auprès des collectivités territoriales et qui a été acceptée par l'Etat. Nous allons commencer, l'année prochaine, à engager les études et les réflexions sur la possible deuxième tranche qui va concerner l'hospitalisation, les services de médecine et les services de chirurgie qui doivent être regroupés derrière les deux pavillons qui vont être refaits, comme vous avez pu le voir.

Cette opération sur les lignes médecine et les lignes de chirurgie va donc libérer toute une série de pavillons dans lesquels se trouvent actuellement ces activités et c'est à ce moment là que nous engagerons la réflexion que nous avons l'intention d'avancer sur l'idée d'un pôle vieillissement lyonnais qui sera installé au cœur de la ville sur l'hôpital Edouard Herriot, ce qui aurait effectivement beaucoup de sens. C'est toujours d'actualité.

M. DAVID Jean-Jacques : Les 200 places de parking prévues en sous-sol, c'est une grande première à Edouard Herriot, est-ce pour les visiteurs ou le personnel ?

Mme CHANTEUR Madeleine : Il est vrai que cela n'a pas été précisé dans la présentation, car ce n'est pas vraiment l'objet de celle-ci, mais effectivement 200 places de parking sont prévues dans le sous-sol du nouveau bâtiment. Il faut savoir qu'à l'ouverture de ces 200 places, les autorités de conservation du patrimoine vont nous imposer de supprimer, à concurrence, 200 places en surface.

Ce n'est donc pas véritablement un gain qu'il faut espérer, en tout les cas c'est l'état de nos discussions aujourd'hui. Cela étant, nous avons l'intention de réserver ces places pour partie au personnel et pour partie également aux patients, puisque vous l'avez peut-être noté dans la présentation, nous allons doubler notre capacité de chirurgie ambulatoire en la regroupant dans ce bâtiment.

Ce qui veut dire que pour les personnes arrivant le matin accompagnées et qui repartent en fin de journée aussi accompagnées et qui généralement ne viennent pas en métro mais que les accompagnants viennent chercher en voiture, nous voulons profiter de ces places pour offrir à ces patients qui viendront en chirurgie ambulatoire un accueil de qualité en pouvant se garer dans le bâtiment où ils seront pris en charge. Voilà ce que l'on peut répondre aujourd'hui sur le stationnement.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'autres questions ? Je remercie MM. Deroubaix, Benini et Mme Chanteur pour leur présentation.

La séance du Conseil municipal va pouvoir reprendre et la première intervention sera celle de M. Broliquier.

(Reprise de la séance à 17h10.)

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, avec cette délibération, vous nous proposez de faire un chèque de 20 M€ pour le projet de modernisation de l'hôpital Edouard Herriot. La rénovation et la modernisation de cet établissement de santé sont indispensables, tout le monde le reconnaît, tout le monde en a conscience et on l'attend, d'ailleurs, depuis longtemps. Car l'hôpital Edouard Herriot doit rester un hôpital performant, fonctionnel et adapté à notre époque et aux enjeux de la santé publique du 21^e siècle.

La santé est un domaine d'excellence de la ville et de l'agglomération lyonnaise. On sait ce que la santé lyonnaise doit à l'hôpital Edouard Herriot qui a fortement contribué à l'innovation médicale (double greffe rein-pancréas, première allogreffe des deux mains...). L'agglomération lyonnaise doit conserver une longueur d'avance et, avec ce projet, renforcer son excellence.

La Ville ne peut pas se désintéresser de l'avenir de ce pôle médical au cœur de la santé des Lyonnais. Elle ne peut pas oublier qu'il s'agit d'ailleurs du principal site d'urgence d'agglomération des adultes à Lyon.

Nous souhaitons, au préalable, vous poser deux questions :

- Vous sortez 20 M€ des caisses de la Ville, où le trouvez-vous et quel sera l'impact sur le budget municipal ?

- Pourquoi une subvention municipale alors que les centres hospitaliers ont annoncé vouloir s'organiser en groupement de coopération sanitaire pour diversifier leur source de financement et pour intervenir sur le marché obligataire et sur celui des billets de trésorerie, lorsque les évolutions législatives le permettront bien sûr ?

Sur le fond, comme vous l'avez compris, nous sommes prêts à soutenir ce projet car il peut participer à l'amélioration de l'offre de soins rendus aux Lyonnais et au rayonnement de Lyon et de son agglomération.

Sur la forme et sur les conditions, nous sommes beaucoup plus critiques.

En fait, la Ville vient pallier avec sa contribution financière le désengagement de l'Etat. N'avait-il pas annoncé, en 2012, vouloir mobiliser des crédits du grand emprunt pour financer les projets des hôpitaux ?

Les budgets des collectivités territoriales, c'est-à-dire des contribuables locaux, viennent à la rescousse des finances de l'Etat qui elles sont exsangues. Un Etat dirigé par un Gouvernement qui ampute la dotation de fonctionnement aux collectivités locales de 3,7 milliards d'euros l'an prochain (sur un total de 11 milliards d'euros sur trois ans). Un Gouvernement qui invente chaque semaine de nouveaux impôts (la dernière en date étant la taxe sur les résidences secondaires).

Dans ces conditions, cette subvention municipale (tout comme celle du Grand Lyon de 20 M€) ne doit pas être un chèque en blanc, une opération financière de secours sans aucune contrepartie.

Est-ce qu'elle fait l'objet de négociations avec l'Etat sur d'autres grands dossiers de l'agglomération, comme les infrastructures de transport par exemple ? Je me souviens que l'an dernier, en décembre 2013 si mes souvenirs sont bons, vous deviez en parler avec François Hollande, en marge du sommet franco-italien. Avez-vous, Monsieur le Maire, obtenu quelque chose de concret pour les Lyonnais en échange de cet investissement purement municipal dans un établissement de santé contrôlé par l'Etat ?

Je vous remercie de votre réponse, Monsieur le Maire.

Mme BERRA Nora : Mes chers Collègues, l'hôpital Edouard Herriot est un établissement emblématique de notre ville de Lyon et un bon nombre d'avancées médicales et chirurgicales décisives ont été réalisées entre ses murs. Les Lyonnais y sont très attachés, c'est pourquoi ce projet est déterminant.

A la fois hôpital de proximité pour près de 100 000, je n'ai plus le chiffre exact, 83 000 patients qui fréquentent chaque année tous les types d'urgences de l'hôpital Edouard Herriot, mais aussi établissement hospitalier où des interventions chirurgicales de toutes spécialités sont réalisées, ou encore lieu de soins et de suivi pour des patients atteints de pathologies chroniques lourdes, Edouard Herriot est un pôle d'excellence et d'innovation qui concentre toutes les missions les plus nobles que les usagers du système de soins attendent de l'hôpital public.

Cependant, depuis quelques temps, cet hôpital concentre également beaucoup de difficultés, de défis et est apparu comme dépassé, malgré le dévouement extrême de ses 4 000 personnels médicaux, paramédicaux et administratifs.

C'est la raison pour laquelle, après les restructurations des pôles Nord et Sud, la construction de l'HFME, l'hôpital femme-mère-enfant, la modernisation de l'hôpital Edouard Herriot est devenue une priorité pour continuer à assurer une offre de soins dans l'Est de Lyon et maintenir un équilibre de cette offre de soins globale sur l'ensemble de notre agglomération.

Alors, j'en parle avec un peu d'émotion quand même, d'abord pour la Lyonnaise que je suis, attachée à cet hôpital de proximité mais aussi, en tant qu'ancien médecin de l'hôpital Edouard Herriot qui a travaillé pendant 20 ans, donc j'ai eu l'expérience de l'intérieur de cet établissement, mais aussi en tant que Secrétaire d'Etat à la santé au moment où le projet médical a été soumis pour approbation, je voudrais signaler que nous avons été tous deux, Monsieur le Maire, chacun dans son rôle, particulièrement mobilisés pour cette rénovation et les Unes des journaux à ce moment-là rendant compte d'un « bras de fer » entre nous n'étaient ni opportunes, ni utiles.

Je me réjouis aujourd'hui que les choses avancent d'une façon très constructive et positive.

J'aurais une question à vous poser et une remarque à partager avec les Lyonnais.

La question porte sur les conditions d'un accompagnement par l'Etat. Au moment où j'avais donné l'avis favorable au dossier médical, l'enveloppe réservée était de 20 millions d'euros à l'époque. Cette attribution était conditionnée à deux choses :

- La mise en avant d'un projet médical structurant. De ce point de vue, le projet est une belle réussite et je voudrais ici remercier les personnels médicaux pour leur investissement et saluer leur dévouement pour leur hôpital. Ils sont très attachés, eux aussi, à leur hôpital et ils ont fait un travail extrêmement remarquable.

- L'autre condition, cette fois, était une condition de santé publique. De ce point de vue, elle concernait la mise aux normes de sécurité, en particulier le désamiantage de l'hôpital neurologique. C'était la deuxième condition que j'avais posée et c'est là ma question. Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, en votre qualité de Président du Conseil de Surveillance des Hospices Civils de Lyon, où en est l'évolution de ce chantier dans tous les sens du terme ? Vous avez parlé tout à l'heure de mise en sécurité de l'hôpital neurologique de Pradel, peut-être faisiez-vous référence à cette condition là ?

J'en viens à ma remarque. Nous allons voter le déblocage de la première tranche du financement de la rénovation de l'hôpital Edouard Herriot, c'est donc l'occasion de revenir sur le montage financier de ce projet. Le coût global de l'opération est estimé à 120 millions d'euros, répartis sur trois piliers : aide nationale, aide des collectivités locales et autofinancement des HCL.

J'observe dans le projet de délibération, que le financement national de ce projet a été revu à la hausse, passant de 20 à 40 millions d'euros. J'aurais été la première à me réjouir que l'on trouve de nouvelles marges de manœuvre en faveur des hôpitaux de Lyon mais en me penchant sur le dossier, en réalité, je m'aperçois qu'il n'y a pas d'augmentation des crédits de l'Etat. Ce qui ne m'étonne pas en vérité puisque vu l'état de nos finances publiques, comment pourrions-nous trouver 20 millions comme ça ?

Je pense, par respect pour les Lyonnais, que nous devons jouer la transparence sur ce dossier et je voudrais apporter un éclairage.

La part autofinancée par les HCL qui devait être de 60 millions est passée à 40 millions d'euros, du fait d'une contraction des MIGAC, enveloppes consenties par l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, dédiées aux Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation et qui est une partie essentielle du financement des hôpitaux. Malheureusement, ces MIGAC sont passées de 39 à 16 millions, soit une baisse de 23 millions, ce qui fait que la hausse du financement national de 20 millions d'euros devait mécaniquement augmenter afin de permettre un rattrapage du financement et sauver le projet.

En vérité, c'est une sorte de « tour de passe-passe » comptable mais il faut retenir de ce projet qu'il y a une vraie cohérence de financement qui est préservée et c'est tant mieux pour que ce projet puisse se poursuivre.

Ce projet de rénovation avance, je tiens à le saluer, grâce à la mobilisation des pouvoirs publics et surtout, grâce à l'immense mobilisation quotidienne des personnels hospitaliers des HCL, en particulier ceux de l'hôpital Edouard Herriot qu'il faut remercier, encourager et soutenir. Je me souviens de nombreuses

discussions aller-retour avec la communauté médicale. Je citerai évidemment M. Claris, Président de la Commission médicale d'établissement, notre Collègue Carole Burillon avec laquelle j'avais beaucoup travaillé également. Je voudrais féliciter M. Moinard, l'ancien directeur général des HCL que je remercie et bien sûr, M. Deroubaix qui a suivi avec beaucoup de professionnalisme et beaucoup d'engagement ce projet cher aux Lyonnais.

A Lyon, la santé a toujours été une priorité. La tradition humaniste et généreuse de notre cité l'a conduite à bâtir une réputation internationale en santé. Il était hors de question que ce legs soit entaché d'un projet de restructuration de l'hôpital Edouard Herriot raté. Réjouissons-nous de ce que ce projet avance, au service des Lyonnais.

Je vous remercie.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous aussi, nous partageons comme un certain nombre de personnes de cette assemblée l'intérêt de ce dossier qui avance. On ne peut que s'en réjouir. On a, pour certains, le vieux souvenir il y a 25 ans quand on décidait de détruire totalement l'hôpital Edouard Herriot pour le donner à des promoteurs et faire un plan tripolaire sans Edouard Herriot. Aujourd'hui, au contraire, on peut se réjouir, avec les mêmes arguments qu'il y a 25 ans, qu'on développe Edouard Herriot et qu'on le rénove par morceaux pour garder à la fois l'histoire et associer la modernité.

La deuxième chose sur laquelle on voulait insister : cela ne nous choque pas fondamentalement que la Ville mette 20 millions d'euros dans cette affaire. La santé est un point essentiel de la vie de nos concitoyens et on n'a pas à s'en désintéresser, même si on pourrait souhaiter que des équilibres économiques soient autres et que les déficits de l'Etat ne soient pas aussi importants, mais semble-t-il, ils remontent au moins à 2002 les déficits de l'Etat, donc nous avons un acquis péjoratif à ce niveau-là. Ca ne nous choque donc pas du tout que la Ville investisse avec 20 millions d'euros dans ce projet.

La proposition qui est faite aujourd'hui par les Hospices Civils nous paraît répondre à la cohérence du moment et là aussi, nous n'avons pas d'observation à faire et nous trouvons que c'est un bon dossier que nous soutenons.

Mme FAURIE GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, chers Collègues, je suis ravie de partager l'enthousiasme des intervenants précédents. Ce qui intéresse les Lyonnais, en effet, c'est que nous agissions et c'est le cas avec l'aide de la Ville pour ces travaux qui feront de leur hôpital, qu'on appelle aussi Grange Blanche, un hôpital moderne, performant et accueillant.

Notre groupe Centre Démocrate souhaite remercier les grands acteurs de ce projet, à commencer par les Hospices Civils de Lyon qui, avec 60 % du patrimoine rénové, plus d'un milliard d'euros consacré à la modernisation des hôpitaux ces dernières années. On a parlé de l'hôpital femmes-enfants, de la Croix-Rousse et de Lyon Sud. Avec ce projet de regrouper les urgences et les plateaux techniques au cœur de l'hôpital Edouard Herriot, ce sera une offre de soins améliorés et de meilleures conditions de travail, cela a été dit, pour les 4 000 professionnels.

Merci Monsieur Deroubaix, Madame Chanteur et Monsieur Bénini, pour votre présentation et à travers vous, merci à l'ensemble du personnel pour votre engagement : l'administration, la communauté médicale et bien évidemment M. Clarisse, et également les représentants des usagers, tous partenaires essentiels de ce projet. Je dois souligner par ailleurs la collaboration et le travail engagés entre la ville, les HCL et les médecins libéraux pour continuer le travail d'amélioration du fonctionnement des urgences, dans le cadre de la permanence des soins.

Remercions les architectes et les directions des affaires culturelles de l'Etat, les services de la Ville pour mettre ainsi en valeur notre patrimoine, celui de Tony Garnier. Un merci tout particulier au Président du Conseil de surveillance, M. Gérard Collomb pour sa ténacité, sa vision ambitieuse et réaliste.

- Ambitieuse, avec cette meilleure offre de soins qui répond à l'attente des patients qui, pour 60 % d'entre eux, habitent la métropole.

- Réaliste, car reconstruire « hors Lyon » un hôpital aurait coûté plus de 800 millions d'euros et c'était reporter le projet à une date inconnue, un report inadmissible, tout le monde en convient, vu l'extrême vieillissement de cet hôpital.

Il est vrai que ce projet a mis un peu de temps à s'engager car il a fallu attendre la fin des investissements colossaux engagés sur les autres groupes hospitaliers, et digérer les conséquences des nouveaux

modes de rémunération à l'activité. Il a fallu également convaincre l'Etat qui, effectivement, comme le disait Mme Berra avait proposé 20 millions d'euros et qui, aujourd'hui, propose 40 millions d'euros, mais ce qui importe c'est que le projet soit engagé.

Alors remercions l'Etat, l'ARS et le Grand Lyon qui, aux côtés de la ville, prennent cet engagement financier, car les collectivités ont toujours participé aux côtés des HCL et disons-le, l'Etat, loin de s'être désengagé comme j'ai pu l'entendre dire, apporte 95 millions d'euros. Il y a effectivement Edouard Herriot, mais il y a également l'hôpital Pradel qui sera désamianté, et c'est sa contribution la plus importante depuis les années 2000.

Donc, cet hôpital est le pilier de notre système de solidarité et pour son bon fonctionnement il doit également veiller à son rayonnement par ses innovations. Il réussit les deux avec, notamment, la permanence d'accès aux soins pour les plus démunis, et de l'autre ses premières mondiales. On a parlé de la greffe, mais on parle aussi du traitement innovant du cancer de la prostate cette année ou demain encore, le projet avec l'hôpital Saint-Luc/Saint-Joseph de créer un centre commun pour les brûlés.

Nous sommes donc très favorables au financement de cette première tranche de travaux. Elle en appelle une deuxième, afin de poursuivre cette modernisation au bénéfice de la santé des Lyonnais.

Mme BURILLON Carole : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est un projet majeur pour la santé de nos concitoyens que nous sommes invités à examiner aujourd'hui.

L'hôpital Edouard Herriot, c'est d'abord un établissement connu et apprécié par l'ensemble des Lyonnais, mais également des Grands Lyonnais, et même au-delà. Il propose à chacun une offre médicale publique de proximité, implantée au cœur de notre ville, aisément accessible en transports en commun. Le panel des spécialités qui y est proposé est remarquablement étoffé. Cet établissement constitue en cela une des pierres angulaires de l'offre de soin proposée dans notre ville, le pôle le plus important du réseau des Hospices Civils de Lyon. Les chiffres ont été rappelés : 230 000 consultations, 71 000 séjours hospitaliers par an.

L'hôpital Edouard Herriot est également une institution médicale d'excellence dans de nombreux domaines, mais aussi un lieu d'innovation, avec de nombreux laboratoires de recherche, et un lieu de formation proche des universités de santé et des écoles d'infirmières de Rockefeller. L'hôpital Edouard Herriot, c'est enfin et on l'a vu, un patrimoine remarquable, une des œuvres majeures de Tony Garnier qui s'inscrit pleinement dans le paysage architectural lyonnais.

Pour toutes ces raisons, la modernisation des bâtiments et des équipements de l'hôpital apparaît indispensable à la fois pour poursuivre l'exercice d'une médecine d'excellence et aussi pour contribuer à améliorer les conditions de travail des professionnels de la santé, et surtout in fine la qualité du service rendu aux patients. C'est la meilleure manière de maintenir un service public performant et de proximité qui, s'il disparaissait, et il faut bien le comprendre et l'avoir à l'esprit, ne laisserait la place qu'aux structures privées avoisinantes.

Aujourd'hui, les activités trop dispersées dans l'ensemble des pavillons que constitue l'hôpital nécessitent des travaux qui vont être engagés pour optimiser cette organisation et mieux articuler les parcours de soin. Il s'agit là, et nous l'avons vu dans la présentation qui nous en a été faite, d'une transformation essentielle qui permettra de gagner en efficacité. Et pourtant, on l'a dit, ce projet de modernisation n'a pas toujours été une évidence, les contraintes techniques, les exigences liées à l'inscription des bâtiments aux Monuments Historiques ou encore le coût des travaux, ont constitué des freins à sa mise en œuvre.

C'est pourquoi je veux souligner ici, au nom du groupe Lyon Centristes et Indépendants, le soutien sans faille apporté à ce projet par la Ville de Lyon et le Grand Lyon, et également saluer votre engagement personnel qui, Monsieur le Maire, depuis de nombreuses années, a été essentiel pour que ce projet aboutisse aujourd'hui. Ce n'était pas de trop, pour l'hôpital Edouard Herriot et pour les Hospices Civils de Lyon, que de vous avoir à leurs côtés parmi les nombreuses autres énergies qui ont porté ce dossier.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le groupe Lyon Gauche Solidaires se réjouit de la modernisation et donc du renforcement de l'hôpital Edouard Herriot. Nous sommes ainsi heureusement loin du temps du plan Michel Noir qui envisageait carrément la suppression de HEH... Nous savons Monsieur le Maire, combien vous vous êtes engagé auprès de l'Etat pour obtenir les fonds de cette rénovation de HEH, merci.

Comme il a été dit, le fonctionnement médical sera amélioré grâce à ces travaux importants, les Lyonnais seront donc mieux soignés, le personnel aura sa tâche facilitée et le patrimoine historique sera valorisé. Tout ceci en plein centre de Lyon.

Cela concrétise un engagement de l'Etat, du Grand Lyon, de la Ville de Lyon et des HCL eux-mêmes que nous apprécions fortement, car il représente un soutien important à l'hôpital public dont chacun sait qu'il soigne tout le monde, sans discrimination de revenu ou d'origine, et qu'il s'occupe de toutes les maladies, même de celles qui sont les moins rentables. Car en accompagnement de ces travaux, nous voulons souligner qu'il y a des politiques de santé qui s'incarnent dans ces murs et qui illustrent de grandes réussites, ou qui soulèvent encore quelques inquiétudes.

Au titre de mes compétences d'Adjointe à l'égalité femmes-hommes et aux personnes handicapées, en voici trois exemples :

- Nous nous félicitons de la création d'une consultation à HEH pour les personnes sourdes, consultation qui vient d'être ouverte en octobre, avec deux médecins utilisant la LSF -la langue des signes française-. C'est un grand soulagement pour les personnes sourdes qui devaient auparavant se déplacer au pôle santé sourds de Grenoble, et c'est l'ARS qui finance ce nouveau service.

- Nous sommes satisfaits aussi du pôle IVG qui a été reconstitué à HEH après la fermeture de l'Hôtel-Dieu, avec la même équipe de qualité. Nous restons attentifs à ce que ce droit soit respecté pour les femmes qui en ont besoin, dans les meilleures conditions, tout au long de l'année, et sur les différents hôpitaux des HCL. Je rappelle que la revalorisation de l'acte IVG décidée par ce gouvernement depuis plus d'un an, a permis de réduire le déficit lié à cette activité.

- Un gros souci reste cependant, depuis plusieurs années, au sein des HCL : la situation de l'hôpital Henry Gabrielle qui s'occupe de la rééducation et de la réadaptation fonctionnelles de personnes relevant de lourds accidents routiers ou de santé. Nous demandons que la tarification soit relevée par l'Etat car elle ne correspond pas actuellement à la quantité et à la qualité du travail engagé par l'hôpital pour aider les patients à se reconstruire. Le personnel, en particulier, pourrait être renforcé par cette hausse attendue de la tarification. Je sais que vous êtes allé récemment à Henry Gabrielle, Monsieur le Maire, et que vous soutenez cette demande, et je vous en remercie particulièrement en tant qu'Adjointe aux personnes en situation de handicap.

La vigilance reste donc de mise sur plusieurs créneaux d'intervention de nos hôpitaux publics, en particulier sur les moyens humains. Mais nous ne boudons vraiment pas notre plaisir aujourd'hui avec cette délibération qui permettra l'amélioration du fonctionnement de l'hôpital public Edouard Herriot, si cher aux Lyonnaises et aux Lyonnais.

M. TOURAINÉ Jean-Louis : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, on peut en effet se réjouir d'une position actuellement assez consensuelle sur ce projet de rénovation de l'hôpital Edouard Herriot sur son site. Il n'en a pas toujours été ainsi.

Aujourd'hui, c'est donc l'heureux épilogue d'une aventure émaillée de différentes péripéties pendant un quart de siècle. En effet, le désir de rénover l'hôpital Edouard Herriot est né dans les années 1980. Nous nous réjouissons aussi tous que, pour l'occasion, Mme Berra ait retrouvé l'adresse de l'Hôtel de Ville et nous pourrions aussi lui fournir l'adresse de l'hôpital Edouard Herriot.

(Protestations de Mme Berra.)

Cet hôpital est en fonction depuis plus de 80 ans. Il est devenu, tout au fil de ces décennies, un des fleurons des hôpitaux français parmi les plus prestigieux. Depuis la fin des années 1980, la municipalité de l'époque a fait un bon diagnostic, le risque d'évolution vers une vétusté pouvant devenir dommageable à la qualité des soins.

Malheureusement, elle a proposé une solution qui était plus inquiétante, puisqu'elle voulait arrêter toute activité hospitalière à l'hôpital Edouard Herriot. C'était faire fi des particularités exceptionnelles de cet hôpital qui, bien avant que les centres hospitalo-universitaires ne soient créés, entre les deux guerres, faisaient déjà dans les années 1930, la conjonction entre l'hôpital public, l'université, les laboratoires de recherche, les lieux de formation.

C'est aussi un des lieux les mieux desservis par les transports en commun dans notre agglomération. C'est enfin un lieu dont la réputation dépasse notre ville, voire même l'Europe, avec des usagers qui viennent d'Afrique, du Moyen-Orient ou d'Amérique latine.

Enfin, il n'y a guère de familles lyonnaises qui n'aient un jour été, pour elles-mêmes ou pour accompagner un de leurs proches, dans cet hôpital et en ait bénéficié.

Au total, cet hôpital, fleuron de l'activité hospitalière lyonnaise et même française, méritait véritablement d'être rénové sur son site. A l'époque, quand cette menace de délocalisation de l'hôpital s'est faite jour, nous avons dû créer en 1992, une association l'« Association de Sauvetage et de Promotion de l'hôpital » avec les personnels de l'hôpital Edouard Herriot et les usagers : un sondage avait montré que moins de 10 % (c'est-à-dire 9,6 % exactement) des Lyonnais étaient favorables à un projet d'arrêt de l'hospitalisation en ce lieu.

Donc, il y a eu une mobilisation qui, d'emblée, a impliqué Gérard Collomb, alors candidat à la Mairie de Lyon, lequel s'est très fortement engagé, avec plusieurs d'entre nous, dans le projet de rénovation de l'hôpital Edouard Herriot sur son site.

Je ne redis pas tout ce qui a été décrit tout à l'heure, avec les différents projets qui ont été élaborés, avec la difficulté pour convaincre un ancien Directeur de l'Agence Régionale de Santé, d'anciens Ministres... pour aboutir aujourd'hui à ce bon projet qui allie les efforts de la Ville, de la Communauté urbaine, à ceux des Hospices Civils de Lyon et de l'Etat ; il s'agit d'un projet qui pourra réjouir effectivement les Lyonnais, puisqu'il y aura pour la médecine du XXI^e siècle, en effet, un nouveau bâtiment qui comprendra des blocs opératoires très modernes, une imagerie d'urgence et une radiologie interventionnelle, des soins critiques, tout ceci à côté des urgences rénovées. C'était d'ailleurs les points qui avaient déjà été relevés dans les années 1990.

Toutes les réponses sont apportées aujourd'hui, mais avec bien sûr, des nécessités nouvelles, des conditions de fonctionnement adaptées aux besoins d'aujourd'hui, notamment avec davantage de chirurgie ambulatoire. Tout ceci aura, je le pense, de quoi satisfaire l'activité médicale de pointe à Lyon, pendant toutes les décennies à venir. Surtout, les soins quotidiens aux Lyonnais continueront à être de la meilleure qualité.

Merci au Maire et Président du Grand Lyon, merci aux dirigeants des HCL, merci à tous les membres de l'Association que je présidais. La ténacité de tous a été payante. L'activité hospitalière lyonnaise sera, dans le futur comme dans le passé, dotée d'une excellente réputation et son attractivité s'accroîtra encore.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Simplement quelques mots pour conclure. Je crois qu'il est important de mesurer quelles étapes nous avons franchies depuis 2001. Si on se rappelle la situation de 2001, nous avons à l'époque un certain nombre d'hôpitaux qui avaient vieilli et qui nécessitaient d'être réhabilités, d'être transformés ou d'être fermés.

Je vous rappelle qu'alors nous avons l'Antiquaille : nous avons transféré les activités de l'Antiquaille, hôpital vétuste, dans d'autres établissements des Hospices Civils. Nous avons Debrousse : c'est devenu l'Hôpital Mère/Enfants, dont on voit aujourd'hui les conditions de fonctionnement. Evidemment pour qui est allé un jour à Debrousse, on s'aperçoit que ce sont des conditions totalement différentes. Puis nous avons l'Hôtel-Dieu : là aussi des conditions qui n'étaient plus adaptées à la médecine de l'époque. Comme on le dit toujours avec Georges Képénékian, ce que nous souhaitons, c'est la médecine du XXI^e siècle offerte à tous.

Il suffit d'aller aujourd'hui à Edouard Herriot ou dans les autres hôpitaux, mais à Edouard Herriot, qui est très souvent l'hôpital de premiers secours, et l'hôpital d'urgence, pour voir combien, effectivement, cet hôpital est ouvert à tous.

Alors, je veux simplement répondre à quelques observations. D'abord pour dire à M. Broliquier que, évidemment nous nous engageons, parce qu'autrement l'autofinancement des Hospices Civils de Lyon n'aurait pas suffi et ils ne pouvaient pas avoir recours à l'emprunt, comme vous le savez : il faut qu'on ait une marge d'autofinancement relativement importante pour pouvoir faire appel à l'emprunt.

Mais ce n'est pas quelque chose de nouveau : même si l'Etat français était moins endetté qu'aujourd'hui, j'ai vu en relisant un peu comment s'étaient passées les délibérations en Conseil municipal, que du temps d'Edouard Herriot, il y avait déjà eu un investissement de la Ville de Lyon, et que la Ville de Lyon avait contribué au financement de l'hôpital Edouard Herriot. C'est ce qui avait permis que cet hôpital soit construit.

Je me souviens ensuite que M. Raymond Barre s'était engagé lui-même pour entamer d'autres étapes du plan de modernisation de nos hôpitaux. Je l'ai remarqué d'autant plus, comme c'était sous le mandat que j'ai eu l'honneur d'effectuer de 2001 jusqu'en 2008, que c'est nous qui avons eu à verser les 74 M€ qui

était la somme sur laquelle on s'était engagée. Et puis là nous nous engageons sur 40 M€ entre la Ville de Lyon et le Grand Lyon, mais obtenant une somme de l'Etat.

Comme moi je suis un garçon dont vous connaissez l'extrême pudeur et l'égale retenue, je n'aurais pas mentionné les difficultés qu'il pouvait y avoir à faire sortir ce projet, mais comme il y a eu des expressions montrant les difficultés actuelles, je me permets de citer une lettre qu'envoyaient à l'époque M. Moinard, M. Clarisse et d'ailleurs moi-même, à M. Xavier Bertrand, il nous disait *«qu'il prenait bonne note de la somme de 20 M€ qui pouvait être débloquée pour accompagner l'investissement prévu à l'époque»*. Mais cette lettre ajoutait *« nous nous en réjouissons si les conditions posées pour le déblocage des fonds et donc le lancement effectif du projet n'étaient pas contradictoires avec la perspective même de le voir aboutir »*.

En effet, et c'est le deuxième point de nos préoccupations, les aides à la contractualisation dont bénéficient les Hospices Civils, sont aujourd'hui remises en cause. Une des conditions posées pour l'aboutissement du projet est la disparition de ces aides. Celles-ci ont déjà baissé de 32 % en 2011, sans proportion aucune avec la baisse moyenne de 3 % observée dans les autres CHU. Pour 2012, une nouvelle baisse de 50 % est annoncée, alors même que les crédits prévus continuent de progresser au niveau national et que la circulaire budgétaire que vous venez de signer rappelle que la logique de contractualisation des aides budgétaires n'est pas -et on cite- *« incompatible avec une stabilité des crédits »*.

Donc vous voyez qu'à chaque époque, il y a eu de grandes difficultés et donc il a fallu beaucoup se battre pour que l'Etat puisse débloquer 40 M€. Mais ce qui est essentiel de retenir aujourd'hui, c'est que nous sommes arrivés au bout d'un combat qui a été effectivement un combat de 25 ans, pour aboutir à cette rénovation d'Edouard Herriot et à redonner une deuxième vie à cet hôpital.

Parce que c'est vrai que ce qui a été dit tout à l'heure est totalement exact. Aujourd'hui les médecins qui étaient à Herriot désespéraient et plus grave encore, les jeunes générations se demandaient si elles avaient un avenir à Edouard Herriot ; donc un certain nombre de gens ne venaient plus, ne voulaient plus venir à Edouard Herriot parce qu'ils se disaient : *« C'est un hôpital finissant et on n'a aucun avenir dans un hôpital de cette sorte »*. Donc aujourd'hui nous redonnons une deuxième vie à l'hôpital Edouard Herriot.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/601 - Signature d'une convention pour la mise à disposition de la Ville de Lyon du logiciel «GEONET» par le Grand Lyon (Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy
(Adopté)

2014/603 - Affectations des crédits aux titres des recettes complémentaires, dites du compte 471, dégagées par le Casino «Le Pharaon» pour des dépenses d'investissement (Direction de la Gestion)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté)

2014/614 - Admission en non valeurs des produits irrécouvrables des exercices 1999 à 2014 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté)

2014/616 - Approbation du régime des provisions du budget annexe de la halles Paul Bocuse (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

2014/677 - Décision modificative n° 3 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté)

(Les Groupes UDI et apparentés et Ensemble pour Lyon UMP et apparentés ont voté contre. M. Boudot s'est abstenu.)

COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENT, VOIRIE

2014/634 - Prolongement rue Jacques Monod à Lyon 7e (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

2014/640 - Subvention au Centre de soins des oiseaux sauvages -CSOL- (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

(Adopté)

2014/662 - Dénomination d'un espace public à Lyon 5° : «Jardin André Malraux» (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit de la dénomination d'un espace public dans le 5^e arrondissement de Lyon « Jardin André Malraux ».

Il s'agit de rendre hommage à une personnalité d'exception à qui notre ville doit beaucoup. Ministre de la Culture de 1959 à 1969, il est à l'origine des Maisons de la Culture, de l'Inventaire général du Patrimoine culturel, et surtout pour nous, de la loi de 1962 qui porte son nom. Celle-ci visait en effet, à empêcher la destruction au nom de la modernité, des quartiers historiques, généralement dégradés, des villes.

Lyon fut la première ville de France à bénéficier de cette loi, à travers le décret signé le 12 mai 1964, faisant du Vieux-Lyon le premier secteur sauvegardé de France.

Le choix de donner son nom à un espace public dans le 5^e arrondissement prend place dans les manifestations organisées à l'occasion du 50^e anniversaire de cet événement. Mais rendre hommage à André Malraux, c'est aussi saluer un immense écrivain, et donner aux Lyonnais un nouveau signe de l'engagement de notre ville au service des valeurs de la République.

Malraux fut un combattant inlassable au service de la liberté, des droits de l'homme, de la démocratie. En 1934, il participa au Comité de vigilance des Intellectuels Antifascistes et il participa à la fondation de la ligue mondiale contre l'antisémitisme. En 1936, il alla combattre pour la République en Espagne. Sous l'occupation, il rejoignit les rangs de la Résistance, et fut fait Compagnon de la Libération par le Général de Gaulle le 17 novembre 1945. Résonne encore le formidable discours qu'il prononça le 19 décembre 1964, lors du transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon.

Le jardin auquel nous proposons de donner son nom jouxte le collège Jean Moulin. Voilà un beau rapprochement et un signe important pour notre jeunesse. La délibération a été approuvée en Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2014/673 - Adoption du projet éducatif de territoire -PEDT- 2014-2017 - Autorisation de signer la convention (Direction de l'Éducation)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport a trait à l'adoption du projet éducatif de territoire de la Ville de Lyon.

Tout d'abord, qu'est-ce que le projet éducatif de territoire ? Il s'agit du projet de la ville pour ses enfants âgés de 2 à 16 ans, et mis en œuvre sur tous les temps que l'enfant vit en collectivité, que ce soit le temps scolaire, durant la classe, le temps périscolaire, avant et après la classe, et le temps extrascolaire, durant les vacances.

La Ville de Lyon a établi dès 2001, un projet éducatif local. Ce projet formalisait les engagements de la ville pour ses enfants. Il décrivait la démarche par laquelle la ville proposait à chaque enfant, un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi la complémentarité des différents projets éducatifs.

Ce projet impulsé par la ville a été partagé par les autres acteurs de la communauté éducative dans le respect des prérogatives de chacun. Les enseignants, les associations, partenaires de l'école, les services de l'Etat, la CAF et bien sûr les parents, premiers éducateurs de leur enfant.

Le PEL de la Ville de Lyon de 2001 n'a cessé de se développer dans le partenariat. Il a bénéficié de moyens croissants. Ses objectifs étaient les suivants :

- accompagner l'école primaire dans ses missions éducatives,
- favoriser les actions périscolaires,
- contribuer à l'offre de loisirs des enfants,
- faciliter l'accès aux ressources éducatives et mettre en œuvre la démarche de réussite,
- enfin, conforter la place et la participation des parents.

Ces objectifs ont été globalement partagés par tous. D'ailleurs les programmations annuelles du PEL ont souvent été votées à l'unanimité de ce Conseil et lors de notre Conseil du 22 septembre dernier le dossier-programmation de l'année a fait l'objet d'un vote à la quasi unanimité avec seulement 4 abstentions.

En ce début de nouveau mandat et dans le cadre de la réforme nationale des rythmes scolaires, il était évident de refondre notre projet éducatif local, de le réactualiser, de l'adapter à la réalité des écoles d'aujourd'hui.

Or, un dispositif de projet éducatif de territoire a été créé par le décret de janvier 2013 de la réforme nationale des rythmes scolaires. Ce projet éducatif de territoire n'est pas obligatoire. Mais il permet de mettre en œuvre une organisation de la semaine scolaire expérimentale. L'an prochain, il sera nécessaire de percevoir les aides du fond d'amorçage de l'Etat.

La Ville de Lyon a donc décliné son projet éducatif local en projet éducatif de territoire et cette déclinaison a porté principalement sur quatre points :

- Tout d'abord, nous avons modifié dans notre projet, l'organisation de la semaine qui est différente depuis cette rentrée. Ainsi, notre projet éducatif de territoire comprend une partie sur l'organisation de la semaine des écoliers lyonnais, les différents temps scolaires, périscolaires et extrascolaires proposés et le nombre d'enfants potentiellement concernés par ces temps.

- Parallèlement, nous avons modifié les objectifs du projet qui ont été regroupés en 4 grands principes sur lesquels je vais revenir.

- Ensuite le partenariat avec les associations d'éducation populaire est désormais beaucoup plus fort puisqu'elles sont, vous le savez, gestionnaires d'une partie des accueils de loisirs dans nos écoles et cela, bien sûr est inscrit dans notre nouveau projet éducatif.

- Et enfin, ce projet est évolutif. Un certain nombre d'instances de concertation, de pilotage et de suivi ont été créés à l'occasion de ce nouveau projet. Ces instances participatives permettront de faire évoluer le projet, à la lumière des usages et des expériences des uns et des autres.

Les grands principes de notre projet éducatif de territoire pour les enfants lyonnais sont les suivants :

- le droit à l'éducation pour chacun et pour tous,
- l'équité,
- la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales,
- la coéducation,
- une responsabilité partagée entre les différents acteurs, respectueuse de la place des parents,
- et la cohérence éducative entre les différents de l'enfant.

Ce projet éducatif territorial a été élaboré à notre initiative. Il formalise l'engagement de la ville et de ses différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative.

Les activités proposées dans ce cadre ne sont pas toutes obligatoires. Chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier. Notre projet prévoit des activités proposées pendant le temps scolaire, comme par exemple les classes découverte, que vous connaissez, et les activités proposées pendant le temps périscolaire et notamment dans le cadre de nos accueils de loisirs dans les écoles.

Les activités éducatives que propose le projet éducatif territorial sur le temps périscolaire s'articuleront avec les projets d'écoles, de même qu'avec les projets conçus sur le temps extrascolaire et ce, pour offrir aux enfants et aux familles lyonnaises un cadre cohérent.

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de ce projet éducatif relèvent de la Ville de Lyon et de ses partenaires. Le projet éducatif territorial prend la forme d'un engagement contractuel entre la ville, les services de l'Etat et les autres partenaires. Notre projet éducatif a été transmis aux services de l'Etat, à la DDSCS, et à la CAF. Il a été étudié par un groupe départemental et a été validé. Il doit être désormais adopté par notre Assemblée. Il fera ensuite l'objet d'une signature tripartite entre le Maire, le Préfet et le Recteur d'académie. Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, cette délibération vient parachever la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires avec le PEDT qui en est la clef de voute.

Alors que la nouvelle organisation est entrée en application déjà depuis une dizaine de semaines et que l'année scolaire est bien entamée, de nombreuses incertitudes demeurent. Nous sommes encore dans le flou, nous élus, et les familles aussi. Et nous voulons vous interpeller sur plusieurs points, quatre, pour être précis :

Le premier concerne les activités périscolaires en elles-mêmes. Ce projet est une liste de bonnes intentions dont on ne peut qu'approuver le bien-fondé -le droit à l'éducation pour tous, la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant- etc...

Mais au-delà des mots quelles actions concrètes ? Quel contenu ? Comment ces grands principes seront-ils déclinés localement dans chaque projet d'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole).

Cette question du contenu nous apparaît comme essentielle. Il faut que les activités aient une vraie portée éducative. Il faut de l'innovation, sinon les parents n'adhéreront pas et cette réforme sera un pas de plus dans la dévalorisation de l'école.

Pour l'instant, faute de contenu, cette nouvelle organisation n'est pas comprise et ne convainc qu'à moitié les parents, car ils ne voient pas en quoi elle permettra aux élèves, à leurs enfants, de mieux réussir à l'école, d'où un taux d'inscription plus faible que celui attendu.

Avec la notion de parcours éducatif que vous soulignez à juste titre, les activités périscolaires doivent contribuer au socle de compétence à construire pour chaque enfant.

Deuxième point : l'évaluation. Votre délibération parle d'une commission d'évaluation. Elle sera chargée d'identifier les points forts et les points faibles, on s'en doute. Mais selon quelle méthodologie et qui participera à cette commission ? Vous avez tout fait pour « torpiller » les initiatives locales en la matière. Alors puisque vous critiquez la méthode des autres, vous auriez du annoncer plus précisément la vôtre.

Troisième point : l'information des parents. Depuis le début, c'est une des grandes faiblesses de votre organisation qu'ils s'agissent du coût ou des activités proposées. Vous parlez des conseils de vie périscolaire, comment s'articuleront-ils avec les conseils d'école ? Nous proposons, à l'UDI, qu'ils soient

organisés dans la foulée des conseils d'école. Ce sera plus simple pour les parents et garant d'une meilleure continuité éducative.

Dernier point enfin : le taux d'inscription. Les données que vous nous avez transmises montrent une double disparité : d'une part entre les maternelles et les écoles élémentaires, d'autre part entre les quartiers. On note un taux d'inscription bien plus faible pour les maternelles que pour les élémentaires. L'erreur est de traiter les maternelles comme les élémentaires. Pour les plus petits, mieux vaut des plages horaires plus courtes, ce que ne permet pas votre organisation, c'est d'ailleurs un de ses points faibles : elle n'est pas adaptée aux maternelles.

On s'aperçoit aussi que l'inscription est plus faible dans les quartiers populaires, comme dans le 8^e ou le 9^e. Votre organisation risque d'accentuer les inégalités scolaires avec des enfants livrés à eux-mêmes le vendredi après-midi. Pour cela, il faut établir un lien nouveau avec les familles. Une tarification au taux d'effort aurait sans doute permis la suppression des effets de seuil liés aux tranches du quotient et de proposer un tarif minimum plus bas pour les familles modestes.

Au total, plus de 13 400 enfants ne se sont pas inscrits à ces activités. Cela nous apparaît comme un chiffre important.

Sur ces 4 points, nous vous avons déjà interpellé au mois de septembre et votre délibération n'apporte toujours pas de réponses concrètes. Autant de questions et d'incertitudes encore alors que vous connaissez, depuis 2012, le cadre de cette réforme. Cela manque de sérieux, vous en conviendrez.

La loi dont elle est issue, légitime le rôle des parents, vous l'avez rappelé Madame Brugnera, mais aussi le rôle des associations et des collectivités territoriales à l'école. Elle acte le fait que l'école ne peut répondre seule aux enjeux éducatifs du 21^e siècle. Elle reconnaît qu'il y a d'autres interventions pédagogiques, éducatives possibles et nécessaires que celles de l'Etat. En ce sens, elle ouvre des perspectives, celles de faire bouger, au niveau local, une éducation nationale centralisée, cloisonnée, sclérosée.

Dois-je rappeler que dans notre système scolaire actuel, 20 % des écoliers français ne maîtrisent pas les fondamentaux, c'est-à-dire lire, écrire, compter, à la fin du primaire ?

Lyon, qui se dit « ville éducatrice » et « ville amie des enfants », et qui en a le label, aurait dû se mobiliser avec force pour tenter de faire bouger les choses avec tous les acteurs de la ville. Elaborer des projets éducatifs territoriaux à la hauteur des enjeux éducatifs et d'une école malade et productrice d'inégalités, demande du temps.

Or, l'année 2013 n'a servi à rien alors qu'elle aurait pu être un temps pour permettre de faire une vraie concertation. Avec le recul, on se demande bien en quoi votre attentisme et vos tergiversations ont servi les Lyonnais. On sait bien qu'elles étaient expliquées largement par la période pré-électorale et le refus de s'engager publiquement, mais cela nous apparaissait déjà dommage à l'époque, et aujourd'hui cela nous apparaît même catastrophique.

Les activités périscolaires ne sont pas gratuites, contrairement à d'autres grandes villes socialistes. Les familles ont à payer et même plus cher que ce que vous aviez annoncé. En plus, vous allez augmenter les impôts locaux l'an prochain, qui eux aussi participent au financement de la réforme.

Les activités périscolaires ne sont pas prêtes. Vous ne présentez pas un projet éducatif détaillé mais un « accord cadre » avec des lignes très générales sans déclinaisons d'actions concrètes alors que nous sommes déjà à la fin de l'année 2014.

Les premiers conseils d'école qui viennent de se tenir font remonter des informations importantes, des effets sur les temps scolaires pour le moins très contrastés. Les enfants de la maternelle au CP ont eu plus de mal à s'adapter. Ils ne comprennent pas pourquoi ils sont encore à l'école alors que l'instituteur est parti. Ils sont aussi plus fatigués, d'après les parents et les enseignants, et c'est un constat que l'on retrouve pratiquement dans toutes les écoles primaires, avec 5 matinées d'apprentissage, la fatigue et l'excitation du vendredi se font à présent ressentir dès le jeudi.

Aujourd'hui, nous sommes loin de l'objectif premier qui était d'alléger la journée scolaire de l'élève et de faire évoluer le fonctionnement de l'école dans l'intérêt de l'enfant.

Nous dénonçons un projet qui n'est pas convaincant parce qu'inachevé et nous voterons, pour toutes ces raisons, contre votre délibération.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, une nouvelle fois nous débattons de la réforme des rythmes scolaires et une nouvelle fois, cela ne vous surprendra pas, nous vous réaffirmons notre opposition quant à sa mise en œuvre sur la Ville de Lyon.

Opposition qui démarre depuis le moment où, dans les conseils d'école, nous avons vu des résultats contestés et contestables et j'espère que vous avez retrouvé les délibérations qui ont permis la présence des deux élus dans le 4^e et le 5^e arrondissements notamment, je vous dis cela car c'est en raison de ces votes que nous nous retrouvons, ici, à examiner ce PEDT pour la période 2014-2017. Mais l'absence de réponse, est une réponse en elle-même.

Cette remarque faite, revenons aux rythmes scolaires proprement dits.

Avec un premier point sur les effectifs. Le nombre d'enfants inscrits progresse un peu par rapport aux derniers chiffres auxquels nous pouvons comparer, c'est-à-dire ceux du 11 septembre : +328 enfants de maternelle inscrits en périscolaire et +659 en élémentaire ce qui, combiné avec un ajustement des effectifs permet d'atteindre un taux global de 63 %. Je rappellerai simplement qu'il manque encore 2 000 élèves d'élémentaire pour atteindre votre objectif initial qui était de 75 %.

Le plus grave surtout c'est que, comme je vous l'avais dit ici-même en juillet, cette réforme est source d'inégalité entre les enfants. On le voit très bien en regardant les taux d'inscriptions aux activités périscolaires suivant les écoles.

Une de nos Collègues, Françoise Chevallier, a demandé lors de la commission, qu'une étude, au regard du quotient familial revêtirait en l'espèce un intérêt certain, sur quels enfants sont inscrits le vendredi après-midi dans les activités périscolaires.

A défaut, nous prenons les informations que nous avons et donc ces taux d'inscription en périscolaire. Et si nous prenons les secteurs classés en politique de la ville, sur la Duchère par exemple, le nombre d'enfants inscrits le vendredi après-midi atteint péniblement les 43 % en maternelle et est en dessous de 53 % en élémentaire. Je rappelle à nouveau que vos projections s'établissaient sur 60 % en maternelle et 75 % en élémentaire.

Et quand je prends d'autres quartiers comme dans le 8^e arrondissement entre le quartier des Etats-Unis, Mermoz et Langlet-Santy, les taux sont de 50 % en maternelle et 55 % en élémentaire.

Je ne sais pas si vous qualifiez cela de réussite absolue, moi, je parlerai plutôt d'échec. Car ce chiffre montre de façon évidente que les enfants des quartiers inscrits en politique de la ville vont peu aux activités du vendredi après-midi.

Que font ces enfants le vendredi après-midi ? Nous voyons donc bien là que cette réforme vient renforcer les inégalités entre les différents secteurs de notre ville. Et si vous voulez contrer cette situation de fait, il vous faudra déployer de nouvelles actions et sans doute de nouvelles dépenses. La question du contenu des activités du vendredi après-midi est évidemment importante et il faudra bien, à un moment donné, si nous voulons que ces activités du vendredi après-midi rencontrent un peu plus de succès, se pencher sérieusement sur la question de ce contenu.

En tout cas, c'est bien dommage tout cela, car je pense -et je ne demande qu'à être démenti- qu'à terme, les résultats scolaires de ces enfants vont s'en ressentir. Mais il suffira que le gouvernement lance un énième plan de lutte contre l'échec scolaire ! Cela donnera l'occasion à Mme Vallaud-Belkacem de faire une action de communication supplémentaire.

Second point, l'encadrement. Le mois dernier, j'étais intervenu sur la question de la sécurité des enfants. Comme d'habitude, j'avais eu peu, voire pas de réponse, mais je n'avais pas alors le taux d'encadrement par « Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole », les ALAE. Maintenant la lecture de ces taux d'encadrement et le niveau de qualification requis des animateurs m'aide à mieux comprendre. Sur 105 écoles avec un ALAE municipal, 60, soit 57 %, ne respectent pas le taux de 50 % d'animateurs titulaires du BAFA avec un record, à la maternelle Charles Péguy dans le 8^e, un animateur sur 9 est titulaire du BAFA.

Quant au taux de 30 % d'animateurs qui doivent être en formation BAFA, ce taux n'est pas respecté dans 86 écoles sur 105. Pire, sur ces 86 écoles, 47 sont aussi dans les 60 qui ne respectent pas le taux de 50 %.

Pourtant ce ne sont pas les grandes déclarations à la presse qui ont manqué pour nous dire que tout allait bien, qu'il n'y avait que des soucis mineurs et que le non-respect du taux d'encadrement était marginal. Nous ne devons pas avoir la même définition de marginal.

D'où une question : combien d'ALAE municipaux ne sont pas à ce jour agréés par l'Etat ce qui, a priori, conditionne le versement de l'aide de la CAF ? J'espère bien, que cette fois, vous nous répondrez.

Pour conclure, je regrette que la Ville de Lyon n'ait pas participé à l'enquête menée par l'Association des Maires des Grandes Villes de France dont nous faisons pourtant partie et qui estime le surcoût moyen à 2 M€ par commune. A combien serons-nous exactement à la fin de l'année 2015, puisque nous serons alors en année pleine ? Qu'en sera t'il de l'avenir des financements d'Etat ?

Toute cette réforme, en tout cas, aura finalement conduit à un transfert de dépenses de l'Etat vers les collectivités locales, quand l'application de cette réforme n'apporte malheureusement aucun bénéfice aux enfants, sauf preuve du contraire.

Bref, comme j'ai eu l'occasion de le dire à de nombreuses reprises, cette réforme des rythmes scolaires et son application à Lyon, est une mauvaise réforme. Nous voterons donc contre sa traduction dans le PEDT qui nous est soumis.

Je vous remercie.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, le PEDT présenté aujourd'hui, définit la mise en place et l'organisation de la réforme des rythmes scolaires retenue pour Lyon avec en particulier les activités du périscolaire regroupées sur le vendredi après-midi.

Nous avons déjà exprimé, à plusieurs reprises, dans cette assemblée, le fait que la solution retenue du vendredi après-midi n'est pas bonne pour l'apprentissage et le rythme des enfants, ils gardent en effet trois longues journées de classe. De plus, l'inscription aux vendredis après-midis est payante et risque, malgré la prise en compte du quotient familial, d'en limiter l'accès.

De nombreux spécialistes, pédagogues, chrono-biologistes ont exprimé leur désaccord avec cette modalité d'application de la réforme. Récemment, Jacques Lang, ancien Ministre de l'Education nationale, a même déclaré : « à Lyon, à partir du vendredi midi, les élèves quittent donc l'école... » je dirais la classe même, « ...pour ne la retrouver que le lundi matin, étrange harmonisation du temps scolaire ».

Pour ces raisons de fond donc, nous ne voterons pas cette délibération.

Selon les derniers chiffres donnés, 62,8 % des enfants fréquentent le périscolaire le vendredi après-midi en moyenne pour la ville. Cela veut dire que 37 % des enfants se retrouvent (et c'est ça qui pose problème) 2,5 jours sans présence sur le lieu scolaire. Cela a déjà été souligné, c'est très différencié d'un arrondissement à l'autre et malheureusement, ce sont dans des arrondissements où la sociologie est plus populaire que le taux de fréquentation est le plus bas : 57,7 % dans le 9^e, 59,2 % dans le 8^e. Dans ces arrondissements donc, plus de 40 % des enfants sont sans école pendant 2,5 jours !

On voit ainsi avec cet indicateur, qu'un des objectifs du PEDT qui est « l'équité et la lutte contre les discriminations et les inégalités territoriales » n'est aujourd'hui pas respecté et qu'il faudra tendre à plus d'équité territoriale.

Nous avons enfin eu la semaine dernière les chiffres d'inscription au vendredi après-midi par école, chiffres que nous demandions depuis un certain temps. Il manque encore, dans ces chiffres, l'information sur le nombre d'animateurs et leur qualification pour les centres de loisirs gérés par les associations. La difficulté d'avoir des informations nous inquiète par rapport à l'évaluation qui va se mettre en place. En effet, le suivi et l'évaluation doivent se faire aux niveaux des arrondissements et de la Ville et pour cela, la remontée d'informations de la part des écoles et des centres de loisirs est primordiale.

Nous attendons une grande transparence sur cette évaluation à venir. Pour cela, il serait bien que des représentants d'élus qui ne sont pas dans l'exécutif puissent participer aux différentes instances. L'étape d'une première évaluation début 2015 est à respecter pour pouvoir faire évoluer l'organisation si nécessaire. Nous rappelons notre souhait d'une nouvelle consultation des écoles suite à cette première évaluation pour décider de la poursuite de l'expérimentation actuelle ou l'expérimentation d'une autre forme d'organisation.

Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Sénateur-Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers, les élus Lyon Citoyenne et Solidaire n'approuveront pas le projet éducatif de territoire (PEDT) qui nous est présenté ce soir.

Nous considérons, en effet, que nous ne pouvons pas adopter un projet éducatif de territoire qui a été conçu sans participation des acteurs concernés. De fait, aucun travail en coopération avec les

arrondissements, ni les équipes éducatives, ni les parents d'élèves, ni les associations, n'a été organisé pour préparer un PEDT collaboratif, riche des spécificités et des ressources des territoires.

Jeudi dernier, dans sa réponse à une journaliste du Progrès, l'Adjointe en charge de l'Education reconnaissait qu'aucun comité de pilotage du PEDT ne s'était réuni depuis... février 2014 ! Et d'ajouter : « *pourquoi réunir un comité de pilotage puisque le PEDT n'était pas écrit ?* ». Mais pour l'écrire ensemble justement, Madame l'Adjointe !

N'est-il pas dit dans la délibération que vous nous présentez ce soir que le PEDT est un document visant à, je cite : « *associer tous les partenaires éducatifs en veillant à ce que chacun puisse exprimer ses spécificités* » ?

Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire propose donc que les paroles deviennent des actes et que le comité de pilotage du PEDT se réunisse sans plus tarder et selon un rythme régulier.

Cette méthode qui est la votre et qui consiste à travailler sans s'ouvrir aux autres partenaires concerne aussi le fameux comité qui, à l'échelle de la ville, devait piloter la réorganisation des rythmes scolaires. Un comité de pilotage convoqué à deux reprises mais annulé aussi à deux reprises par Mme l'Adjointe, qui ne s'est donc jamais tenu et qui n'a donc jamais permis aux arrondissements, ni aux écoles, de faire remonter collectivement la manière dont se déroulait la mise en place à Lyon des nouveaux rythmes.

Enfin, nous observons qu'il n'est jamais tenu compte des questions, ni des remarques, formulées par les Conseillers d'arrondissement. Il en fut encore ainsi lors de la Commission municipale « Education » du 5 novembre dernier. Cette façon de faire aboutit à la présentation ce soir d'un texte incomplet, imprécis et erroné. Et je suis amenée à regret à exposer en séance plénière des points qui auraient pu être levés utilement au préalable si nous avions pu travailler comme il se doit.

Je commence donc.

Tout d'abord, je veux soulever ce qui me paraît être une erreur dans la délibération. Ainsi, dans le passage concernant l'évaluation, il est dit que « *l'évaluation de l'expérimentation est prévue à l'article 4 du décret du 24 janvier 2013* ». Je ne suis pas une spécialiste de ce sujet, alors je suis allée voir le contenu de cet article 4. En fait, et sauf erreur de ma part, il semble que ni cet article, ni ce décret même d'ailleurs, n'abordent la question de l'évaluation. Monsieur le Maire, je vous ai imprimé le texte du décret afin que vous puissiez nous donner votre interprétation et le cas échéant, faire modifier la délibération. Il serait en effet dommage que vous présentiez un texte erroné au vote de notre assemblée.

Mon deuxième point d'interrogation porte sur la convention dont il est fait état dans la délibération. Ainsi, quand vous nous demandez en fin de délibération d'approuver, je cite : « *la convention susvisée* », s'agit-il de la convention départementale d'objectifs et de moyens signée en 2011 entre la Ville et l'Inspection Académique du Rhône ? Tout porterait à penser que oui puisqu'il s'agit de la seule convention mentionnée dans le texte et c'est d'ailleurs la convention qui m'a été transmise par le service des Assemblées quand j'ai demandé le document.

Mais d'une part, il s'agit d'une convention à l'échelle départementale à l'heure même où la Métropole se crée. Qui plus est, elle ne porte que jusqu'en 2014 inclus, c'est-à-dire que dans un mois, elle sera caduque. N'est-il pas étrange de se référer à une convention qui n'existera plus dans quelques jours, alors que le PEDT, lui, porte sur 2014-2017 ?

D'autre part, cette convention départementale d'objectifs et de moyens n'est signée qu'entre le Maire de Lyon et l'Inspecteur d'Académie. Or, l'article L 551-1 du Code de l'Education prévoit que le projet éducatif territorial prend la forme d'une « *convention conclue entre le Maire, le Préfet, le Directeur académique des services de l'Education Nationale et, le cas échéant, les autres partenaires signataires qui coordonnent leurs interventions pour organiser, dans l'enceinte de l'école, des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants* ».

Y a-t-il donc une autre convention que la convention départementale ? Si oui, et tant mieux, pourquoi n'est-elle pas mentionnée, en tant que telle, dans la délibération ? Pouvez-vous nous la communiquer ? Pour l'heure, comment pouvons-nous nous prononcer sérieusement sur une convention qui n'est pas jointe à la délibération ?

Si cette convention existe, malgré le fait qu'elle ne soit pas jointe à la délibération, ou en tout cas pas transmise par vos services, allez-vous allonger la liste de ses signataires aux fédérations des MJC et des Centres sociaux qui participent du temps périscolaire dans une partie des écoles lyonnaises, ainsi que le Code

de l'Education le permet ? Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire souhaite cette extension des signatures afin de garantir le partenariat de la démarche.

Un autre point mérite enfin précision. Ainsi, il est dit dans la délibération que, je cite encore : « *le processus d'évaluation débutera dès l'année 2014* ». C'est écrit dans la délibération. Dont acte. Nous sommes le 24 novembre. Et les vacances scolaires démarrent le 19 décembre. Pour respecter le texte que nous votons ce soir, la Commission d'évaluation doit donc se réunir avant le 19 décembre 2014. Au vu des agendas contraints de chacun, il va de soi que la date de cette première réunion est déjà fixée. Pouvez-vous nous communiquer cette date mais aussi la composition de ladite commission ?

Enfin, l'objet de cette commission est-elle l'évaluation du PEDT ou bien l'évaluation de l'effet des nouveaux rythmes sur les élèves et leurs conditions d'apprentissage ? Car il s'agit de deux sujets liés mais différents, puisque l'un concerne le temps scolaire et l'autre le temps périscolaire.

Je voudrais venir à présent sur deux points qui sont les conditions d'accueil des élèves au cours des activités périscolaires du vendredi après-midi et la place des parents dans l'évaluation des dispositifs mis en place.

Concernant les conditions d'accueil, la délibération le rappelle, la réglementation impose que 50 % des animateurs soient titulaires d'un BAFA. Or, en conférence de presse, l'Adjointe à l'éducation précisait que le taux d'animateurs titulaires du BAFA était inférieur à cette obligation réglementaire puisqu'avoisinant les 48,2 %.

Tout d'abord une demande d'information car 48,2 % est un taux global d'encadrement à l'échelle des 150 centres de loisirs sur l'ensemble de la ville. Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire souhaite connaître ce soir le taux d'encadrement à l'échelle de chaque arrondissement pour s'assurer que la sécurité des enfants est également assurée sur l'ensemble des territoires. Nous souhaitons également connaître le taux d'encadrement moyen, d'une part pour les 66 centres de loisirs en gestion associative, et d'autre part, le taux qui correspond à ce jour aux 84 centres qui, eux, relèvent d'une direction municipale.

Nous devons en effet nous assurer que les conditions de sécurité sont équivalentes, que les activités périscolaires sont gérées par nos services municipaux ou par le secteur associatif. Cette demande ne fait qu'aller dans le sens du principe d'égalité d'accès rappelé dans la délibération.

Une remarque également, l'article L 551-1 toujours du code de l'éducation précise le point suivant : « *à la conclusion du projet éducatif territorial les services de l'Etat s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité* ». Prenez-vous l'engagement devant nous, au moment où vous nous demandez d'approuver le PEDT, que les services de l'Etat ont formellement validé le taux d'encadrement actuel constaté sur la ville ?

Et qu'en est-il de l'agrément des centres de loisirs par la Caisse d'allocations familiales ? Cet agrément a-t-il eu lieu, oui ou non ?

Concernant la place des parents, je m'en tiendrai ce soir à un seul point. Ainsi, aussi bien dans la délibération que dans le texte de la conférence de presse tenue jeudi dernier, il n'est fait état que de la participation des parents élus affiliés à des fédérations de parents d'élèves. Or, dans plusieurs groupes scolaires il existe des parents élus indépendants, c'est-à-dire non rattachés à l'une ou l'autre des deux grandes fédérations nationales de parents d'élèves. Aussi, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire souhaite que la participation des parents d'élèves délégués non officiels soit également prévue.

Enfin, je conclurai mon intervention par un grand principe souvent rappelé dans la délibération, celui du droit à l'éducation pour chacun et pour tous. Monsieur le Sénateur Maire, vraiment nous partageons avec vous cette volonté de promouvoir dans notre ville le droit à l'éducation pour chacun. Mais comment parler de droit à l'éducation quand aujourd'hui, à Lyon, des enfants scolarisés dorment dans la rue, dans des squares, des jardins publics, sur les trottoirs, dans des voitures ou dans des squats ? Comment parler d'un droit à l'éducation déconnecté d'un autre droit fondamental qui est celui du droit à la protection et au logement des familles ?

Nous, élus du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, vous demandons, Monsieur le Sénateur-Maire de Lyon, ce que vous comptez mettre en œuvre pour que les enfants scolarisés à Lyon trouvent avec leurs parents un abri, une sécurité, une dignité à même de rendre possible et effectif ce droit à l'éducation ?

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, après les critiques sur la mise en œuvre des rythmes scolaires maintes fois répétées par MM. Havard et Broliquier et leur colistiers, nous ne

pouvons plus laisser croire dans cette assemblée que les élus UMP et UDI seraient aujourd'hui les seuls défenseurs de l'école de la République. Notre groupe souhaite leur rappeler qu'ils ont, avec leur gouvernement, validé budget après budget la suppression de 80 000 postes d'enseignants, stoppé leur formation et la scolarisation des enfants de 2 ans en maternelle, en nous laissant comme héritage une école publique dévalorisée.

Pour notre part, si nous avons exprimé par deux fois en juin et juillet nos préoccupations concernant l'organisation des rythmes scolaires à Lyon, nous regardons aujourd'hui de l'avant. Les inscriptions des enfants pour le périscolaire du vendredi après-midi, la qualité de l'accueil et l'équilibre des temps des enfants et des familles doivent maintenant retenir toute notre vigilance.

En ce mois de novembre, un point d'étape nous est présenté : 13 089 enfants inscrits en élémentaire, soit 65 %, et 9 676 enfants en maternelle, soit un taux de 60 %. Ce n'est pas négligeable, mais nous avons encore beaucoup d'efforts à produire pour atteindre l'objectif annoncé de 70 %.

Comme nous le pressentions, ce sont les arrondissements dont la sociologie est la plus populaire qui enregistrent les taux les plus faibles. Tout doit être fait pour que cette réforme ne soit pas productrice d'inégalités territoriales et sociales. Nous ne pouvons ignorer que le travail partenarial doit être mené entre l'Education nationale, les parents, les associations partenaires de l'école et notre ville, si on veut qu'une telle réforme soit construite d'abord et avant tout dans l'intérêt de chaque enfant.

Nous savons que les services de l'éducation, les associations chargées de la mise en œuvre de ces rythmes font tout pour améliorer jour après jour l'accueil des enfants malgré les difficultés réelles et prévisibles. C'est pourquoi nous avons voté en juillet pour les crédits destinés aux actions du périscolaire : centres sociaux, MJC, MME.

Nous relevons positivement l'effort sur la réduction de la précarité des intervenants avec les groupements d'heures, condition de la qualité et de l'efficacité des actions de formation, ainsi que le début de transformation du temps de midi en accueil de loisirs avec des améliorations qualitatives que cela devrait entraîner. Mais pour que ces efforts ne soient pas entravés, il ne faudra pas remettre en cause le sens et les équilibres de notre politique et les moyens indispensables pour l'année scolaire 2015-2016 et suivante.

Le PEDT, à notre avis en l'état, ne remplace pas tout à fait le PEL, même si dans l'avenir il pourrait en reprendre toutes les dimensions car il ne porte pas aujourd'hui que sur le périscolaire, et il ne faudrait pas qu'il y ait un éclatement du caractère global de notre politique éducative car l'articulation des actions menées entre les temps éducatifs et cette cohérence globale, est au cœur des enjeux pour la réussite et l'épanouissement de tous les enfants et de la lutte contre les inégalités.

Le PEL en ce sens n'est pas mort et ne doit pas disparaître tant que le PEDT n'est pas en situation de prendre la relève sous tous ses aspects et sur tous les temps éducatifs : temps scolaire, périscolaire, extrascolaire. Nous serons donc très attentifs à la fois au suivi, à l'évaluation qui doivent maintenant être mis en place avec tous les acteurs aux trois niveaux prévus par le rapport école, arrondissement et ville, mais aussi aux conditions concrètes de mise en œuvre.

Madame l'Adjointe, nous sommes conscients qu'une telle construction nécessite du temps, du temps de réflexion, du temps de construction, du temps de concertation ensemble. Cette construction partenariale ne peut que gérer un vivre ensemble nouveau au sein des quartiers et des écoles pour l'intérêt de chaque enfant, Nous voterons cette délibération.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : J'ai quelques réponses, je ne vais pas répondre à tout dans le détail mais il y a un certain nombre de remarques qui reviennent, sur lesquelles je vais apporter un certain nombre de précisions et corriger les inexactitudes.

Concernant les enfants inscrits aux activités du vendredi après-midi, je note bien que tous vous ne parlez qu'en pourcentage. Il me plaît quand même à moi de rappeler le nombre d'enfants que cela concerne, puisqu'on parle d'enfants, il serait bien qu'on le sache et pas que de pourcentage, il s'agit de 22 765 enfants accueillis en accueil de loisirs du vendredi après-midi.

Je vous rappelle -et vous pouvez reprendre les compte rendus des différentes commissions ou conférences de presse- que je n'ai jamais eu d'objectif en termes d'inscriptions. Nous avons une fourchette haute sur laquelle nous avons travaillé pour établir les budgets prévisionnels et des besoins en animateurs prévisionnels. Ces fourchettes hautes qui, je le répète, ne sont en aucun cas des objectifs, étaient de 60 % en maternelle et 75 % en élémentaire. Ces fourchettes venaient de l'observation d'autres communes parties dans la

réforme des rythmes avant nous et ce sont des fourchettes maximales de fréquentation observées, ce n'était en aucun cas des objectifs.

Aujourd'hui nous sommes à 60 % d'enfants inscrits en maternelle et, ce qui est fort, 65 % d'enfants inscrits en élémentaire, soit un taux moyen de 63 %, ce qui est un équilibre raisonnable. C'est un taux qui est garant de mixité sociale quand la sociologie de l'école et du quartier le permet. Il est aussi le signe qu'il y avait un besoin à remplir dès le premier jour de la rentrée, et je tiens toujours à rappeler que nous avons mis en place cette réforme dès le jour de la rentrée, ce qui n'est pas le cas encore actuellement dans d'autres villes de France. Ce taux de 63 % montre de plus que le choix du vendredi est un choix qui suscite l'intérêt et que contrairement à ce que certains ont pu dire dans cette enceinte, il n'y a pas de hordes de Lyonnais qui partent en week-end prématuré.

Enfin, je veux vous dire que nous ne visons pas les 100 % car il nous semble positif que des enfants puissent aussi être dans leur famille, base de tout épanouissement. Nous ne sommes pas des adeptes du collectivisme, il nous semble bon que les familles fassent leur choix de façon variée entre les temps de vie collective et les temps plus intimes, privés et différents.

Je peux vous dire que je suis tous les vendredis, comme d'autres élus ici présents, aux vendredis après-midis et que lorsque nous nous y rendons, surtout vendredi dernier où il faisait très beau, nous regardons s'il y a des enfants dehors, pour voir ceux qui ne fréquentent pas nos vendredis après-midis : et bien, figurez-vous que j'ai vu l'autre jour, dans le 4^e et dans le 3^e, puisque ce sont les arrondissements où j'étais, des enfants avec leur mamie, j'ai vu aussi des enfants avec leur papa et d'autres avec leur maman et je pense que c'est un choix des familles. Et nous avons vécu un certain nombre de désinscriptions...

(Bruits divers dans les bancs de l'Opposition.)

M. LE MAIRE : Laissez Mme Brugnera parler !

Mme BRUGNERA Anne : Je ne crois pas vous avoir interrompu tout à l'heure quand vous donniez vos arguments !

Je crois qu'il est important que les parents aient le choix.

Alors, bien sûr, il y a la question de la tarification et il y a surtout la question des disparités territoriales. Cela nous importe énormément ! Des disparités, il y en a. Elles ne sont pas de notre volonté. Ce n'est pas l'obstacle de la tarification qui les provoque, puisque nous avons -et Zorah Ait-Maten me le redisait- un certain nombre de dispositifs d'accompagnement des familles : que ce soit par l'aide à l'intégration scolaire, par le CCAS, par le service médico-social scolaire ou encore par les associations partenaires, qui savent très bien gérer ces difficultés-là.

En fait, le véritable obstacle c'est la difficulté pour certaines familles de se saisir d'offres publiques ou associatives et c'est un point qu'il faut travailler dans l'intérêt de l'enfant. C'est une difficulté que nous connaissons en extrascolaire, dans la scolarisation en maternelle ou encore dans l'utilisation des crèches : ce n'est pas une difficulté propre à nos vendredis après-midis.

Par ailleurs, j'ai entendu parler d'effet de seuil : je voulais dire à M. Broliquier qu'il n'y avait plus de seuil dans notre tarification depuis maintenant quelques années, puisque tous nos tarifs sont lissés.

Nous ferons une étude territoriale de ces disparités et nous avons comme objectif avec les associations, de les expliquer et de les combattre.

Concernant le taux de BAFA : il faut savoir que le nombre de diplômés du BAFA est assez limité et que toutes les communes qui, comme nous, ont fait le choix d'un accueil qualitatif, ont donc été à la recherche de ces diplômés. Je pense que toutes ensemble, nous avons asséché le marché du BAFA.

Pour autant, nous avons réussi à commencer l'année scolaire avec le bon taux de 50 %, mais ensuite, les inscriptions augmentant, nous avons privilégié l'accueil des enfants, plutôt que d'en laisser à la porte de nos accueils de loisirs. Je vous rappelle que nous avons 19 700 inscriptions le 25 août, 21 300 le 3 septembre et que nous sommes aujourd'hui à 22 765. Et, nous n'avons eu de cesse de recruter des animateurs.

Nous avons, puisque nous ne trouvons pas de BAFA, recherché des profils avec des compétences dans ces métiers-là puisqu'un certain nombre d'animateurs qui travaillent depuis des années auprès d'enfants, n'ont pas le BAFA. Le BAFA ce n'est pas non plus l'alpha et l'oméga des métiers de l'animation. Nous avons, dès la Toussaint, engagé un programme de formation : 160 animateurs ont déjà bénéficié d'une formation à ce moment-là. Le retour à la normale est donc proche.

En ce qui concerne les agréments, je dois rappeler que c'est la DDCS et non la CAF qui agréée et que tous nos accueils sont agréés. Par ailleurs, il y a un petit retard sur un certain nombre de réceptions de récépissés de déclarations, mais cela c'est parce que la DDCS aujourd'hui est un peu débordée par les demandes que lui font les communes.

Voilà un peu pour les trois remarques générales. Alors maintenant quelques remarques particulières quand même.

Retour sur les Conseils d'écoles : j'entends que quand même les effets contrastés repérés par M. Broliquier sont tous dans un sens. Quant à moi, je fais aussi des Conseils d'écoles : j'en ai fait dans le 3^e et dans le 9^e arrondissements, pour l'instant. Il n'y a pas que du négatif dans ces Conseils d'écoles, on entend aussi des remarques positives. Il faut noter que pour l'instant il ne s'agit que d'impressions de parents et d'enseignants ; que c'est toute l'évaluation qui fera le bilan de ces différents temps et de nos vendredis après-midis.

L'inquiétude sur la non fourniture des chiffres : c'est quand même assez intéressant de voir que Conseil après Conseil, vous me réclamez des chiffres et que lorsque vous les obtenez, personne ne dit les avoir reçus : on les a envoyés vendredi, vous avez tous les chiffres en votre possession.

Alors effectivement, dedans il n'y a pas les accueils associatifs, mais je le dis, je le répète, je crois que je l'avais dit déjà à certains d'entre vous, la priorité aujourd'hui des services de l'Education, ce n'est pas de faire du reporting auprès des Groupes de l'Opposition et même de la Majorité, mais de s'occuper des enfants. Je leur réclame donc des chiffres régulièrement à intervalles mensuels pour pouvoir vous rendre compte le plus possible.

En ce qui concerne les différents comités de suivi, d'évaluation et de pilotage, nous avons prévu une organisation à trois échelons : une organisation avec un comité à l'échelle de l'école, puis à l'échelle de l'arrondissement et enfin à l'échelle de la ville, afin de respecter tous nos échelons territoriaux. Ce processus était en cours de rédaction, je souhaitais avant de vous en parler, en parler aux Adjoints à l'Education que je vois très prochainement et j'ai fourni le projet de ces instances à M. l'Inspecteur d'académie, afin qu'il me fasse retour.

En ce qui concerne les Conseils de vie périscolaire, vous recevrez très prochainement -mais on a une réunion des Adjoints à l'Education-, la composition de ces Conseils. Ils contiennent à la fois des parents, élus, pas élus, fédérés ou indépendants, le Conseil de vie périscolaire est ouvert à tous les parents dont les enfants sont inscrits à l'accueil de loisirs et qui sont volontaires pour s'inscrire dans cette instance. C'est une instance ouverte aux parents.

Au niveau du réseau d'arrondissement : ce réseau se réunira prochainement, plutôt en janvier, parce que pour que ce réseau travaille, il faudrait qu'il ait du contenu. Moi je veux bien réunir pour réunir : certains n'ont peut-être que cela à faire, mais il serait intéressant que ce réseau d'arrondissement dispose de tous les projets d'écoles d'une part, et de tous les projets des accueils de loisirs d'autre part. Or, ceux-ci sont en cours de rédaction.

Je crois que je me répète, mais je suis désolée de vous dire que les animateurs d'accueil de loisirs ont pour priorité de s'occuper des enfants et ils font, sur leur reste d'heures, le projet éducatif qu'ils construisent et qu'ils modifient au fur et à mesure que cela se met en place et que les enfants apprécient ou pas les activités en cours. Et donc ces projets seront finalisés en fin d'année et permettront aux réseaux de pouvoir en parler et en débattre.

Enfin sur le comité de suivi de l'expérimentation qui sera co-présidé par moi-même et par M. l'Inspecteur d'Académie, il sera mis en place avant la fin de l'année.

J'entends que certains souhaitent travailler en s'ouvrant à d'autres partenaires. Je voudrais quand même vous dire, Madame la Maire du 1^{er} arrondissement, que lorsque j'ai appris que vous vouliez mettre en place un comité de suivi dans votre arrondissement -je l'ai appris par mes services et non pas par vous-même- que vous ne m'y avez pas invitée, que j'ai répondu à votre Adjointe le 3 novembre, en vous mettant en copie, en lui disant d'attendre quelques semaines, que tout cela était en train de se mettre en place et qu'il serait bien d'attendre la présentation et la mise en œuvre de ce processus municipal et « le vote du PEDT par le Conseil municipal de la Ville de Lyon ». Vous n'avez pas voulu attendre, c'est fort dommage, j'espère que vous vous inscrirez dans ce processus.

Un peu plus grave, la question des enfants mal logés : j'entends effectivement cette difficulté. C'est tout à l'honneur des parents et des enseignants, qui aident les familles des petits camarades de leurs enfants en

difficulté. Néanmoins je dois dire ici que la compétence de la ville en matière scolaire, c'est d'accueillir les enfants à l'école, de les aider grâce à notre service médico-social scolaire et à nos services du CCAS, mais que le logement ne relève pas de nos prérogatives.

Voilà, j'ai fini Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Quelques mots simplement pour remercier Anne Brugnera de son travail. Evidemment on peut parler comme cela, de manière très générale et puis il y a ceux qui mettent en œuvre : ça c'est un peu plus compliqué et Anne Brugnera met en place aujourd'hui une réforme.

Une réforme dont vous avez entendu par le passé beaucoup de mes interventions à la tribune. On savait que c'était une réforme qu'il ne serait pas facile de mettre en place. Encore l'avons-nous fait le vendredi : imaginez qu'on l'ait fait $\frac{3}{4}$ d'heure par jour pendant quatre jours. Alors là, pour recruter des gens, cela aurait été un peu plus difficile !

Certains s'interrogent sur le fait de savoir si on a le bon taux de BAFA. Aujourd'hui grâce à la mise en forme qu'on a faite de la réforme, on arrive à recruter des gens avec le BAFA ; si on les avait embauchés pour une heure par jour, je ne suis pas sûr que l'on aurait pu en recruter beaucoup.

Donc nous essayons de faire en sorte qu'une réforme qu'on ne pensait pas comme la première à réaliser dans le pays, puisse s'appliquer le mieux possible pour les enfants.

Nous avons une tradition de réussite scolaire dans cette ville et donc nous voulons continuer dans cette voie.

En même temps, nous essayons de travailler et Anne Brugnera était avec moi lorsque nous recevions le président de la CNAF la semaine dernière avec l'ensemble des directeurs du CAF avec qui, justement nous avons l'occasion d'échanger.

Je crois que les uns et les autres, dans les discussions que nous avons avec eux, nous montraient bien qu'il n'y avait pas de réussite magique. Je dirai à M. Havard qu'à la Ville de Lyon, ça se passe encore bien.

Je connais d'autres villes. Le problème n'est pas de savoir ce qu'ils ont fait au jour d'aujourd'hui, mais de savoir quand est-ce qu'ils vont commencer à faire quelque chose. Alors là, c'est autre chose que les critiques que l'on peut formuler contre la Ville de Lyon.

Alors, nous essayons en même temps, de toujours faire en sorte que les choses coûtent le moins possible à la ville.

Donc, je veux féliciter Anne Brugnera, lui dire de ne pas se laisser impressionner par les interventions des uns et des autres et de continuer son chemin. C'est comme cela qu'elle sera au service des Lyonnais, au service de la réussite éducative.

Madame Perrin-Gilbert, vous voulez la parole ?

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Oui, puisque j'ai été interpellée par Mme Brugnera, je voudrais lui répondre.

M. LE MAIRE : C'est vous qui l'interpellez. Enfin chacun peut avoir l'analyse qu'il veut. C'est forcément quelque chose de subjectif.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Tout à fait !

M. LE MAIRE : J'y voyais même d'ailleurs dans votre conversion de la philosophie au droit, je regardais quel était le parcours de Fouquier-Tinville, je m'apercevais que dans son jeune temps, il était aussi devenu juriste. Allez-y Madame Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Je ne suis pas juriste Monsieur le Maire, je suis une élue qui fait son travail, ne vous en déplaise !

Premièrement, Madame Brugnera, quand vous dites que vous n'avez pas été invitée, je vous demande de vous reporter au BMO du mois de juillet, en séance je faisais état de ce Comité de suivi et je vous disais...

(Interpellation de Mme Brugnera.)

...Mais oui, en séance publique on est là pour se parler aussi Madame. Je vous disais que vous étiez bien évidemment invitée à ce Comité de suivi et que je souhaitais même travailler en lien avec la Ville de Lyon. Dont acte.

Ensuite, je vous ai écrit il n'y a pas si longtemps pour vous inviter à une réunion sur la politique de la ville autre thème qui m'est cher.

(Interpellation de Mme Brugnera.)

... On reprendra les mails, si vous voulez, moi aussi Madame Brugnera.

Si M. Le Faou m'a répondu en s'excusant...

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, vous avez eu le temps de vous expliquer, je vais vous dire et une fois pour toute, comment fonctionne cette ville.

Il y a une majorité et il y a une adjointe qui est chargée de l'Education, et aujourd'hui, aux termes de la loi, je ne sais pas si c'est le décret n° 4, ou l'article n° 4, ni ce que le rectorat vous a dit, vous a répondu. C'est l'Adjointe, qui effectivement, met en forme dans l'ensemble des arrondissements. Et donc, elle n'a pas à répondre à des oukases d'untel ou d'untel, pour lui dire : « *Madame l'Adjointe, venez là où vous nous dénonçons* ».

(Protestations de Mme Perrin-Gilbert.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes UDI et apparentés, Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés, Europe Ecologie – Les verts, Lyon Citoyenne et Solidaire, ainsi que M. Boudot ont voté contre. Mme Manoukian du Groupe Lyon Gauche Solidaires s'est abstenue.)

2014/629 - Autorisation de signer des conventions avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance (Direction de l'Enfance)

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'autoriser la ville à signer des conventions avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance. La Commission a donné un avis favorable à ce dossier.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je vais réduire mon intervention à l'essentiel, la nécessaire pérennité de la crèche Mirabilis. Je sais que le dossier avance. Nous espérons son aboutissement complet.

Aujourd'hui, comme hier, nous sommes attachés à l'adaptation des modes d'accueil des jeunes enfants, adaptation aux nouveaux modes de vie, aux mutations intervenant dans l'organisation du travail et surtout à la montée en puissance du travail des femmes avec le libre choix auquel elles ont droit malgré les gardes de nuit, les déplacements lointains ou les horaires tardifs. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

2014/626 - Attribution de subventions sur projets d'un montant global de 3 000 euros à des associations étudiantes (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté)

2014/675 - Programmation classes transplantées janvier-juin 2015 - Complément programmation temps scolaire et périscolaire 2014 (Direction de l'Education)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement présenté par Mme Brugnera. Il n'y a pas d'opposition ? Il est adopté.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/630 - Attribution exceptionnelle d'une subvention d'investissement à l'Association « APELIPA » pour le lieu d'accueil enfants parents « Le Jardin Couvert » 12, rue Auguste Lacroix à Lyon 3^e, pour l'achat de ses locaux -opération ENGEQUIP- (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté)

COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

2014/636 - Centre Nautique du Rhône - 8, quai Claude Bernard à Lyon 7^e - Rénovation des plages et du bassin Sud, réhabilitation du bâtiment - Opération n° 07 029 581- Modification des marchés de travaux des lots 2 « Gros œuvre » et 5 « Etanchéité » (Direction de la Construction)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit, pour ce dossier du centre Nautique du Rhône d'une modification des marchés «Gros œuvre» et «Etanchéité ». Avis favorable de la Commission.

Mme GRANJON Isabelle : Il nous est demandé aujourd'hui de voter un dossier concernant la finalisation des travaux au centre nautique dit « piscine du Rhône ». Le fait de pouvoir utiliser cette piscine, été comme hiver, nous semble être un progrès au service des citoyens. C'est pourquoi le groupe Lyon citoyenne et Solidaire votera pour.

En revanche, après un taux de fréquentation en forte baisse par rapport à l'année 2013, - 46 %, la colère continue de gronder parmi de nombreux citoyens concernant la hausse de la tarification de la piscine du Rhône, que vous avez décidée lors du Conseil municipal du 26 mai 2014.

Il est évident que la météo défavorable aura joué un rôle sur cette baisse de fréquentation. Mais elle ne peut expliquer à elle seule, les 32 000 nageurs de moins qu'en 2013. En choisissant d'augmenter la tarification, en faisant passer le prix plein tarif de 3,40 euros à 8 euros, soit une augmentation de 135 %, vous avez choisi d'exclure, de fait, toute une partie de la population, celle-là même qui n'a plus les moyens de partir en vacances et pour qui la piscine du Rhône constituait un lieu et un moment de détente.

D'ailleurs, permettez-moi juste une petite précision. Au Conseil municipal de mai dernier, votre adjoint Guy Corazzol défendait ce tarif de 8 euros en le comparant à celui pratiqué par des équipements équivalents en France. Il citait ainsi Puteaux à 9 euros, en oubliant de préciser qu'il s'agissait d'un tarif réservé aux extérieurs quand les habitants paient en réalité 4,50 euros ! De même, il faisait référence au bassin olympique chauffé de Nogent-sur-Marne à 7,40 euros, pour qui les habitants paient seulement 5 euros. Et enfin, il nous vendait le centre nautique d'Aqualis Gouvieux dans l'Oise à 6,60 euros, omettant le tarif résident à 5,10 euros.

Alors nous vous repons la question : qu'est-ce qui peut bien justifier une telle augmentation ? Est-ce une volonté à peine voilée de sélectionner par l'argent pour éviter les débordements ? Pensez-vous réellement que les plus pauvres soient majoritairement des délinquants en puissance ?

S'il est vrai que des problèmes ont eu lieu dans certaines piscines, notamment au centre nautique du Rhône, ils sont surtout le résultat d'un manque criant de piscine dans cette ville. D'ailleurs, puisqu'aujourd'hui le jeu est de se comparer aux grandes métropoles, avec une infrastructure pour 80 000 habitants, notre ville est bien loin derrière Paris qui en a une pour 35 000 habitants, ou même visons haut, Montréal, une pour 15 000 habitants.

Alors, à quand ce fameux plan piscine que vous nous aviez déjà promis lors du mandat précédent et qui n'a jamais vu le jour ?

J'en terminerai en citant le collectif des bonnets de bain, regroupant associations et citoyens, qui ont déposé récemment un recours en justice contre cette tarification abusive. Je les cite : « *Nous dénonçons une rupture de l'égalité entre usagers des piscines de la Ville de Lyon. Malgré l'existence de bains à bulles et de toboggans à la piscine du Rhône, il n'en demeure pas moins que celle-ci reste le service public nautique de proximité pour les habitants de 5 arrondissements au moins, que sont les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 7^e.* ».

Cette rupture d'égalité, nous la partageons et réclamons le retour aux tarifs initiaux, l'amplification des tarifs sociaux, la création d'emplois parmi les maîtres-nageurs sauveteurs afin, notamment, de pouvoir ouvrir l'été les piscines couvertes aux nageurs. Enfin, nous réclamons tout simplement un véritable plan piscine pour sauver Lyon de la noyade.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

2014/666 - Lyon 6^e - 73 rue Vauban - Cession de 4 lots de copropriété à usage d'appartement, deux caves et un grenier au profit de la société Actys patrimoine - EI 06071- N° inventaire 06071B002 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2014/667 - Lyon 1^{er} - 37 rue Pierre Dupont - Cession de deux lots de copropriété respectivement à usage de local d'activités et de cave au profit de la société Hippolyte - N° EI 01043 - N° inventaire 01043 A 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Je vais regrouper les deux dossiers Monsieur le Maire, pour le 73, rue Vauban avec la cession de 4 lots de copropriété à usage d'appartement, deux caves et un grenier au profit de la société Actys patrimoine, cession au prix de 450 000 euros avec un avis favorable de la Commission.

Le deuxième dossier concerne le 37 rue Pierre Dupont - Cession de deux lots de copropriété respectivement à usage de local d'activités et de cave au profit de la société Hippolyte pour y accueillir un architecte au prix de 220 000 euros. Avis favorable de la Commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'opposera ce soir à la cession de lots de copropriété sur les 1^{er} et 6^e arrondissements. Ces deux cessions participent en effet, selon nous, d'un mouvement de vente du patrimoine constitué de coups par coups et qui ne fait pas une politique patrimoniale de long terme.

Un mouvement qui, sous couvert d'apporter quelques petites bouffées d'oxygène au budget de notre municipalité prive notre ville, en réalité, de marge de manœuvre et de pouvoir de faire.

Face à ce constat, que proposons-nous ?

- D'une part, nous demandons la réalisation d'un audit quantitatif et qualitatif de notre patrimoine municipal et sa communication à l'ensemble des élus municipaux, mais aussi aux Lyonnaises et aux Lyonnais, via le site Internet de la ville par exemple, car ce patrimoine, selon nous, doit être vu comme un bien commun. C'est à partir de cet audit que nous pourrions prendre des décisions sur ce que nous vendons et sur ce que nous gardons.

- D'autre part, nous préconisons que les bâtiments municipaux ou métropolitains ne restent pas vides. Il y en a un certain nombre sur le territoire, dans l'attente de projets, mis à disposition d'acteurs de la ville via des conventions d'occupation temporaires.

Ces mises à dispositions permettraient à notre patrimoine vide, de ne pas se dégrader, car rien ne se dégrade plus qu'un bâtiment inutilisé. Et elle permettrait à des acteurs économiques, associatifs, culturels, d'expérimenter, d'inventer, de créer, et de participer ainsi au développement de notre Ville.

A Lyon, les talents ne manquent pas. Faisons leur place, ils seront nous le rendre.

Et puis, bien sûr, parmi ces bâtiments quelques uns pourraient voir leur gestion confiée à des associations spécialisées dans l'urgence sociale afin que notre ville contribue à l'effort de solidarité dans le cadre d'un plan d'hébergement d'urgence pérennisé.

Concernant non plus cette fois des bâtiments, mais plutôt des lots plus modestes de copropriété, là encore, nous proposons une autre gestion. Pour ce qui est des locaux détenus par la ville en copropriété, je dirai d'abord que vendu, il ne rapporte qu'une fois.

C'est le fruit de la vente. Conservés dans notre patrimoine, ils apportent à notre ville la possibilité de loyers réguliers.

Ensuite, vous le savez, la première demande des associations à Lyon, aujourd'hui, est de pouvoir accéder à des locaux, non pas forcément gratuitement, mais à des tarifs un peu inférieurs à ceux pratiqués par le marché privé et qui sont devenus prohibitifs. Toujours d'un point de vue qui se veut être de bonne gestion, proposer aux associations des locaux dont elle est propriétaire, permettrait à la ville, d'éviter que ces subventions de fonctionnement, servent finalement à payer les loyers du parc privé.

D'autre part, louer à des loyers inférieurs à ceux du parc privé contribuerait à réguler quelque peu le marché. Cette régulation bénéficierait du même coup aux jeunes créateurs d'entreprises, aux artisans, aux commerçants de proximité, aux activités de service à la personne qui sont également pénalisés aujourd'hui et freinés dans leur installation par des loyers devenus excessifs dans l'ensemble de nos quartiers.

Concernant pour finir les appartements, appartenant en copropriété à la ville, ils ne doivent pas, à notre sens, être cédés mais plutôt servir à reconstituer une offre de logements d'urgence, utiles pour le relogement provisoire et en urgence de nos concitoyens quand leur habitat est sinistré.

Ce pôle de logements d'urgence nous permettrait de moins recourir à des nuitées d'hôtel particulièrement coûteuses, ce que nous faisons aujourd'hui en cas de sinistre.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, nous attendons une autre politique en matière de patrimoine. Voilà pourquoi nous ne voterons pas cette délibération

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je voudrais resituer le débat autour de cette cession immobilière. Il s'agit, avant tout, de l'optimisation du patrimoine privé de la Ville de Lyon avec notamment, pour le 37 rue Pierre Dupont, une action de cession entamée dans le cadre du plan de cession lancé, en son temps, par Raymond Barre.

En effet, la ville avait acheté cet immeuble en 1968 en vue d'y réaliser un foyer de jeunes travailleurs, projet qui n'a pu être réalisé et qui a été par la suite abandonné. La ville s'est donc trouvée propriétaire de ce patrimoine qui ne répondait plus, aujourd'hui, à un besoin communal. Dans le cadre du plan qui avait été initié à l'époque par Raymond Barre, il avait été prévu une cession de ces biens qui dépendaient du patrimoine privé de la Ville de Lyon.

Le local en question qui fait l'objet d'une cession, dans le cadre de la délibération proposé au vote ce jour, correspond à un local auparavant occupé par une association, en l'occurrence le Cercle Saint Bruno, et cette association a depuis libéré les lieux. Le maintien de ce local dans le patrimoine communal ne présentait pas d'intérêt qui plus est, dans une période où nous sommes dans l'obligation d'optimiser nos ressources ainsi que l'utilisation de notre patrimoine et de nos biens, sachant qu'il s'agit en l'occurrence d'une copropriété.

C'est aussi le cas pour le 6^e arrondissement concernant le bien proposé dans l'autre délibération et en l'occurrence être copropriétaire minoritaire dans une copropriété coûte aussi à la ville, ne serait-ce que par la présence aux assemblées générales de copropriétaires. Le fait de devoir subvenir à certaines demandes émanant de la copropriété, cela représente un coût pour la Ville de Lyon et ce n'est pas un critère de bonne gestion.

Aussi, la ville a fait le choix de céder ces biens, car cela correspond d'une part à une optimisation de notre patrimoine, à une rentrée financière, certes ponctuelle, mais rentrée tout de même, et l'ensemble de ces cessions se fait toujours en corrélation avec une estimation faite par le service des domaines. En l'occurrence pour les deux cessions, les produits générés pour la ville sont supérieurs aux estimations formulées par les domaines.

Enfin, je voudrais rappeler à Mme la Maire du 1^{er} arrondissement, ses positions sur ce sujet et notamment ses votes lors d'un précédent conseil d'arrondissement qui s'est tenu en 2000. Le premier vote le 5 septembre 2000 et le second le 4 octobre 2000 où lors de l'examen de la cession des premiers lots mis en vente au sein de la copropriété du 37 rue Pierre Dupont, vous aviez, Madame la Maire du 1^{er} arrondissement, voté favorablement sur cette cession. Je vous demande donc d'être en cohérence avec vos votes au fil du temps.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Monsieur Le Faou, je n'étais pas maire d'arrondissement à l'époque !

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire a voté contre. Mme Baume s'est abstenue.)

2014/635 - Gratuités totales ou partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Foyer socio-éducatif du collège Saint-Exupéry - CNSMD de Lyon - Association France Palestine Solidarité - Association Gones Force 6 - Association socio-culturelle du lycée du Parc - collège Pierre Termier-site Montchat - MJC du Vieux Lyon - Le Grand Lyon - Association Enjeux sur Images - La Semaine de l'Humour - Comité du Rhône pour l'UNICEF - Association Une Souris Verte - Association ADMD - mairie du 3^e arrondissement - Association JAMAIS - Association APPEL - Association Agend'arts - Armée de Terrezone de défense et de sécurité Sud-Est - Compagnie Albatros - Association URAPEI - FNATH - Montant total des exonérations : 30 462,14 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2014/638 - Lyon 3^e - Gratuité de la mise à disposition de locaux sis 3 rue Carry, au profit de l'Association Culturelle et Sportive des Maisons Neuves en vertu d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal - EI 03 209 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2014/668 - Lyon 9^e - ZAC de l'Industrie - Acquisition à titre gratuit d'équipement public : Groupe scolaire Antonin Laborde sis rue Joannès Carret et rue des Docks - EI 09343 - Numéros inventaire 09343 A 001 - 09343 B 001 - 09343 T 001 - 01 - Opération n° 09343001 - Affectation d'une partie l'AP 2009-2 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2014/669 - Lyon 9^e - Approbation d'un acte portant rectificatif de l'Etat Descriptif de Division en Volumes et rectificatif à l'acte de vente d'un volume de tréfonds par la Ville de Lyon au profit de la Clinique de la Sauvegarde - 490 avenue Ben Gourion - EI 09066 - N° d'inventaire 09066T001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2014/674 - Lyon 9^e - ZAC de l'Industrie - Cession à titre gratuit de l'ancien groupe scolaire Antonin Laborde sis 42 rue Joannès Carret au Grand Lyon - EI 09021 - N°s Inventaire 09021 A 000 - 09021 M 000 - 09021 S 000 - 09021 T 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté)

2014/676 - Lyon 4^e - Avenant n° 2 à la convention de location du 1^{er} avril 2012 entre la SACVL et la Ville de Lyon relatif à la Maison des Associations du 4^e arrondissement sise 28 rue Denfert Rochereau – EI 04 035 (Direction Centrale de l’Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2014/683 - Lyon 2^e - ZAC Confluence phase 2 - Acquisition à titre gratuit, auprès de la SPL Confluence, de l’ancienne Halle aux Fleurs, parcelle BD 208 sise rue Smith, destinée à accueillir des salles de sports multi-activités - N° EI 02251 - Numéros inventaire : 02251 A 001 et 02251 T 001-01 - Adaptation du montant de l’opération et actualisation du montant de l’AP 2012-5 - programme 00004 -affectation d’une partie de l’AP- (Direction Centrale de l’Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté)

2014/641 - Lyon 3^e - Approbation de la convention d’occupation à titre gratuit de locaux du domaine privé de la Ville, sis 265 rue Duguesclin angle 68 rue Paul Bert, au profit de la Mission locale de Lyon - EI 03419 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINE Anne-Sophie
(Adopté)

2014/642 - Approbation d’une convention de mise à disposition d’un local situé 178, rue Garibaldi à Lyon 3^e au profit de la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures -FNAME- (Direction du Développement Territorial)

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, avis favorable de la commission pour le renouvellement d’une mise à disposition d’un local pour la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures.

Vous savez combien c’est important aujourd’hui, car nos armées sont engagées sur plusieurs théâtres d’opération, et cette fédération joue un rôle important pour l’accompagnement des blessés, des familles et il est important que nous puissions les aider.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n’y a pas d’opposition ? Elles sont adoptées.

2014/644 - Visites du stade de Gerland organisées d’une part, par l’Association de l’Office du Tourisme et des Congrès de Lyon et d’autre part, par l’Association du Musée Urbain Tony Garnier - Etablissement de deux conventions d’occupation temporaire du domaine public avec ces associations (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2014/607 - Palais des Sports de Gerland - Gratuité de sa mise à disposition dans le cadre de manifestations programmées de septembre 2014 à décembre 2014 (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2014/608 - Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions de parrainage de sportifs de haut niveau (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2014/609 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 8 500 euros à la section football américain de l'Eveil de Lyon «Les Gones de l'Eveil de Lyon» - Signature d'une convention mixte avec cette association (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2014/610 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 3 000 euros à l'Association «Patronage Scolaire Laïque de Montchat» (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)
(Abstention de M. Boudot.)

2014/611 - Attribution de subventions exceptionnelles de fonctionnement aux associations suivantes : 3 000 euros au Football Club du Point du Jour, 2 000 euros au Lugdunum Club de Loisir Gaëlique, 4 500 euros à Made In Ly Sport et 1 500 euros au Yacht Club du Rhône (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2014/612 - Convention de mise à disposition du stade de Gerland conclue entre la Ville de Lyon et l'Association «Olympique Lyonnais» pour l'organisation d'une rencontre de «l'UEFA Women's Champions League» (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2014/622 - Attribution d'une subvention d'équipement de 6 000 euros à l'Association «Aviron Club Lyon Caluire» - Signature d'une convention mixte avec cette association (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2014/649 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'Association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 1^{re} édition de «Lyon Urban Trail by Night» le samedi 8 novembre 2014 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2014/650 - Attribution d'une subvention de 7 000 euros au Comité des Fêtes de Monplaisir pour l'installation d'une patinoire mobile en plein air sur la place Ambroise Courtois dans le 8^e arrondissement de Lyon, du 12 décembre 2014 au 4 janvier 2015 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2014/651 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Culture of Movement pour l'organisation de «Com'in Lyon», rendez-vous de BMX, au gymnase Jean Moulin dans le 5^e arrondissement de Lyon, du samedi 15 au dimanche 16 novembre 2014 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

2014/655 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association Lyon Natation pour l'organisation du «4^e meeting national de natation» les 1^{er} et 2 novembre 2014 à la piscine de Vaise, dans le 9^e arrondissement (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2014/615 - Création du budget annexe Auditorium Orchestre National de Lyon -ONL- (Direction des Finances)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, cette délibération concerne la création du budget annexe pour l'Auditorium Orchestre National de Lyon, je rappelle qu'il s'agit d'une opération suggérée par la Chambre régionale des comptes à laquelle nous avons donné notre accord et que nous mettons en œuvre. Cela va permettre de mieux identifier le budget de l'ONL et ainsi de pouvoir gérer au plus près le travail remarquable organisé au sein de l'ONL.

Nous sommes à plus de 190 concerts par an. Avec 186 000 spectateurs, l'ONL et l'Auditorium deviennent vraiment une maison de la musique. Une tournée exceptionnelle en Chine a recueilli un succès

remarquable et je crois que nous n'avons que de la fierté à avoir de ce grand lieu et ce grand orchestre symphonique.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, chers Collègues, dans son rapport de 2010, la Chambre régionale des comptes pointait l'existence de nombreuses régies municipales directes dans le domaine de la culture et le « problème de transparence et d'information » que cela posait. Ce budget annexe de l'Orchestre National de Lyon permet donc à la Ville de Lyon de se mettre en conformité avec ces observations.

L'intérêt de ce budget annexe est notamment d'établir plus clairement le coût et le produit réel. Pour l'ONL, le budget de fonctionnement est de 11 M€, la ville verse une subvention de 9 M€.

Ce document budgétaire met ainsi en lumière l'effort financier de la ville, pour les grands équipements culturels. Ce qui vaut pour l'ONL vaut aussi pour l'Opéra (17 M€ de budget de fonctionnement), ainsi que pour les musées (15 M€ pour l'ensemble des musées). Ces grands équipements sont donc à la charge exclusive des Lyonnais alors que leur rayonnement dépasse de très loin les limites de la commune.

Ils profitent en grande partie à un public non lyonnais, en moyenne 60 % des visiteurs sont des Grands Lyonnais. Les Lyonnais mettent ainsi à disposition, par les efforts budgétaires de la ville, une offre culturelle diversifiée et de qualité. Ce sont donc les contribuables lyonnais qui supportent l'essentiel des charges de centralité liés à ces grands équipements.

La Métropole doit enfin faire évoluer les choses.

Vous vous affichez actuellement comme grand réformateur territorial, or jusqu'à présent, votre bilan en termes de mutualisation, de rationalisation et de simplification du « mille-feuilles territorial » est plutôt léger.

Sous vos deux précédents mandats, vous n'avez pris aucune initiative forte pour transférer vers la Communauté urbaine des équipements culturels mais aussi d'autres infrastructures comme les grands parcs (parc de la Tête d'Or, parc de Gerland), dont le rayonnement dépasse très largement les limites de la Ville de Lyon. Sous vos deux derniers mandats, vous avez décidé de laisser peser ces charges sur les seuls contribuables lyonnais.

Une mutualisation avec un partage entre équipement d'intérêt communal (gymnases, lieux culturels de quartier) et équipement d'intérêt communautaire (piscines, grands équipements culturels, grands parcs) assurerait un meilleur partage du poids du fonctionnement et permettrait de limiter les hausses d'impôts au niveau de la ville. Cette mutualisation permettrait aussi simplement de réaliser les investissements nécessaires non encore réalisés. Par exemple, au niveau du Parc de la Tête d'Or, la porte des Enfants du Rhône, malgré d'importants travaux au niveau du parc, n'est toujours pas remise en état.

Il est indispensable d'établir une plus juste compensation de ces charges au niveau intercommunal, et demain métropolitain, par un transfert de ces équipements.

Alors que ces dix dernières années, on a assisté en France à la montée en puissance du niveau intercommunal dans le champ des politiques culturelles, rien n'a profondément changé à Lyon. Certes, le Grand Lyon porte les Biennales de la Danse, le Festival Lumière et les Journées européennes du patrimoine. Mais le Grand Lyon n'a pas de politique culturelle contrairement à d'autres grandes agglomérations comme Montpellier, Rennes ou Lille.

Monsieur le Maire, vous ne pouvez plus esquiver ces questions. Dans 37 jours, la Métropole portera deux musées : le musée Gallo-Romain et le musée des Confluences ainsi que le festival des nuits de Fourvière. Mme Picot est aujourd'hui Vice-présidente culture de la métropole. Allez-vous doubler les effectifs avec ceux de la Ville ? Allez-vous recruter au niveau de la Métropole ? Où allez-vous mutualiser les services de la Ville de Lyon et de la Métropole ? Si oui, dans quel sens ? Qui sera l'employeur des agents municipaux ou communautaires ? Qui sera responsable de l'élaboration de la politique culturelle, au niveau du territoire lyonnais, et je ne parle pas des structures administratives, mais bien du territoire lyonnais ?

La culture est transversale aux domaines de compétences de la Métropole (développement économique, tourisme, action sociale...). A l'évidence, les grands équipements, outils privilégiés pour impulser une dynamique culturelle, doivent être de compétence métropolitaine.

Cette nouvelle répartition des compétences et des charges permettrait à la Ville de Lyon de pouvoir renforcer son soutien aux structures et associations culturelles dans nos quartiers aux structures et associations culturelles de proximité.

Je vous remercie.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais reprendre un petit peu les mêmes thèmes que Christophe Geourjon parce que ces questions, nous vous les posons régulièrement et nous n'avons pas eu beaucoup de réponses jusqu'ici.

Alors c'est vrai, il était temps d'avoir ce budget annexe. Cela ne fait jamais que 15 ans que la Chambre Régionale des Comptes le demande ! En effet, dans le rapport de 2010, cette demande sur l'état de la collectivité figurait mais dans le précédent rapport de 1999 sur l'ONL, elle était déjà exprimée.

C'est en tout cas une bonne chose qui nous évitera d'avoir à fouiller dans les comptes de la Ville pour essayer de trouver des éléments financiers permettant d'évaluer la gestion de cette institution de la vie culturelle lyonnaise.

Avec 15 M€ de budget de fonctionnement dont 11 M€ de masse salariale et une contribution de la Ville que vous évaluez à 9 M€, cela ne pourra qu'être utile.

Je rappelle que le budget culture de la Ville de Lyon, c'est 20 % des dépenses de fonctionnement, le premier budget de la ville par thématique (113 M€). Ce sont aussi, comme l'a dit Christophe Geourjon, des modes de gestion différents selon qu'il s'agisse de l'Opéra géré par une association qui coûte 17 M€, de l'ONL désormais en budget annexe ou de musées comme les Beaux-Arts, le MAC ou Gadagne pour ne prendre que les plus significatifs en régie directe et tous ces différents statuts empêchent une lecture claire dans ce domaine.

Dans une période de restrictions budgétaires et de recherche d'optimisation, cette thématique mériterait une organisation plus lisible.

D'autre part, la Ville assure près de 60 % du budget de fonctionnement de l'ONL et 58 % des subventions publiques versées à l'Opéra, alors que les usagers ne sont pas uniquement des Lyonnais, cela a été dit également. Ce financement ne devrait-il pas, a minima, être mieux partagé avec la Métropole et la Région, même si cela ne jouerait pas en faveur d'une meilleure répartition des compétences entre collectivités ?

Cela nous amène donc à vous reposer une énième fois la question de la gestion des grands équipements culturels alors que la Métropole se construit et que cette compétence fait partie de celles qui peuvent être transférées des communes vers les métropoles. Demain, le Musée des Confluences et le Musée Gallo-Romain de Fourvière seront gérés par la Métropole, alors que vous prévoyez, tout seul, la construction d'une nouvelle maison de la danse par la Ville de Lyon pour 100 M€. La cohérence semble pour le moins absente de votre action et sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, aucune véritable discussion n'a eu lieu jusqu'ici.

Si l'on considère des sujets aussi différents que les pouvoirs de police des Maires, la gestion des taxis ou même l'écologie urbaine qui doivent être aujourd'hui gérés par la Métropole, pourquoi n'en serait-il pas de même pour les grands équipements culturels ? C'est déjà le cas d'ailleurs pour les festivals et biennales. Il faut en tout cas se poser la question et essayer d'y apporter une réponse.

Cela nous ramène encore une fois sur le besoin d'un débat approfondi sur les compétences des communes et de la Métropole dans la nouvelle organisation et je pourrais parler aussi de celles des Régions.

Il y a vraiment une urgence à répartir les compétences de manière claire sur notre territoire et dans notre pays en général et j'espère vraiment, Monsieur le Maire et Monsieur le Président du Grand Lyon, que vous allez avancer sur cette question des grands équipements culturels.

Je vous remercie.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération répond au problème de transparence du budget de l'Orchestre National de Lyon. Ce problème avait été relevé par la Chambre Régionale des Comptes dans un rapport de 2009, comme nous le rappelait M. Képénékian, suite à l'analyse des équipements en régie directe de 2003 à 2008.

Je me félicite donc, avec les élus du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, qu'enfin (5 ans après !), la Ville de Lyon tire les conclusions de ce rapport et propose la création d'un budget annexe pour cet équipement.

Malgré tout, cette délibération interpelle la politique culturelle de la Ville de Lyon. Quelques chiffres pour illustrer mon propos :

Le budget culture représente 20 % du budget global. La culture est à Lyon une priorité. Avec les élus Lyon Citoyenne et Solidaire, nous nous félicitons de l'effort de l'exécutif pour maintenir ce niveau.

L'Opéra, l'Orchestre National de Lyon et le Théâtre des Célestins représentent à eux seuls 30 % du budget de la culture. Cela illustre bien que la majorité des financements sont affectés au fonctionnement des grandes institutions culturelles qui font le prestige national et européen de notre ville.

A titre de comparaison, le budget du fonds d'intervention culturel ne représente que 0,8 % du budget ! Il s'agit bien de la ligne qui est censée soutenir le spectacle vivant dans une ville qui se veut être une des plus grandes métropoles européennes.

Nous pouvons donc constater qu'actuellement, la politique culturelle de la Ville de Lyon n'est pas en mesure de soutenir une scène artistique émergente.

Avec les élus Lyon Citoyenne et Solidaire, il nous apparaît nécessaire de trouver des marges de manœuvre à destination de l'émergence artistique. Car une politique publique culturelle novatrice ne doit pas seulement se contenter de financer les institutions. Regardez le programme de Marseille, Capitale Européenne de la Culture !

L'enjeu qui s'offre à nous n'est pas tant d'augmenter le budget de la culture mais bien de savoir où nous devons mettre les priorités. Il s'agit de définir une nouvelle politique culturelle qui s'appuierait sur une complémentarité entre ces deux secteurs et visant à nourrir les institutions par le travail des artistes émergents.

Monsieur le Maire, à l'heure de la création de la Métropole de Lyon, il est temps de lancer ce vaste débat. La Métropole, au 1^{er} janvier 2015, portera une compétence culture. Dans ce contexte, n'est-il pas d'une part, de la responsabilité de la Métropole de prendre en charge ces institutions d'intérêt communautaire ? Ne revient-il pas d'autre part, à la Ville de Lyon de soutenir les artistes et associations participant à son dynamisme ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. Quelques mots sur cette problématique. D'abord, quand M. Geourjon nous dit « vous n'avez pas beaucoup agi jusqu'à présent », on voit que ce n'est pas lui qui s'occupait de construire la Métropole et en particulier, de faire la répartition dépenses/recettes /dotations, parce que s'il avait été un peu à la manœuvre, il aurait vu que nous n'avons pas beaucoup perdu de temps.

C'est vrai que premièrement, ça a été un peu compliqué de faire tout cela. La preuve que c'est compliqué : on est la seule ville qui a réussi à le faire en France et à mon avis, on va encore rester pour quelques temps la seule ville où quelque chose d'aussi ambitieux va se réaliser.

Deuxièmement, pour le moment, on prend les compétences du Conseil Général mais il va falloir les faire vivre. Dans un premier temps, comme nous, nous sommes des modestes et des laborieux, on va essayer de faire simplement que ça marche. Quand on prend 4 500 agents, faire en sorte qu'on soit capable bêtement, mécaniquement de faire les payes en fin de mois, que les 45 000 ressortissants du RSA puissent recevoir leurs allocations.

C'est la première étape, ça va nous prendre quelques temps. Ce sont 4 000 agents qu'on récupère. Donc il va falloir que petit à petit on les mette avec les agents du Grand Lyon et commencera alors une première étape de mutualisation entre les agents du Conseil Général et ceux de la Communauté urbaine. Après, on regardera ce que l'on fait avec les villes. On commencera plutôt avec les compétences sociales parce que ce sont celles où il peut y avoir un peu de mutualisation. Après, on s'occupera du reste.

J'attire l'attention sur une erreur de raisonnement qui semble être faite. Un certain nombre ici laisserait sous entendre que si l'on transfère à la Métropole les dépenses, cela ouvrirait des marges de manœuvre. Non, parce qu'on transfère évidemment les recettes avec. Ce n'est pas une opération où tout d'un coup, on passerait les dépenses à la Métropole et nous, on se retrouverait avec un budget qu'on pourrait donner à tout le monde. C'est l'augmentation dans les prochaines années qui pourrait constituer des marges de manœuvre. Or, quand vous regarderez les évolutions des budgets dans les prochains temps, vous regarderez que les augmentations ne vont pas être forcément conséquentes. Donc les marges de manœuvre, ce n'est pas là qu'on va pouvoir les trouver.

J'attire simplement cette attention pour qu'il n'y ait pas entre nous de faux espoirs ou de fausses perspectives. Voilà ce que je voulais dire à ce propos.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/633 - Approbation d'un avenant à la convention de gestion entre la régie personnalisée Halle Tony Garnier et la Ville de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : La délibération suivante concerne la Halle Tony Garnier. Nous avons imaginé de proposer un avenant et devons proposer une nouvelle convention à la fin de l'année 2014, mais pour bien caler cette nouvelle convention nous avons besoin d'avoir l'état et le volume des travaux qui seront à faire à la Halle Tony Garnier, d'où notre décalage d'un an de cette nouvelle convention.

Je rappelle que la Halle est un EPIC, un établissement public industriel et commercial, qui est un modèle très adapté nous semble-t-il à la Halle, et qui permet à celle-ci de produire des spectacles rassemblant beaucoup de public. Je vous invite à prendre très vite des places pour System of a Down qui fera sa seule présentation en France en avril prochain, car les billets sont déjà en train de partir. La Halle joint aussi à côté de ses grands rendez-vous culturels, des salons et d'autres rendez-vous.

Aujourd'hui l'activité de la Halle Tony Garnier permet de reverser à la ville pas loin de 400.000 €, je parle de cette année, mais c'est une bonne moyenne. Nous n'avons pas envisagé, là non plus pour le moment, de faire évoluer ses statuts, même si tout est toujours possible.

M. GEOURJON Christophe : Cette année est l'année du centenaire de la Halle Tony Garnier, une vieille dame pleine d'énergie et qui fait bouger Lyon et les Lyonnais !

La halle est l'œuvre de Tony Garnier, et nous avons finalement beaucoup parlé aujourd'hui de son architecte. Elle fut inaugurée en 1914 pour l'exposition internationale urbaine de Lyon et elle reste l'une des plus éloquentes traces de la cité industrielle esquissée par Tony Garnier.

En 1988, Raymond Barre lui donne, après une profonde rénovation, une deuxième vie, une vie culturelle avec pour mission d'accueillir à Lyon les plus grands artistes. Aujourd'hui, grâce à l'équipe de la halle et en particulier son directeur Thierry Téodori, ce pari audacieux est une réussite. Une réussite d'abord culturelle et événementielle, mais aussi une réussite financière comme l'a rappelé M. Képénékian.

L'exploitation actuelle de la halle permet à la ville de recevoir des redevances importantes, c'est suffisamment rare dans le domaine culturel pour être souligné. Ainsi, en 2013, la halle a accueilli 105 manifestations, soit plus de 600.000 visiteurs, et a reversé 327.000 € de loyer et d'intéressement à la Ville de Lyon.

Par ailleurs, chaque année, et on est plus en lien avec le rapport qui nous est proposé, la halle finance sur ses fonds propres 100.000 € de travaux de maintenance qui auraient pu être pris en charge par la Ville de Lyon, mais c'est plus rapide de le gérer en interne de la halle.

Cette délibération propose justement de prolonger d'un an l'actuelle convention pour la gestion de la Halle Tony Garnier, dans l'attente d'une estimation plus précise des travaux à effectuer. La halle est-elle donc une victime supplémentaire du retard que vous avez pris pour l'élaboration de la PPI (Programme Pluriannuel des Investissements) de la Ville de Lyon ?

En septembre 2013, vous aviez annoncé un projet d'Aréna à Gerland. Qu'est donc devenu ce projet ? Était-ce un écran de fumée ?

Sur le quartier de Gerland, la piscine, le Palais des Sports ou le stade nécessitent d'importants travaux. Dans le même temps, la plaine de jeux est un espace indispensable pour de nombreux clubs sportifs de proximité, pour les enfants du 7^e arrondissement. Pouvez-vous nous indiquer quelles sont vos intentions ? Ces investissements importants seront-ils inscrits dans le PPI de la Ville de Lyon ou dans celui du Grand Lyon ?

Mme ROUX DE BEZIEUX Elodie : Monsieur le Maire, chers Collègues, la convention de gestion liant la régie Halle Tony Garnier et la Ville de Lyon arrive à échéance le 31 décembre 2014. En raison du recensement en cours des travaux de rénovation du bâtiment qui fête ses 100 ans cette année, et de leur répartition entre le propriétaire et le locataire, vous nous demandez, Monsieur le Maire, d'approuver l'avenant qui a pour objet de prolonger cette convention d'un an.

La Halle Tony Garnier est, depuis 1999, un établissement public à caractère industriel et commercial, un EPIC. A l'époque, ce statut présentait une protection pour la Ville de Lyon qui, ainsi, ne prenait aucun risque quant aux futures recettes d'exploitation. Aujourd'hui ce résultat est obsolète, il génère, j'allais dire mécaniquement, une vraie lourdeur dans la gestion au quotidien de la halle et face à ses concurrents directs, la salle 3000 ou le Radiant Bellevue, par exemple, qui sont exploités sous délégation de service public,

cette lourdeur est un véritable frein dans un monde du spectacle et de l'événementiel qui réclame au contraire de la flexibilité !

Cette évolution vers une DSP présenterait pour la Halle Tony Garnier à la fois un choix d'avenir, un choix économique et un choix stratégique.

Tout d'abord, un choix d'avenir : le directeur de la Halle Tony Garnier, Thierry Téodori, grâce à ses décisions stratégiques et son réseau, a fait de la halle un lieu de spectacle et de manifestations qui pèse dans le circuit des tourneurs français et internationaux. Qu'il en soit ici, une nouvelle fois, publiquement remercié. Thierry Téodori quittera son poste dans les toutes prochaines années, ce qui obligera la ville à rechercher un nouveau directeur. Nous aurons beaucoup de difficultés à embaucher un directeur général sous le statut d'EPIC. En effet, la grille salariale appliquée actuellement est totalement hors marché, à compétence égale. Or, pour la halle, nous souhaitons le meilleur...

En revanche, avec une DSP, nous pourrions disposer dans la réponse d'un projet artistique, d'une stratégie et d'une équipe dédiée à la fois sur le pôle gestion et sur le pôle direction artistique et commerciale. Ensuite, c'est un choix économique : la Halle Tony Garnier est l'une des rares institutions de la ville à être bénéficiaire. Elle reverse contractuellement à la ville un loyer qui oscille entre un plancher de 150.000 € les mauvaises années, et un plafond de 480.000 € les bonnes années.

Le passage en DSP permettrait à la ville de disposer d'une rémunération beaucoup plus importante - selon nos estimations cela pourrait représenter environ le double de la fourchette haute- sans pour autant nuire à la qualité artistique et aux principes de bonne gestion. En ce temps de disette, une augmentation des recettes sans pénaliser les ménages lyonnais me semble la bienvenue !

Enfin, un choix stratégique : aujourd'hui, le statut d'EPIC est extrêmement contraignant. En effet, toutes les décisions, des plus importantes, comme par exemple les changements de tarifs de location de l'espace, aux plus mineures comme le prix des sodas aux buvettes, doivent emprunter un circuit de validation totalement déraisonnable. La délégation de service public permet au délégataire d'acquiescer, dans un cadre défini, une véritable autonomie de gestion.

Cela fait maintenant des années qu'une réflexion sur le changement de statut de la halle est régulièrement évoquée, sans qu'aucune décision ne soit prise. En vérité je vous le dis, Monsieur le Maire, le moment est venu. Le changement de statut, c'est maintenant ! Pour notre part, nous sommes prêts à nous associer activement à cette réflexion tant la Halle Tony Garnier est un patrimoine commun des Lyonnais qui réclame un large consensus sur nos bancs.

M. LE MAIRE : Ecoutez, moi je suis admiratif, je ne savais pas que vous vous intéressiez autant à la Halle Tony Garnier. Donc je le constate avec plaisir, évidemment on va regarder cela de près et on en parlera tous les deux.

M. KEPENEKIAN Georges, Premier Adjoint : En tous cas, Monsieur le Maire et chers Collègues, je suis ravi de cette richesse de contributions, de données chiffrées et de prospective, je me sens très secondé dans toute l'élaboration des projets culturels et je suis bien sûr prêt à travailler, y compris en commission. N'hésitez pas à faire des propositions puisqu'il y a là aussi un lieu dédié à ces débats que je ne cesse d'essayer de susciter.

M. LE MAIRE : Je vois que lorsque vous missionnez les personnalités extérieures à notre conseil, vous avez tout de suite du répondant ...

M. KEPENEKIAN Georges : Merci Monsieur le Maire, je n'avais pas remarqué.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(MM. Sécheresse et Geourjon ne prennent pas part au vote, en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

2014/652 - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'Association « Lyon Bande Dessinée Organisation » pour l'organisation des 10 ans du festival de la Bande dessinée – Approbation d'une convention d'application (Direction des Evènements et Animation)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit d'une subvention de 13 000 € pour tordre l'idée qu'on n'aiderait que les gros et pas les petits. Je voudrais juste rappeler que le premier poste budgétaire de notre politique culturelle est fléché sur les bibliothèques et que c'est un élément important de notre politique culturelle. Ce n'est pas loin de 3 millions d'euros, qui sont dédiés aux équipes artistiques et aux lieux.

Vous savez bien qu'il y a énormément de structures émergentes qui sont soutenues et aidées.

Voilà donc un autre exemple, Lyon BD Organisation : nous proposons 13 000 € supplémentaires à cette Association. La BD à Lyon trouve sa place progressivement, comme le Quai du Polar. Je crois que c'est important que nous puissions soutenir ce Festival.

M. LE MAIRE : Et l'on rend hommage à M. Kimelfeld qui a accueilli dans un premier temps le Festival de la Bande Dessinée, avant qu'il ne devienne lyonnais, comme quoi la Croix-Rousse, Monsieur Kimelfeld, s'étend progressivement à toute la ville, au moins la Presqu'île.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/658 - Approbation pour l'encaissement par la Ville de Lyon d'une subvention de l'Institut Français dans le cadre de la commémoration du 50^e anniversaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine (Direction des Evènements et Animation)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Je continue. Il s'agit là de l'approbation pour l'encaissement par la Ville de Lyon d'une subvention de l'Institut Français dans le cadre de la commémoration du 50^e anniversaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine.

Bien sûr, nous sommes dans ce contexte de soutien à l'Institut franco-chinois qui, depuis la visite du Président de la République de Chine, puis de la Vice-Première Ministre et enfin de la Délégation des Maires et des Vices-Maires de Canton, l'ensemble de ces projets remplit aujourd'hui une grande fonction de rapprochement de nos deux pays.

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : Merci Monsieur le Maire, juste quelques mots pour ne pas rallonger nos débats.

Je voulais effectivement, profiter de cette subvention qui nous est attribuée par l'Institut Français dans le cadre de la commémoration du 50^e Anniversaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine, pour souligner l'importance de nos relations franco-chinoises et de nos relations entre Lyon et un certain nombre de villes chinoises et tout particulièrement Canton, comme vient de le rappeler Georges Képénékian. Effectivement, récemment, dans le cadre de la présentation, on pourrait dire de l'inauguration du nouvel Institut franco-chinois, présidé par le Maire de Lyon, une Délégation de la Ville de Canton était là et elle nous a offert à cette occasion, une statue qui se trouve devant ce nouvel Institut franco-chinois.

Celui-ci sera un lieu extrêmement important pour le renforcement de nos échanges, à la fois culturels, universitaires, économiques : je tiens à rappeler que ces dernières années, il y a eu onze entreprises chinoises -pas des moindres-, qui se sont implantées dans notre agglomération, telles que Bluestar Silicones ou Bank of China et que d'autres sont appelées à venir.

Ce nouvel Institut franco-chinois est extrêmement important pour les décideurs chinois, qu'ils soient politiques ou économiques : le Maire de Lyon, comme l'a dit Georges Képénékian, a accueilli en moins d'un an, deux grandes figures politiques, évidemment le Président de la République chinoise, et également la Vice-Première Ministre. Et on a pu le voir lorsque la Délégation de Canton était présente -puisque j'étais à vos côtés Monsieur le Maire-, que les représentants de cette Délégation accordent beaucoup d'importance à Lyon et à cet Institut.

On peut s'attendre effectivement à des arrivées prochaines, à la fois d'étudiants en plus grand nombre, mais aussi d'investisseurs, et également de touristes en nombre. Donc cet Institut franco-chinois, qui est en plein développement, puisque le projet est en cours de conclusion avec une deuxième phase d'investissement grâce d'ailleurs à un partenariat avec un certain nombre d'entreprises privées, sera pour nous effectivement, un très bel ambassadeur et un très bel outil de promotion de Lyon en Chine tout particulièrement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/678 - Augmentation de la participation en fonctionnement de 45 000 euros au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon - Annulation de la subvention d'équipement d'un montant de 45 000 euros - Attribution d'une aide exceptionnelle de 10 000 euros (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Voilà un dernier rapport concernant la Culture.

Concernant le Conservatoire à Rayonnement Régional, qui je le rappelle est un Syndicat mixte, avec le Département et l'Etat, accueille aujourd'hui 2 600 élèves et assure une vraie présence dans la Ville, par ces différentes antennes dans cinq arrondissements. J'ajoute également une classe de musiques actuelles et une classe de théâtre, toutes les deux reconnues et plébiscitées.

Le Conservatoire intervient aussi en milieu scolaire, avec quatre écoles en horaires aménagés, en plus des interventions en milieu scolaire proprement dit, avec près de trente musiciens intervenant dans toutes les écoles lyonnaises.

Le Conservatoire est aussi présent dans de nombreux quartiers, par son intervention dans de nombreux projets en s'impliquant, là encore, dans le dispositif de la Charte de Coopération culturelle.

Cette volonté d'excellence, mais aussi d'ouverture, de diversité, de proximité, est inscrite véritablement dans le projet d'établissement et cela se réalise grâce à de nombreux projets que je viens de citer.

Les élèves sont à 75 % de notre ville, pour faire écho au découpage que l'on peut observer de-ci ou là dans nos institutions, le reste de l'agglomération représentant 20 %. Souvent, on pense que le Conservatoire est réservé à certaines catégories sociales, et bien nous avons une représentation qui, en gros, recoupe près de 60 % de quotients familiaux inférieurs à 700 ou inférieur au quotient social intermédiaire.

Nous avons à faire face à une diminution néanmoins importante, de la part de l'Etat, qui en application d'une loi votée en 2004, visait à la décentralisation de l'enseignement musical, en redonnant une part de responsabilité aux Régions. Et bien les choses évidemment dans le contexte actuel, ont pris effet, et effectivement, nous avons une diminution de la dotation de l'Etat qui s'est complétée sur trois exercices et qui nous met évidemment dans une situation difficile.

La Région a changé aussi son mode de dotation, en faisant seulement des appels à projets. Pour le moment, nous gardons ces 70 000 € de la Région, mais nous avons décidé, en Comité syndical, de basculer cette dotation en investissement de 45 000 € en fonctionnement, sans que pour cette année, puisque nous avons fait un grand nombre d'investissements l'année dernière sur des instruments en particulier. Nous voulons appliquer ce transfert cette année et c'est le but de la délibération que nous vous proposons.

Mme LEVY Fabienne : Merci Monsieur le Maire. C'est un dossier qui montre toute la complexité de notre intervention culturelle, et d'ailleurs toutes les difficultés du choix que nous aurons à faire, un dossier entre Education et Culture.

Vous venez, Monsieur Képénékian de le préciser, c'est une subvention exceptionnelle, mais quand même exceptionnelle de 10 000 €, qui fait face à une diminution, celle de la Région, qui révisé sa politique culturelle, parce qu'elle ne sera pas demain ce qu'elle est aujourd'hui, et surtout 220 000 € d'aides de l'Etat, soit 50 % de moins en deux ans, c'est beaucoup !

C'est d'ailleurs très curieux de la part d'un gouvernement qui avait fait de l'éducation artistique et culturelle une de ses priorités, avec le parcours d'éducation artistique et culturelle pour les jeunes au lycée, de se désengager ainsi.

Avec ce désengagement financier, on mesure toute l'incohérence et les contradictions du gouvernement qui est aujourd'hui au pouvoir, mais c'est ainsi, il nous passe la patate chaude, vous l'assumez exceptionnellement.

Mais lorsque j'entends ce que vous disiez, Monsieur le Maire, il y a quelques instants, à l'encontre de ce que mon Collègue M. Geourjon ou Mme Balas, ou voire très à gauche, au fond de la salle, sur la politique culturelle et les choix qu'il y a à faire : oui, il y aura des choix en métropole demain à faire. Il y aura des choix d'intégration, de personnels. Oui, il y aura aussi des choix financiers à faire, mais ce qu'on peut dire

aujourd'hui, c'est que c'est nous qui allons financer, recruter, employer le personnel enseignant, administratif, culturel et technique. Bref, il va falloir assumer !

Alors, la Sénatrice UDI, Catherine Morin-Desailly, une de vos collègues, qui est Présidente de la Commission Culture, Education au Sénat, l'a dit : « *La réforme des enseignements artistiques doit enfin être engagée -elle est à l'UDI- pour en préciser les missions, les moyens, ainsi que les niveaux de compétence qui doivent y être impliqués* ».

Face à un Ministère de la Culture, aujourd'hui un peu exsangue et à cours de projets, il est essentiel de clarifier les rôles et vous ne pourrez pas ne pas le faire -je suis sûre que vous allez le faire- puisque la Métropole est un objet nouveau qui s'identifie de plus en plus, pas forcément de plus en plus financièrement.

C'est la raison pour laquelle j'étais intervenue au début de ce mandat lyonnais pour dire : Pourquoi, Monsieur le Maire et Monsieur le Premier Adjoint Képénékian, pourquoi ne faisons-nous pas en matière culturelle, preuve d'innovation en faisant des Etats généraux de la Culture où chacun pourrait réfléchir à ce que sera la Métropole culturelle ou lyonnaise de demain ?

Alors tenter de sauver les meubles par des subventions, à mon avis, cela n'est pas suffisant !

Dans ce dossier, la Région se retire parce qu'elle pense sincèrement que l'on n'a pas les résultats escomptés là dans ce Conservatoire régional.

Je crois qu'aujourd'hui c'est un enjeu de politique majeur pour nous et pour les autres.

M. LE MAIRE : Ce sont des instances officielles. Je pense que le Conservatoire National de Région n'est pas bon.

Mme LEVY Fabienne : Nous ne parlons pas du Conservatoire National. Ce dossier concerne le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon.

M. LE MAIRE : Vous parlez du Conservatoire Régional ?

Mme LEVY Fabienne : Oui. C'est ce dossier. Je ne parle pas du National.

Dans ce dossier, la Région diminue de 50 000 euros sa subvention, non pas parce que nous avons décidé en Région Rhône-Alpes d'avoir un autre mode de fonctionnement qui serait celui des appels à projet, mais parce que quelque part, il ne nous paraît pas du tout opportun de continuer à financer un conservatoire qui n'a pas forcément un rayonnement régional. Et c'est la raison pour laquelle il intéresse que la métropole, qui n'a pas un rayonnement régional puisse, demain, s'en occuper peut-être avec la Ville de Lyon. Merci.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, une intervention rapide sur la substitution d'une subvention de fonctionnement à une subvention d'investissement.

Bien entendu, c'est quelque chose de catastrophique, même si on en comprend bien les raisons. C'est la conséquence du désengagement de l'Etat et depuis, celui de la Région. Il est vrai que ça s'appelait Conservatoire de Région, il est de moins en moins national et de moins en moins régional, il est surtout métropolitain et de Lyon.

En tout cas pour 2015, vous tablez sur 0 euro de la part de l'Etat et 0 euro de la part de la Région. Ce qui veut dire que nous allons devoir prendre en charge, à la ville, ces 7,1 millions d'euros en 2014 et avec la métropole 1,7 million d'euros, c'était la dotation générale en 2014, mais que nous allons reprendre à notre compte au niveau de la métropole, qui vont rester les financeurs ultra majoritaires du Conservatoire.

D'ailleurs, Monsieur l'Adjoint, vous êtes Président de ce Conservatoire et dans votre rapport présentant le DOB (débat d'orientation budgétaire), vous parlez d'un déséquilibre budgétaire pour 2015 de quelques 125 000 euros d'après les premières projections et les marges de manœuvre très restreintes au vu de celles déjà employées jusqu'à maintenant. Pour le coup, quelles sont vos propositions, comment va-t-on pouvoir sortir de cette situation ?

Bien sûr, il y a l'augmentation de la hausse des droits d'inscription prévue de 1,5 %, mais il ne vous a pas échappé que les Lyonnais, les Français trouvaient les augmentations toujours un peu douloureuses.

Je crois que malheureusement, et je voudrais le dire ici, même si c'est sur un montant symbolique, les symboles ont parfois une valeur importante, c'est que finalement notre pays est engagé par un Gouvernement socialiste avec un Etat qui ne réduit pas ses dépenses de fonctionnement, qui réduit par contre les finances qu'il accorde aux collectivités, qui oblige celles-ci à pallier ses défaillances et par contre à réduire sa capacité d'investissement -70 % de l'investissement public-. Et chaque jour, cela affaiblit un peu plus notre économie et cela conduit à une hausse du chômage. Et pour le coup, malgré les très fortes et nombreuses

hausse d'impôts, le Gouvernement ne parvient pas à régler le problème de notre déficit et de notre dette et on est rentré dans un cercle qui est très loin d'être vertueux.

Cet exemple, même s'il est symbolique, est le révélateur de la catastrophe économique et sociale qui nous attend si, malheureusement, les taux d'intérêt remontent à l'occasion du dossier que nous voterons. Nous nous sommes abstenus dans l'arrondissement pour manifester notre désaccord avec ce type de procédé, mais malheureusement, je pense que le Conservatoire n'a pas le choix. Nous soutiendrons donc cette opération en la dénonçant, parce que c'est une catastrophe si demain, notamment sur les politiques culturelles, c'est un exemple, mais il y en a tellement d'autres, l'Etat continue ainsi à se défausser sur les collectivités locales. Cela va conduire le pays à la faillite. Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, vous venez à deux reprises lors de cette séance de vous définir « modeste et laborieux ». « Laborieux », je le savais, mais « modeste », ça c'est le changement !

Bref, vous nous invitez à cette méthode car « finalement la métropole ce n'est pas si simple », nous dites-vous, « la gestion des RSA des 45 000 bénéficiaires ça ne se reprend pas comme ça ».

Alors, je suis fort aise que vous vous en rendiez compte. Mais, que je sache, la métropole à marche forcée, ce n'est ni l'Etat, ni personne d'autres que M. Mercier et vous-même qui l'avez voulue. Donc, s'il vous plaît, ne vous plaignez pas dans cette enceinte d'un bébé dont vous êtes par ailleurs le géniteur.

J'en reviens à la délibération. Concernant le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, notre ville annule la dotation annuelle de 45 000 euros destinée à l'équipement en instruments de musique pour la transformer en une subvention de fonctionnement de 45 000 euros, plus une aide exceptionnelle de 10 000 euros.

Nous voterons cette proposition car il est important que notre ville, face au désengagement conjoint de l'Etat et de la Région, soutienne un établissement public qui dispense aux jeunes Lyonnais un enseignement artistique de grande qualité.

Mais nous faisons une proposition supplémentaire, celle de mettre des locaux municipaux à disposition du Conservatoire National de Région, dont les enseignements sont dispersés aujourd'hui, me semble-t-il sur plusieurs lieux, lieux précaires, qui plus est, notamment pour les classes de théâtre, de jazz et de musiques actuelles.

Pourquoi donc ne pas permettre une mutualisation d'espaces de travail entre plusieurs acteurs culturels, dont ferait partie le Conservatoire National de Région.

Je pense à certains bâtiments municipaux précisément, et le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire travaillera avec plaisir et intérêt avec l'Adjoint à la Culture, pour avancer sur ce dossier qui lui est cher et je l'en remercie.

M. LE MAIRE : Une petite remarque. Evidemment que la construction de la métropole a quelque chose à voir avec le constat qui était fait par M. Havard. C'est précisément parce que nous subodorions qu'un Etat qui avait 2 000 milliards de dettes, maintenant dépassées, allait forcément à un moment donné baisser ses dotations aux collectivités locales -comme vous le savez le drame était déjà amorcé depuis quelques temps- que nous avons fait la métropole de manière à nous mettre en capacité de mutualiser un certain nombre de choses.

Aujourd'hui les mutualisations se font avec le Conseil général et la Communauté urbaine de Lyon et donc chaque chose en son temps. Nous ne faisons pas les choses à marche forcée, mais nous les faisons le plus raisonnablement possible dans une situation, évidemment, d'urgence économique. Je veux dire à M. Havard, mais il le sait aussi bien que moi, sur les 2 000 milliards de dette, chacun s'en est donné à son tour largement pour arriver à ce sommet là.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/594 - Signature d'une convention cadre de partenariat global entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale de Lyon -BmL- et l'Ecole Normale Supérieure de Lyon -ENS de Lyon- et de la convention d'application n° 1 pour le projet ARC 5 -Communauté de Recherche Académique - « Cultures, sciences, sociétés et médiations »- « Les voyageuses britanniques à Lyon » (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/595 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 8 282,50 euros à Bibliothèques Sans Frontières (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

(M. Boudot a voté contre.)

2014/596 - Autorisation de percevoir une subvention de 10 400 euros auprès de l'Etat -Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes- et de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du FRAB 2014 -Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques- (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/597 - Gratuité d'entrée pour quatre événements dans le cadre du festival Labelsoie aux Musées Gadagne (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/599 - Mise en place de nouvelles modalités de gestion des cartes KDO à l'Auditorium - Orchestre National de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/600 - Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite du petit théâtre de Gadagne pour la Compagnie des Zonzons (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/602 - Approbation d'une convention de dépôt, à titre gratuit, de la version réduite de l'exposition «Charlotte Delbo, une mémoire à mille voix» à l'Association des Amis de Charlotte Delbo (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

(M. Boudot a voté contre.)

2014/604 - Approbation des modalités d'attribution du prix de poésie Roger Kowalski 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté)

2014/605 - Approbation d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon au titre de l'année 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/606 - Approbation d'une tarification particulière entre le musée des Confluences et le musée des Beaux-Arts de Lyon à l'occasion : de l'exposition « Emile Guimet » -présentée du 19 décembre 2014 au 31 juillet 2015- et de l'ouverture du musée des Confluences (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/618 - Approbation de tarifs communs au Musée des Beaux-Arts de Lyon et à l'Orchestre National de Lyon à l'occasion du concert « le carnaval des animaux » (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/619 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et la Société Solidarité et Territoires -Editions livres EMCC- (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/624 - Exonération des droits d'entrée au théâtre des Célestins dans le cadre de la saison 2014-2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/625 - Approbation d'une tarification spécifique pour les expositions temporaires du CHRD présentées sur 2 niveaux (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/627 - Approbation d'un tarif à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon « Pass Fauteuil et Tribune Olympique lyonnais », spécial 10 ans (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/628 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Association Valentin Hauy pour la mise à disposition d'ouvrages au format Daisy des usagers empêchés de lire (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/632 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Auditorium - Orchestre National de Lyon et la société ALE audio visual & lighting for event dans le cadre de l'éclairage de la façade publique de l'Auditorium (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/639 - Approbation d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'une œuvre audiovisuelle pour la programmation cinématographique des fêtes de fin d'année aux musées Gadagne (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/653 - Approbation de la convention de dépôt de la barque vivier n° 15 appartenant à la Ville de Lyon / Musées Gadagne auprès d'ARC-Nucléart (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/654 - Attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 45 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/661 - Approbation de la vente d'étuis de chocolats proposés à l'occasion des fêtes de Noël - Théâtre des Célestins (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/672 - Automatisation des Bibliothèques de Lyon - Réévaluation du montant de l'AP n° 2012-1, Programme 00005 et de l'opération n° 60047002 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/684 - Approbation d'un contrat de fouille entre la Ville de Lyon - Service archéologique municipal et la Ville de Saint Priest pour la réalisation d'une opération de sauvetage archéologique (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/685 - Approbation d'un avenant au contrat de coproduction de l'exposition «Imagine Brazil» présentée au Musée d'Art Contemporain du 6 juin au 17 août 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/688 - Fête des lumières 2014 - Financement et partenariat privé - Convention de mécénat et parrainage média (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/689 - Attribution de subventions pour la programmation dans les arrondissements de la Fête des Lumières 2014 (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté)

2014/598 - FIP 2014 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 1250 euros à l'Association «Orgues et Musique à Saint Irénée Saint Just» (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté)

M. LE MAIRE : Je signale, pour M. Remy, qu'il n'y a pas que les grosses structures dans ces dossiers, sinon ce serait simple, on voterait trois subventions, là il doit y en avoir une quarantaine.

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2014/637 - Approbation d'un avenant à la convention de gestion du dispositif de propreté du site Rives de Saône (Direction des Espaces Verts)

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il vous est proposé d'adopter un avenant à la convention de gestion de la propreté pour la séquence du défilé Rives de Saône entre les 1^{er} et 4^e arrondissements, cette séquence n'ayant pas été livrée, lors de l'adoption de la convention.

Ce dispositif comme sur les Berges du Rhône, la Confluence et Mermoz auparavant, vise à définir un acteur unique de la propreté en vue d'optimiser justement cette propreté. Ce dispositif vise également un haut niveau de qualité sur des espaces hyper fréquentés, bien entendu.

Il s'agit donc, pour la Ville de Lyon et pour le Grand Lyon, d'un surcoût lié à notre souhait d'atteindre un objectif de qualité sur ces sites. Il y a un avis favorable à l'unanimité de la Commission Monsieur le Maire. Je crois qu'il y a une intervention.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération propose que la propreté des espaces verts des Rives de Saône, soit assurée dans le cadre des marchés publics de propreté contractés par le Grand Lyon.

C'est intéressant : cela permettra à une seule entité de gérer un espace complexe. Nous ne pouvons, avec les élus Lyon Citoyenne et Solidaire, qu'approuver cette délibération.

Cette délibération illustre surtout une évidence : quand la collectivité crée des espaces publics, à Lyon comme ailleurs, elle se doit de prendre en charge sa gestion et sa maintenance. C'est un principe simple et qui va de soi quand on gère une ville.

La question qui se pose réellement est la suivante : quel budget pour assurer la gestion des espaces verts, nos parcs et jardins, alors même que la demande du public est importante et que nous investissons pour augmenter les surfaces végétalisées ?

La réponse que votre exécutif propose, Monsieur le Maire, après une baisse importante du budget de gestion pendant le précédent mandat, le budget restera constant pour celui-ci.

Alors, tous les jours, dans les espaces verts de Lyon, on constate les conséquences de ces choix budgétaires : des ornières se creusent dans les circulations piétonnes et il faut attendre des mois avant qu'elles ne soient rebouchées, mais surtout, les corbeilles accumulent des déchets et finissent par déborder.

Vous allez sûrement rejeter la responsabilité sur les usagers, mais quand on sait que les agents d'entretien n'effectuent que trois passages par semaine, hiver comme été, cela ne peut produire que des défauts d'entretien !

Une délibération qui se résume donc ainsi : toujours plus d'espaces investis sans budget supplémentaire pour en assurer leurs gestions !

Monsieur le Maire, oui nous souhaitons que la Ville de Lyon continue à investir, mais en prévoyant aussi des capacités de gestion et de maintenance. Continuons à apporter aux Lyonnaises et aux Lyonnais un cadre de vie verdoyant, mais sachons aussi garantir la qualité de nos parcs et jardins.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : J'ai cru, à un moment donné, que vous alliez me demander de moins investir dans la création d'espaces verts, j'en aurais tiré les conséquences !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/656 - Jardin des Minimes - Opération n° 05341001- Adaptation des crédits et affectation complémentaire de l'AP n° 2009-1- programme 00012 pour un montant de 300 000 euros TTC (Direction des Espaces Verts)

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais profiter de ce dossier pour remercier Michel Le Faou, car cette opération s'inscrit dans l'opération de reconversion de 4 hectares du site de l'Antiquaille pilotée par la SACVL quand il était président.

Je voudrais également remercier les élus de terrain du 5^e arrondissement ainsi que son maire, Thomas Rudigoz et Céline Faurie-Gauthier pour leur travail quotidien sur le sujet qui a permis d'aboutir à un très joli projet, composé de trois parties : une terrasse haute, un amphithéâtre de verdure en contrebas et un jardin.

Je remercie aussi mon Collègue Jean-Dominique Durand puisque maintenant ce jardin a été baptisé « André Malraux ». A l'heure du 50^e anniversaire du secteur sauvegardé du Vieux-Lyon, cela me paraît une très bonne idée que ce site, à quelques pas du Vieux-Lyon, de l'Antiquaille et du Théâtre Gallo-Romain porte le nom de notre ancien ministre de la culture. Comme quoi culture et espaces verts ont beaucoup à partager.

Je voudrais enfin remercier Arthur Remy, qui participe souvent à nos commissions, pour l'intérêt qu'il porte aux espaces verts au-delà de son arrondissement. Il est vrai que le développement de la nature en ville bénéficie à tous, de manière générale.

Je voudrais conclure en expliquant que l'enveloppe augmente, car les études réalisées ont démontré qu'il y avait d'autres éléments à considérer. Le traitement des terres polluées, notamment des métaux lourds, la présence de murs de soutènement invisibles qui tiennent la balme, et la restauration d'une galerie située en dessous, c'est une nécessité pour assurer la sécurité du jardin.

En plus, l'ABF a participé à la détermination du choix des matériaux, notamment des matériaux nobles, puisque nous sommes sous sa tutelle dans ce secteur. Cet ensemble de contraintes suppose une augmentation forte, certes, mais nécessaire pour des raisons de sécurité et paysagères, pour réaliser un beau projet qui sera livré fin 2015.

Je vous remercie pour votre attention.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, la délibération que nous voterons ce soir avec les élus Lyon citoyenne et solidaire, propose d'augmenter le budget de l'opération du jardin des Minimes. Des contraintes techniques en sont à l'origine. Dont acte !

Bien plus que cela, je voudrais rappeler en quoi la requalification du jardin des Minimes paraît importante.

Pour cela, permettez-moi de citer la délibération : « *Le projet s'inscrit dans l'opération du site de l'Antiquaille, ancien hôpital propriété des Hospices Civils de Lyon. Le site s'étend sur 4 hectares et a vocation à devenir un véritable cœur de quartier* ».

Pour rappel, voici le programme urbain :

- une résidence universitaire de 76 studios gérée par le CROUS,
- 180 logements au total, répartis dans plusieurs bâtiments,
- le restaurant Têtedoie,
- l'espace culturel du christianisme à Lyon,
- un hôtel 5 étoiles,
- et demain, dans la chaufferie, a priori, un pôle tertiaire et culturel.

Alors certes, ce quartier répond à des objectifs de construction de logements pour étudiants, c'est une vraie problématique pour notre agglomération.

Le quartier de l'Antiquaille répond aussi à des objectifs de mixité sociale : 38 logements sur 180. Cela porte à un ratio d'environ 21 %, ce qui reste tout à fait insuffisant, d'autant plus que la SACVL était propriétaire du terrain.

Monsieur le Maire, ne pourrions-nous pas saisir les dernières capacités foncières et immobilières de ce projet pour augmenter ce taux et atteindre un ratio de 25 % ?

Ce qui m'interpelle aussi, Monsieur le Maire, car nous pouvons penser que le projet est abouti, c'est la place laissée aux commerces et aux services de proximité dans ce projet. La réponse : aucune !

Alors certes le jardin des Minimes permettra peut-être à terme, de connecter l'Antiquaille à Saint-Just et cela en fait toute son importance. Mais pensez-vous réellement, Monsieur le Maire, qu'on puisse dire que l'Antiquaille est un cœur de quartier ? Je vous invite à lire le plan de mandat des élus du 1^{er} arrondissement, car cette expression y est définie.

A mon sens, un cœur de quartier est un ensemble urbain qui propose à ses habitants, de répondre aux fonctions de proximité. Si la volonté à l'Antiquaille était d'en faire un cœur de quartier, où sont passés les commerces et les services présents, qui répondent aux besoins quotidiens des habitants ?

Ici, comme à la Cité Internationale, on voit la juxtaposition d'un hôtel de luxe et des appartements haut de gamme, dans un site urbain au potentiel paysager important.

Dans un article de Libération du 17 septembre 2010, vous vous exprimiez ainsi, Monsieur le Maire : « *Petit à petit, on rouvre aux Lyonnais un certain nombre d'anciens sites hospitaliers qui se transforment. Aujourd'hui l'Antiquaille, demain Debrousse et l'Hôtel Dieu. Il y a toujours une prévention sur le thème « ils vont tout nous saccager ! » mais regardez ces quartiers sont d'une extrême beauté !* ».

Alors certes, l'Antiquaille est d'une extrême beauté, mais convenez Monsieur le Maire, que comme à la Cité Internationale, il y a peu de dynamisme et de vie urbaine. De là à dire que votre vision de l'urbanisme ne se résume qu'à construire des hôtels et appartements de luxe, sans avoir la prétention de proposer à des habitants une vie de quartier, il n'y a qu'un pas.

Quel manque d'imagination et d'ambition !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Remy, je crois que Lyon vous attendait !

(Rires.)

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : Je ne sais pas si Lyon attendait M. Remy, mais le 5^e arrondissement attendait M. Remy que je ne savais pas aussi spécialiste de cette partie de la ville.

Madame Perrin-Gilbert, je vous vois hocher la tête, et je sais que vous avez fait quelques incursions il y a deux ans dans le 5^e arrondissement, qui ont bien marqué les habitants de ce quartier et laissé une trace impérisable de votre investissement, c'est sûr et certain !

Je voudrais juste dire à M. Remy qui connaît ce quartier pour y avoir fait quelques visites de touriste, mais nous qui avons l'habitude d'y passer à peu près chaque semaine, ce n'est pas un quartier dans lequel on peut créer comme cela, des commerces de proximité. C'est bien intéressant de le dire dans un beau discours, comme vous le faites, mais si vous connaissiez un peu mieux le quartier de Saint-Just - Saint-Irénée, comme certains de mes Collègues sur ces bancs qui savent que c'est déjà très difficile de maintenir du commerce de proximité dans la rue des Farges ou la rue de Trion situées à proximité.

Nous travaillons, actuellement, avec la création de la future résidence étudiante Philomène Magnin sur la place Abbé Larue, pour créer au pied de cet immeuble, avec Mme Faurie-Gauthier qui suit également ce dossier de près, du commerce de proximité. On va y arriver, mais c'est extrêmement difficile, pourtant nous avons un commercialisateur, pour avoir du commerce de proximité à cet endroit là, et non pas juste à nouveau des entreprises de reprographie ou d'agences immobilières. On cherche à le faire.

Sur l'Antiquaille, je crois que ce serait une gageure de le faire, ce qui n'empêche pas qu'éventuellement s'il y avait eu une opportunité, nous aurions pu le faire, mais ce n'est pas le cas. Ce que je retiens de l'Antiquaille et que vous avez oublié de mentionner, c'est qu'il existe une mixité économique. En effet, nous avons une grande entreprise lyonnaise et régionale qui s'appelle « Maia Sonnier » installée à cet endroit, avec environ 180 collaborateurs, et je parle sous le contrôle de Michel Le Faou. Nous avons l'ECCLY qui est un espace culturel du christianisme qui sera un lieu touristique extrêmement important, en corrélation avec Fourvière. Nous avons la résidence étudiants CROUS qui se trouve là, nous avons effectivement un futur grand hôtel, deux restaurants, le restaurant gastronomique Christian Têtedoie ainsi que « Le Basilik », plus de l'habitat et maintenant, et j'en suis très fier, pour en revenir à notre délibération puisque c'est cela qui nous préoccupe, un jardin public qui sera de grande qualité et qui participera, justement, à cette construction d'une ville équilibrée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous comprends Monsieur Rudigoz, c'est très difficile de mettre du commerce de proximité dans un certain nombre de secteurs. Moi-même, je me suis acharné pendant 4 ans à essayer de remettre du commerce de proximité sur la rue Romarin, et je sais par expérience que c'est compliqué. C'est compliqué à Saint-Just comme rue Romarin, mais il y a les acteurs et les commentateurs !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/643 - Programmation financière complémentaire 2014 au titre de la politique de la ville, subventions d'investissement et de fonctionnement - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Association Altercarto - Approbation et signature d'un avenant à une convention d'investissement avec le PIMM'S Lyon agglomération (Direction du Développement Territorial)

M. KISMOUNE Ali, rapporteur : Il s'agit de la fin de programmation politique de la ville, une délibération classique pour les subventions annuelles.

Vous trouverez annexé un volet subventions, un volet investissement et un volet fonctionnement. Avis favorable de la commission.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais juste faire une remarque un peu technique, car j'avais sur ce rapport en commission d'urbanisme, demandé des compléments sur l'Association IDEO. Ces compléments devaient m'être donnés avec le compte-rendu de la commission. Sauf erreur de ma part, il n'y était pas, ce que je trouve fort regrettable.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Nous avons le descriptif des actions menées par IDEO à la disposition de Stéphane Guillard. Il peut lui être remis en séance, immédiatement.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/680 - Aide à la primo-accession pour le logement collectif neuf - Adaptation des modalités d'attribution de subventions complémentaires au plan 3A du Grand Lyon et prolongation de la durée de l'opération en 2015 (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'une délibération dans le cadre du plan « 3A » qui est un plan d'aide à la primo accession pour le logement collectif neuf.

En l'occurrence, il s'agit d'élargir nos critères d'attribution du plan 3A, visant notamment à faire évoluer ce plan pour le rendre plus conforme à la structuration du niveau de prix des logements sur Lyon, d'aider au parcours résidentiel des ménages primo accédants à revenu intermédiaire et éligible au PTZ et de supprimer le critère initial qui faisait en sorte, que pour être éligible au plan 3A, il fallait sortir du parc HLM.

Avis favorable de la commission.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, chers Collègues, en préambule je voulais remercier M. Le Faou et M. Kismoune, d'avoir les éléments en séance car il serait quand même bien que les pièces demandées en commission nous soient communiquées avant les séances, afin de pouvoir avoir un avis éclairé.

Ceci étant dit, j'en viens à la délibération qui nous intéresse. Un article des Echos vendredi dernier rappelait que la construction de logements neufs en France atteignait aujourd'hui un niveau dramatiquement bas avec seulement 300 000 mises en chantier sur les 12 derniers mois. Ce chiffre historiquement bas, puisqu'il faut remonter à 1997 pour retrouver un tel niveau, est la conséquence de deux facteurs.

Une crise économique majeure, dont le gouvernement socialiste que vous soutenez n'a pris la mesure que récemment, et une politique désastreuse en matière de logement aux effets pourtant prévisibles, mais peut-être allez-vous nous dire une fois encore tout le mal que vous pensez de la loi ALUR, voire même nous dire que vous ne l'avez pas votée, ce ne serait pas la première fois !.

Dans ce contexte catastrophique, il n'est pas étonnant que le dispositif 3A mis en place par le Grand Lyon et abondé par la Ville, ne connaisse pas des résultats en nombre d'aides octroyées à la hauteur des objectifs annoncés.

On ne peut que se féliciter de voir aujourd'hui, par le rapport qui nous est soumis, assouplir les critères d'obtentions des aides à la primo accession pour le logement neuf.

Pour autant, compte tenu du contexte d'urgence précité, n'aurions-nous pas pu aller plus loin ? C'est d'ailleurs bien ce que Michel Havard vous a plusieurs fois dit tant dans cette enceinte qu'au Grand Lyon.

Dans une ville comme Lyon, où les prix de l'immobilier sont si hauts que devenir propriétaire de son logement pour un ménage moyen relève de l'exploit, plusieurs pistes auraient pu être exploitées :

- En élargissant encore les programmes éligibles : le montant du plafonnement du prix du m² ne pouvait-il pas être modulé de façon plus fine en fonction des secteurs et/ou des programmes ?
- En élargissant encore les ménages éligibles ouvrant l'attribution de l'aide au-delà des bénéficiaires potentiels du PTZ.
- En augmentant enfin, le niveau de l'aide, ou en proposant en parallèle des prêts spécifiques permettant à ces ménages de mener à bien leur projet.

A ce titre, Monsieur le Maire, vous qui avez l'habitude de regarder attentivement ce qui se fait ailleurs, et notamment dans les villes gérées par la droite, vous n'avez pas pu ne pas noter la politique ambitieuse mise en place par Alain Juppé à Bordeaux. En adossant à la prime en numéraire un prêt bonifié à taux zéro de 15 à 20 000 € sur 14 ans, c'est un réel coup de pouce qui est donné à la primo accession.

Vous l'aurez compris, face à l'urgence nous aurions aimé que vous alliez plus loin dans l'accompagnement des primo-accédants au delà du soutien apporté à la construction de logements dans notre ville. Permettre aux classes moyennes d'acheter dans Lyon intra-muros est un enjeu de cohésion sociale qui ne saurait vous avoir échappé.

Ces remarques étant faites, nous voterons bien évidemment ce rapport.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, voici un an, se mettait en place l'expérimentation du plan 3A -Accession A prix Abordable- sur le Grand Lyon, en partenariat avec la Ville de Lyon, dans le but de soutenir l'accès à la propriété sur le logement collectif neuf, à des coûts abordables pour les ménages, avec des primes versées par la Ville de Lyon et le Grand Lyon. C'est une action originale et utile parmi toutes les actions que nous réalisons concernant le secteur tendu du logement et j'y suis d'autant plus attachée que j'ai vécu cela dans ma jeunesse : mes parents ont accédé, il y a très longtemps, à la

propriété d'un logement HLM à Grenoble, par le biais de ce style d'aide, et cela les a vraiment aidés pour la suite de leur vie, n'ayant pas beaucoup de ressources au départ.

Cette délibération prolonge notre action en 2015, ce qui était le souhait de notre Collègue et ami Louis Lévêque. Cela est nécessaire car le problème est que le nombre de ménages pouvant acheter est moins important que prévu. Il y a de la demande, bien sûr, mais ces familles n'ont pas d'apport ni les moyens d'emprunter du fait de la faiblesse de leurs ressources. On touche ici le fond des problèmes de logement aujourd'hui : la déconnexion entre le prix des logements et les revenus des ménages.

Il faudra donc continuer cette action d'aide à l'accession à la propriété et utiliser aussi d'autres leviers d'action, et j'en citerai trois ici :

- maîtriser le foncier, notamment en mettant en place sur le Grand Lyon et la future Métropole, un Etablissement Public Foncier Local, qui apparaît de plus en plus indispensable ;

- continuer la production de logements sociaux à un rythme soutenu et nous vous faisons confiance, Monsieur le Maire Président du Grand Lyon, pour prolonger les efforts déjà fournis par nos collectivités lors des deux mandats précédents ;

- et souhaiter une augmentation des revenus des potentiels accédants à la propriété. Nous en voyons clairement la nécessité à travers cette action. Et cela conforte notre positionnement politique général en faveur de l'emploi -donc de meilleurs revenus pour les habitants- et en faveur de politiques de l'offre et de la demande, les deux ensemble, et pas l'une sans l'autre !

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais dire quelques mots, tout d'abord à l'attention de notre Collègue Stéphane Guillard.

On ne peut pas vouloir le tout et son contraire, c'est-à-dire à la fois vouloir tenir les finances publiques, et dans le même temps distribuer, à tout va, des subventions en direction du logement. Nous, nous essayons d'avoir une politique cohérente en la matière et de tenir les « deux bouts de la ficelle », à savoir à la fois assurer pour les primo-accédants des conditions leur permettant de devenir propriétaires et d'autre part, d'être en mesure de garantir une cohésion sociale à l'échelle de la Ville et de la Métropole en produisant du logement social et en étant en mesure de dégager des moyens pour apporter une aide à la pierre en direction des bailleurs sociaux.

Nous essayons d'avoir une action cohérente sur tous les plans, à la fois en direction des primo-acquéreurs et en direction du logement social en essayant de tenir les « deux bouts de la ficelle », c'est ce que rappelait, tout à l'heure, dans son intervention Thérèse Rabatel. Vous avez, sous le précédent mandat, assuré les conditions permettant de produire, en grand nombre, du logement. Je rappelle que nous étions sur une tendance, en moyenne, supérieure à 9 000 logements produits par an et sur ce volume de production, selon les années -mais si l'on fait une corrélation sur 10 ans- un nombre de logements sociaux qui dépasse les 30 % à l'échelle de l'agglomération, ce qui est très important et très révélateur de l'engagement que vous avez pu avoir en direction du logement et ce, depuis un certain nombre d'années.

En tout cas, les chiffres le montre, et la cohésion que nous avons pu assurer à l'échelle de l'agglomération, en tenant à la fois la production de logement social et à la fois la production de logement privé, en garantissant un équilibre, en étant en mesure de soutenir et de générer des opérations, notamment d'aménagement concerté ou des opérations publiques, je pense notamment aux grandes opérations d'aménagement concerté que nous avons pu réaliser à l'échelle du territoire lyonnais, et en complément les opérations de renouvellement urbain, je pense notamment à la Duchère et à Mermoz, ceci montre toute la cohérence de notre politique en matière de logement, d'habitat et d'urbanisme.

M. LE MAIRE : Je voudrais juste apporter quelques précisions pour montrer les résultats de notre politique du logement.

Tout d'abord sur le plan 3A, pour dire qu'aujourd'hui ce plan fonctionne, que sur le Grand Lyon, ce sont 2 371 logements qui sont aujourd'hui plan 3A, soit 42 % de l'offre disponible. C'est donc quelque chose d'important. Nous avons dit que nous lancions le plan 3A pour 1 100 logements et aujourd'hui nous en sommes à 585, c'est-à-dire que nous en sommes à la moitié. Nous avons décidé de continuer à pouvoir soutenir la construction de logements dans la période.

Aujourd'hui, alors que vous avez entendu les chiffres nationaux et que la construction sur la dernière année s'est effondrée un peu partout, dans l'agglomération lyonnaise elle continue à croître et par

exemple, le nombre de logements autorisés a augmenté, de janvier à septembre 2014 par rapport à janvier à septembre 2013, de 194 % passant de 972 logements à 2 861.

Nous n'avons qu'un seul problème aujourd'hui. Monsieur Guiland, vous qui vous intéressez à la politique du logement, si vous pouvez faire passer le message, c'est un certain nombre de maires nouvellement élus, en particulier dans la banlieue Est de Lyon, qui bloquent un certain nombre de permis de construire et qui vont donc faire chuter le nombre de logements construits dans l'agglomération. Donc, si vous pouvez nous aider sur ce point, à mon avis ce serait très bien pour les habitants du Grand Lyon.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/631 - Lyon 1^{er} - Aménagement d'un jardin paysager 17 rue Burdeau - Opération n° 01279003 - Approbation d'une convention financière relative au ravalement de façade avec la copropriété du 15 rue Burdeau (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain
(Adopté)

2014/681 - Lyon 1^{er}, 3^e, 4^e et 7^e arrondissements - Approbation de la convention de participation au financement de l'équipe d'animation du PIG Habitat indigne pour les années 2014 à 2017 (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté)

2014/682 - GPV la Duchère - Avenant n° 6 à la convention ANRU et participation financière de la Ville de Lyon à l'opération de démolition de la barre 230 de l'OPAC du Rhône - Réévaluation du montant de l'opération 60059003 « GPV Renouvellement urbain » - Affectation complémentaire de l'AP 2009-1 «Habitat », Programme 00016 (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté)

**COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET
ARTISANAT**

2014/620 - Attribution d'une subvention à l'Association Chambre de Commerce France-Israël Rhône-Alpes -CCFI-RA- Année 2014 (Direction des Relations Internationales)

2014/621 - Attribution d'une subvention à l'Association Rhône-Alpes Israël Echanges -R.A.I.E- Année 2014 (Direction des Relations Internationales)

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, voici deux rapports qui s'inscrivent dans le cadre du pacte d'amitié et de coopération avec la ville de Beer Sheva. Sur un sujet aussi sensible, il convient de rappeler les principes qui guident notre intervention à l'égard d'Israël et des territoires palestiniens.

Nous nous appuyons sur la diplomatie des villes pour apporter notre soutien en matière de solidarité internationale et de coopération décentralisée sur cette région dont le contexte géopolitique est critique. Nous

développons volontairement des coopérations simultanément avec les villes de Beer Sheva et de Jéricho, et prêtons attention à préserver un équilibre dans nos soutiens.

A ce titre, la convention de coopération entre la Ville de Lyon, le Grand Lyon et Jéricho vous avait été présentée et soumise à votre vote lors du Conseil municipal de juillet.

Un point de contexte sur nos liens avec Beer Sheva : ils sont issus d'un accord de jumelage convenu en 1981. A partir de 2003, ce jumelage a évolué vers un programme de coopération décentralisé pour s'orienter à partir de 2011, avec l'arrivée du nouveau maire de Beer Sheva, plus fortement sur le volet culturel et développement économique.

Ce sont ces deux axes que nous retrouvons dans le pacte d'amitié et de coopération et qui amène à vous soumettre ce soir un soutien accordé à l'association Chambre de Commerce France-Israël Rhône-Alpes (CCFI-RA), ainsi qu'un soutien à l'association Rhône-Alpes Israël Echanges.

Je vous invite à apporter un accueil favorable à ces deux rapports, comme a pu le faire la commission.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'escalade meurtrière des violences commises récemment à Jérusalem n'est que la conséquence de la situation que connaissent cette ville et l'ensemble des territoires occupés. L'assassinat de civils n'est pourtant jamais acceptable et ce, quelles qu'en soient les raisons. Nous nous inclinons devant toutes les victimes et nous condamnons tous les attentats touchant les populations civiles.

Nous pensons que la France ne doit pas inverser les causes et les effets mais reconnaître sans délai l'Etat palestinien, comme l'ont déjà fait un certain nombre de pays, y compris européens. Et comme vient de le proposer le groupe parlementaire socialiste à l'assemblée, cela pourrait permettre de faire un pas dans les négociations pour l'existence de deux états vivant en sécurité côte à côte.

Venons-en maintenant aux associations qui font l'objet de ces délibérations. Nous vous avons demandé l'an passé, au sujet de ce dossier, si ces associations avaient des échanges avec des entreprises israéliennes qui vendent, avec l'étiquette « made in Israël », des produits élaborés dans les territoires occupés de Palestine. Pratique aussi scandaleuse que courante, nous vous avons d'ailleurs fourni la liste des produits issus de cette tromperie manifeste. Les associations soutenues n'en font aucune mention.

Dans les publications de l'association Rhône-Alpes Israël Echanges que nous nous sommes procurées au Grand Lyon, car cette association ne dispose même pas de site internet, il faut signaler leur caractère plus que partisan. Je ferai juste une citation du début du dernier éditorial pour l'illustrer, je cite : « *Israël a frôlé l'apocalypse. Sans les préventions de ses dirigeants et sans l'ingéniosité hors du commun de ses scientifiques, les roquettes et missiles qui se sont abattus sur le pays auraient ravagé la terre sainte.* »

Pas un mot sur les civils palestiniens tués, dont 400 enfants lors des bombardements sur Gaza cet été, pas un mot des destructions d'hôpitaux, d'écoles, y compris celles de l'ONU, où étaient réfugiés des civils palestiniens, des habitations et de multiples infrastructures. Est-ce cela la prévention et l'ingéniosité ?

Concernant maintenant la Chambre de Commerce France Israël Rhône-Alpes, celle-ci a bien un site internet mais il n'est pas mis à jour depuis 2012 ! Ce qui est plus qu'ennuyeux puisque, en fait, dans leur bilan d'activités, il est question de cette mise à jour et de celle de son programme 2014. Alors plutôt que de subventionner ces associations, nous proposons que notre ville encourage toutes les initiatives porteuses de paix et d'échanges entre Israéliens et Palestiniens et pour cela, que notre ville réponde positivement à l'appel du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international aux collectivités territoriales en contribuant, avec ces sommes, au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales. L'objectif de ce fonds est de mutualiser les moyens des collectivités et de l'Etat autour de projets significatifs permettant d'apporter une réponse humanitaire efficace et coordonnée aux besoins des populations de la bande de Gaza.

Je conclurai en rappelant le souhait que notre ville soutienne toutes celles et tous ceux qui, en Palestine comme en Israël, refusant de céder aux sirènes de la haine luttent pacifiquement pour la levée du blocus, pour l'arrêt de la colonisation, pour le respect des frontières de 1967, pour une paix juste et durable, pour le droit des peuples israélien comme palestinien à avoir leur propre Etat et à disposer librement d'eux-mêmes.

Une nouvelle association vient de voir le jour en septembre 2014, Echanges Rhône-Alpes Palestine. Elle souhaite développer en particulier des échanges culturels entre notre région et la Palestine, nous espérons que la ville lui apportera aussi son soutien.

Nous voterons contre cette délibération.

Mme GRANJON Isabelle : Jeudi dernier à Lyon, comme dans toutes les villes du monde, on commémorait les 25 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant, CIDE. Commémorer est une belle chose, mais agir activement est certainement plus important encore.

Le Conseil municipal doit aujourd'hui voter deux subventions permettant de continuer le développement de relations économiques entre la ville israélienne de Beer Sheva et Lyon. Ces relations économiques qui existent depuis 1981 ont été complétées depuis 2004 par un partenariat de coopération avec la ville palestinienne de Jéricho, partenariat que nous avons reconduit pour trois ans en juillet dernier.

La démarche qui consiste à travailler avec les deux entités, l'Etat israélien comme les autorités palestiniennes, nous semble de nature à œuvrer au développement d'un réel processus de paix dans cette région du Moyen Orient où les tensions sont légion. En effet, c'est par la coopération, par l'aide au développement, par les partenariats multiples que des relations se recréeront entre ces deux peuples et aboutiront, très vite nous l'espérons, à l'existence de deux états voisins capables de vivre côte à côte pacifiquement.

Si nous nous interrogeons aujourd'hui, ce n'est pas sur les subventions que Lyon compte verser à la CCFI-RA ou à l'association Rhône-Alpes Israël Echanges en elles-mêmes, mais sur le positionnement et l'action de notre ville face aux événements survenus cet été à Gaza. En effet, durant plusieurs semaines, des écoles, des hôpitaux, l'unique centrale électrique de Gaza ont été pilonnés et détruits lors de l'opération « bordure protectrice ». Appellation très ironique au vu des dégâts qu'elle a causés aux populations civiles palestiniennes. Cette opération a donné lieu à de nombreuses mobilisations à Lyon, comme dans le monde entier d'ailleurs, cet été. Mobilisations qui réunissaient toutes les organisations du Collectif 69 pour la Palestine, dont les organisations juives comme l'UJFP, et qui portaient une idée simple : il faut en finir avec cette guerre !

Alors que nos élus nationaux, députés et sénateurs, sont appelés dans les jours qui viennent à reconnaître l'Etat palestinien, un geste fort de la Ville de Lyon pour aider à la reconstruction des bâtiments détruits à Gaza serait un signe positif dans la recherche d'une solution pacifique durable et une manière juste et constructive de commémorer les 25 ans de la CIDE. Nous espérons donc voir à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'aide à la reconstruction d'écoles palestiniennes. Reconstruction nécessaire qui sera l'un des gages du futur développement économique et social d'une région dont tous les enfants, palestiniens comme israéliens, méritent d'avoir un avenir.

M. LE MAIRE : Karine Dognin-Sauze a, en introduction, dit ce qu'était la politique de la Ville de Lyon : essayer de continuer à favoriser les processus de paix, en essayant d'encourager dans chacune des entités, à la fois en Israël, et puis en même temps en Palestine, une coopération avec les villes.

Nous continuerons donc à agir de cette manière et à voter des subventions, à la fois pour des associations qui travaillent du côté palestinien et des associations qui travaillent du côté israélien.

Alors, on me cite des propos : moi je ne trouve rien d'étonnant à ce que les associations qui travaillent plutôt du côté palestinien, tiennent des propos qui soutiennent plutôt la position palestinienne ; puis, je ne trouve pas exorbitant que des associations qui travaillent du côté israélien, citent plutôt des choses qui sont en faveur d'un soutien à Israël et qui comprennent les positions d'Israël.

Notre rôle à nous est d'essayer de faire converger les deux positions et de faire en sorte qu'effectivement on aboutisse dans les faits à ce que deux peuples puissent vivre en paix. C'est une situation qui ne sera pas facile, quoi qu'il en soit.

Je rappelle par exemple qu'à Gaza, puisqu'on citait Gaza tout à l'heure, il a été impossible de célébrer la mort de Yasser Arafat, parce que, effectivement, le Fatah a une position un peu difficile dans les territoires de Gaza. Donc on voit que les choses, quand même, sont assez compliquées dans ces régions-là.

Je pense qu'aujourd'hui la France a une position où elle essaie d'entretenir le dialogue avec les uns et avec les autres et qu'elle a une position assez équilibrée. Moi je suis tout à fait d'accord quand on dit qu'il faut soutenir le Ministère des Affaires étrangères, et Laurent Fabius en particulier, pour soutenir ce type de positions.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mmes Ait-Maten et Lévy ne participent pas au vote sur le rapport 620, en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Le Groupe Europe écologie – Les Verts et M. Boudot ont voté contre. Les Groupes Lyon citoyenne et solidaire et Lyon gauche solidaires, se sont abstenus.)

2014/645 - Attribution d'une subvention de 6 500 euros à l'Association Locaux Motiv' pour l'animation locale du site Internet participatif des acteurs et initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire www.rhone-solidaires.org et d'une subvention de 1 500 euros à la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire pour le pilotage opérationnel et financier du projet - Approbation d'une convention (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit de l'attribution d'une subvention de 6 500 euros à l'Association Locaux Motiv' pour l'animation locale du site Internet participatif des acteurs et initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire, www.rhone-solidaires.org, et d'une subvention de 1 500 euros à la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire, pour le pilotage opérationnel et financier du projet et donc l'approbation d'une convention.

Très rapidement, je souhaiterais donner des éléments de contexte et rappeler que c'est le fruit et l'aboutissement d'un travail et d'une coopération entre trois collectivités, entre élus et techniciens, qui a permis d'identifier et de repérer un acteur ayant à la fois des valeurs, les valeurs de l'économie sociale et solidaire et les compétences pour animer cet outil : cet outil de promotion de l'économie sociale et solidaire.

J'en profite donc aussi pour rappeler que la dynamique du territoire autour des acteurs de l'économie sociale et solidaire, est soutenue depuis plusieurs années : depuis 2001, nous avons d'ailleurs une délégation en matière d'économie sociale et solidaire.

Très souvent en Commission, je suis interpellée sur les délibérations qui passent sur ces sujets, sur ces associations : je tiens à dire que très prochainement, une délibération cadre vous sera soumise en Commission, sans vote de subvention, avec les axes stratégiques en matière d'économie sociale et solidaire, comme nous l'avons au Grand Lyon, qui sont trois volets : la promotion et la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire, le soutien au mode d'entreprendre autrement et enfin la promotion de l'achat responsable.

Donc avis favorable de la Commission.

Mme CHEVALLIER Françoise : Mme Baume n'est plus là et nous allons retirer notre intervention car nous voulions faire une intervention générale sur l'importance de l'économie sociale et solidaire : nous aurons d'autres occasions de le faire. Je vous remercie.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, nous étions il y a quelques jours avec des élus du 7^e arrondissement, Sarah Peillon, Romain Blachier, Françoise Rivoire, mais aussi Dounia Besson, chez Locaux Motiv', pour signer cette convention qui fait de Locaux Motiv' un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire.

Nous avons pu mesurer que le travail que nous menons avec Dounia Besson à la Ville de Lyon, avec le Grand Lyon, a du sens et correspond à une évolution forte de l'économie sociale et solidaire.

Des acteurs dynamiques qui refusent l'entre soi, qui ne souhaitent plus rester dans la réserve d'indiens où certains rêvaient de les maintenir.

Nous avons aujourd'hui des acteurs, entrepreneurs, créateurs d'entreprises, créateurs d'activités fidèles aux valeurs de l'économie sociale et solidaire, notamment sur la gouvernance et le partage équitable du fruit de leur travail, mais des acteurs qui, quelque soit le secteur, s'inscrivent dans une dynamique entrepreneuriale. Ce sont des acteurs qui œuvrent avec nous pour décloisonner l'économie sociale et solidaire et l'économie traditionnelle.

Certains grands groupes, des PME, vont chercher dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale, mais aussi les services qu'elles ne trouvent pas ou plus dans le secteur traditionnel. Certains acteurs de l'économie sociale et solidaire vont chercher le développement nécessaire à leur activité dans l'économie traditionnelle.

La naissance de la Métropole est vécue comme une opportunité de développement pour l'économie sociale et solidaire, car les acteurs ont repéré des axes forts, notamment dans le service à la personne et ils reconnaissent déjà notre capacité à mettre en lien les acteurs économiques, tous les acteurs économiques.

Dans l'économie sociale et solidaire par le passé -et ce n'est pas moi qui le dit, mais Cyril Krichmar, Vice-Président à la Région, en charge de l'économie sociale et solidaire- les acteurs prenaient 90 % de leur temps à discuter du périmètre de l'économie sociale et solidaire et 10 % à discuter du contenu.

Aujourd'hui, avec la nouvelle loi sur l'économie sociale et solidaire, le travail est mené par la Ville de Lyon et le Grand Lyon, mais aussi d'autres communes, en pointe sur notre agglomération, pour décroquer l'économie sociale et solidaire avec l'économie traditionnelle. Nous passons enfin 90 % de notre temps à discuter du contenu, c'est-à-dire le développement des activités et avec les acteurs du développement de l'emploi dans cette économie sociale et solidaire, parfaitement intégrée à notre stratégie de développement économique.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/647 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Epi Centre pour son fonctionnement (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Ce dossier concerne l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Association Epi Centre pour son fonctionnement.

Une épicerie sociale et solidaire qui est soutenue dans le cadre de notre stratégie en matière d'alimentation durable pour tous. Nous soutenons notamment une autre épicerie sociale et solidaire et nous considérons que ces structures sont complètement adaptées aux besoins des territoires et sont complètement intégrées aux territoires. Avis favorable de la Commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Ce rapport qui concerne l'épicerie sociale et solidaire «Epi Centre» illustre le développement nécessaire d'une nouvelle forme d'économie dans notre Ville : une économie plus circulaire, plus solidaire, qui fait appel à de nouveaux modes de production, comme de consommation. Oui, les formes économiques sont en train de changer : il faut en tenir compte d'ailleurs, Monsieur le Maire, si vous voulez maintenir une proposition de commerces et de services aux habitants en proximité.

Ainsi, nous pensons que quand la collectivité possède des terrains d'une part, comme c'est parfois le cas : on en parlait tout à l'heure, et des opérateurs publics, et bien la collectivité se doit de promouvoir, de manière encore plus volontariste et plus ambitieuse, cette nouvelle forme d'économie.

D'autre part, et pour ce qui concerne plus spécifiquement les épiceries sociales et solidaires, nous aurions aimé, à l'occasion de ce rapport, qu'aux côtés des budgets de Mme Dounia Besson, puissent être mobilisés les budgets d'action sociale de notre Ville. Encore faudrait-il que Mme Ait-Maten ait un budget suffisant, y compris en 2015 pour avoir une telle marge de manœuvre. Et en tout cas, il ne serait pas question pour nous, de voir dans les exercices à venir, baisser le budget d'Action sociale de notre Ville. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/665 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Université Lyon 2 pour le soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Université Lyon 2, pour le soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire, à la fois pour permettre la formation des Adjoints d'arrondissement et des agents de la collectivité et pour également continuer à sensibiliser, en organisant en partenariat avec l'Université Lyon 2, une conférence autour de l'économie sociale et solidaire. Avis favorable de la Commission.

Mme BLEY Antonia : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à propos de l'économie sociale et solidaire, nous partons d'un constat connu de tous, je crois : cette branche de l'économie qui proclame son

attachement à la défense des intérêts sociaux et environnementaux, représente aujourd'hui quelques 12 % des emplois dans notre région et ne cesse de se développer, alors que l'économie générale peine.

Elle concerne maintenant toutes les branches de l'activité économique, même les secteurs les plus concurrentiels : de la coopération de production, à la banque, en passant par la mutuelle d'assurances et le laboratoire de recherches.

Elle présente en outre, l'avantage d'être attractive pour la jeunesse lyonnaise, en comptant, selon une étude de l'INSEE de 2011, 41 % de moins de 30 ans dans ses rangs. Notre soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire de l'Université Lyon 2, est une manière de valoriser ce devenir durable. A une époque où la précarité est devenue la norme de l'embauche, c'est un modèle économique porteur de sens, de stabilité et de progrès social.

Et notre soutien est légitime, car l'économie sociale et solidaire constitue un fructueux levier de développement et un terreau fertile pour les innovations. Elle est un facilitateur de premier ordre pour les émergences, comme pour l'ancrage de l'économie au cœur de la vie sociale.

Nous pensons cependant qu'elle doit se développer en harmonie avec l'économie générale, sans étanchéité et dans la plus grande souplesse, agissant comme un ferment, initiant des pratiques nouvelles, catalysant des initiatives entrepreneuriales, tout en gardant ses caps sociaux et environnementaux. Dans cette perspective, le rôle de la Ville de Lyon, que nous saluons, est fondamental.

En cette période de contraintes, il faut continuer, comme le fait Dounia Besson tous les jours, de signifier à ces acteurs, que nous comptons aussi sur eux, pour la construction de l'attractivité, non seulement de notre Ville, mais aussi, demain, de la Métropole. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/659 - Attribution d'une subvention de 15000 euros à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, pour l'organisation de la Biennale Européenne de l'Artisanat (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, je vous remercie. Ce rapport pour la Biennale, qui a reçu un avis favorable de la Commission, nous a permis d'assister la semaine dernière à une manifestation parfaitement réussie, sur quatre jours, avec une mise à l'honneur des métiers et du savoir-faire de la transmission. Vous avez pu l'inaugurer, Monsieur le Maire, le vendredi 21 novembre dernier.

Nous avons pu voir à quel point les métiers étaient riches, vivants avec une tonalité particulière européenne et un accent fort sur les apprentis. On a pu également remarquer à quel point l'excellence avait été saluée avec la remise des trophées à laquelle nous étions présents avec M. Kimelfeld.

La ville ne peut que se féliciter d'un tel partenariat, puisque c'est vraiment une manifestation qui permet de faire le point et de mettre un focus sur les artisans qui représentent une part importante de notre cité et une richesse économique particulièrement à saluer, d'autant que la ville a également un partenariat fort avec les métiers d'excellence et les métiers d'art que nous accompagnons, notamment lors du lancement du site internet qui s'est effectué il y a peu.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Très rapidement, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme j'ai beaucoup entendu parler d'économie de proximité cet après-midi, je voudrais rappeler que cette économie est soutenue par la ville.

Et notre soutien à cette biennale s'inscrit dans un soutien global, et de la Ville et du Grand Lyon, à l'économie de proximité, notamment à la création d'entreprise avec l'espace futur artisan animé par la Chambre des Métiers. Mais c'est aussi un engagement que nous avons avec Michel Le Faou et Fouziya Bouzerda sous votre impulsion Monsieur le Maire, de maintenir et de développer des surfaces d'activités en centre ville. Cela fait partie des objectifs majeurs que s'est fixé le Grand Lyon dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat.

On pourrait dire que le parc d'activités Greenopolis, mais aussi l'action que nous avons menée sur le bas des Pentes, sont deux modèles exemplaires du maintien des activités artisanales et commerciales en

centre ville. Cela montre que la volonté politique conjuguée à une bonne coopération avec les forces économiques produit des résultats concrets.

Nous travaillons aujourd'hui de la même manière sur la partie Est de Gerland pour préserver du foncier pour des activités artisanales.

Les artisans et les commerçants sont au centre de notre attention, y compris par un soutien concret aux filières. On le verra d'ailleurs par une délibération suivante, sur la filière boulangerie. Et notre soutien plein et entier à cette biennale est un signe supplémentaire de notre attachement à l'artisanat et à l'économie de proximité. C'est surtout un soutien, mais c'est surtout une action que nous menons ensemble. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

2014/664 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et Animations 2014 - Attribution de subventions d'un montant total de 37 814 euros -Illuminations- et 13 665 euros -Animations- aux Associations de Commerçants (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Il s'agit du deuxième rapport sur les illuminations. Nous en avons passé un au précédent Conseil.

Vous savez que nous accompagnons les associations de commerçants afin de leur permettre d'illuminer les commerces et les rues aux abords de leurs commerces pour maintenir l'activité. Nous les accompagnons également à l'occasion des animations qu'ils portent sur notre territoire.

A cette occasion là, nous présentons le deuxième volet. Je rappelle que pour cette édition de fin d'année, nous allons accompagner 28 associations de commerçants, donc c'est une progression. Nous avons réussi par ailleurs à travailler avec elles pour mutualiser le coût de ces illuminations pour leur permettre effectivement d'effectuer plus d'illuminations à moindre coût.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quelques mots rapides pour expliquer notre vote favorable sur les illuminations et sur l'aide aux commerçants.

J'en profiterai pour vous rappeler, j'ai le mérite de la constance, j'espère être entendu un jour, d'essayer de programmer cette fête des arts lumineux qui est magnifique, nous sommes admiratifs de tout cela, un petit peu avant le 8 décembre, pourquoi pas du 4 au 7 décembre. Cela ne coûterait pas cher, comme dirait un ancien Président de la République. En tout cas, cela pourrait résoudre pas mal de problèmes de conscience puisque certains Lyonnais trouvent que le 8 décembre à Lyon, sans le festival des arts lumineux ou en tout cas, juste après, serait préférable.

Je ne vois pas en quoi cela peu gêner la fête. Vous le dites vous-même, il n'y a pas d'incompatibilité entre les deux.

Je voudrais aussi vous dire, si comme vous le déclarez dans la presse, « pour vous le 8 décembre est un moment de poésie avant tout », souffrez aussi que pour d'autres ce soit un moment de dévotion et de simplicité. La poésie et la dévotion ne sont pas incompatibles, j'en suis sûr.

Je voudrais aussi me permettre, Monsieur le Maire, comme c'est la dernière intervention du jour, en tout cas pour moi, de vous inviter au 15^e congrès du Front National qui se déroulera dans notre belle ville, si vous ne faites rien samedi 29 et dimanche 30 novembre, vous êtes cordialement invité et vous serez bien reçu j'en suis sûr. Je vous remercie.

(Rires.)

M. LE MAIRE : Je veux simplement dire à M. Boudot que samedi soir j'étais à un dîner organisé par « les petits frères des pauvres » et qu'ils étaient encore enthousiastes de la façon dont les lumignons du cœur leur avaient permis de développer leurs activités et d'avoir une reconnaissance dans la cité.

Je pense que s'ils ont cette reconnaissance, c'est aussi parce qu'on a lié la Fête des lumières et le 8 décembre dont nous pensons toujours, et c'est pour cela que nous faisons les lumignons du cœur le 8 décembre, qu'elle a un caractère particulier. Cette année, ce sera pour les 150 ans de la Croix Rouge.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

2014/646 - Attribution d'une subvention de 6 450 euros à la Coopérative le Groupement Régional pour une Alimentation de Proximité -GRAP- : ingénierie de projet et soutien à l'activité économique de la filière alimentaire et restauration bio-locale (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté)

2014/648 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Anciela pour son projet de recherche-action sur les parcours d'engagement citoyen et son programme de formations ouvertes (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté)
(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et M. Boudot ont voté contre.)

2014/657 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire pour son fonctionnement (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté)
(M. Boudot a voté contre.)

2014/671 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association Habicoop pour la sensibilisation et l'incubation de projets coopératifs d'habitants à Lyon (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

(Adopté)
(M. Boudot a voté contre.)

2014/660 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône pour le développement et l'animation de la filière de la boulangerie (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Comme évoqué précédemment par M. Kimelfeld, c'est un avis favorable pour ce dossier. La ville soutien les filières et soutient effectivement les métiers de l'artisanat. Dans ce cadre nous vous proposons une subvention de 10 000 euros à la Chambre Syndicale de la Boulangerie du Rhône.

Je vous rappelle qu'il y a peu, nous accueillions, au sein de l'Hôtel de Ville, le concours de la meilleure baguette et que c'est un jeune lauréat de 24 ans qui a été primé à cette occasion, ce qui permet de voir à quel point, effectivement, cette filière est dynamique.

Nous l'accompagnons à l'occasion de plusieurs autres opérations et la ville maintient son soutien à l'ensemble de ces filières.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2014/687 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable pour cette délibération qui porte sur la modification du tableau des effectifs, Monsieur le Maire.

Mme BAUGUIL Véronique : Je vais faire cette dernière intervention que j'ai essayé de réduire un peu.

Monsieur le Maire, le sujet des Relations Humaines de la ville est tellement vaste qu'on pourrait l'aborder sans fin et sous plusieurs aspects. Nous pourrions, par exemple, relever que vous augmentez un collaborateur du Maire du 4^e arrondissement alors que nous attendons toujours le tableau de la répartition et des rémunérations des membres du Cabinet afin de savoir si nous sommes tous traités sur un pied d'égalité, ce dont je doute, compte tenu de votre réticence à nous transmettre l'information.

Le dernier bilan social de la ville qui nous a été présenté en Commission est un document de qualité qui donne une photographie des services et fait état de plusieurs défis dans la gestion des ressources humaines (l'absentéisme, le vieillissement des agents). C'est un sujet sur lequel nous vous avons déjà interpellé.

Les modes de vie changent radicalement, les besoins des usagers évoluent. Les technologies numériques se diffusent et bouleversent le fonctionnement des organisations.

Il faut insuffler un vent d'innovation dans les ressources humaines sous peine d'accroître encore davantage l'écart avec les pratiques qui existent ailleurs. Un exemple : les pratiques d'individualisation de la rémunération, comme la rémunération des performances, se sont largement répandues dans le privé depuis les années 1970. Elles sont devenues un élément indispensable de gestion des ressources humaines dans les entreprises.

Certes, la logique est différente me direz-vous. Mais cette individualisation peut se décliner dans le public avec les régimes indemnitaires par la modulation possible des montants attribués, d'un agent à l'autre, d'une année à l'autre, d'un mois à l'autre.

Malgré le sens de l'intérêt général souvent élevé de nos fonctionnaires, il n'y a pas de reconnaissance de la contribution et du mérite individuel.

Le régime indemnitaire demeure fixé en fonction du grade et des fonctions, davantage qu'à partir de l'implication au travail. Quant à la suppression des « quotas » d'avancement, elle ne s'est pas traduite par une individualisation des promotions.

Dans la fonction publique territoriale, les régimes indemnitaires représentent en moyenne 18,6 % du salaire des fonctionnaires territoriaux, 20 % dans les collectivités locales.

De même, depuis 2010, il existe une prime de fonction et de résultats propre au secteur public qui peut permettre une politique de rémunération plus individualisée. C'est un des leviers à activer.

Pour l'instant, nos responsables administratifs ne sont ni suffisamment outillés, ni suffisamment incités à avoir une politique managériale digne de ce nom.

La GRH reste peu motivante, peu reconnaissante pour les agents. On est de fait, dans une gestion administrative des personnels là où est nécessaire une véritable politique des ressources humaines.

La culture du dialogue social doit être introduite dans les directions, tant au niveau central que déconcentré. Pour ce faire, il faut redonner des marges de manœuvre aux cadres.

Cette innovation dans les ressources humaines que nous appelons de nos vœux est pour nous indissociable d'une innovation des services publics municipaux avec, je ne donnerai que deux exemples :

- d'autres modes de gestion que le tout municipal. La délégation de service public (DSP) fonctionne déjà efficacement en France pour les crèches, les piscines, par exemple ;

- un autre exemple, des horaires plus en phase avec les besoins pour certains services comme les piscines ou les bibliothèques. Malgré leur amplitude horaire, ils ne permettent pas de répondre à l'ensemble des demandes des usagers.

Je vous fais grâce des deux autres exemples que nous avons.

La ville doit se mettre en mode « innovation » malgré les contraintes budgétaires, les mutations sociales et la révolution numérique qui impliquent un changement de paradigme.

Avec les nouveaux syndicats issus des prochaines élections professionnelles et la métropole, c'est le moment où jamais d'ouvrir ce chantier. Est-ce qu'en avril 2015, vous pourriez nous présenter un plan ? Bien sûr pas ce soir, nous avons trop faim !

M. LE MAIRE : J'allais m'y mettre en fin de soirée. Ce soir je vais me contenter d'aller promouvoir le musée Ambert qui était un grand innovateur.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

2014/663 - Nouvelles règles de gratification des stagiaires de l'enseignement à la Ville de Lyon (Délégation Générale aux ressources humaines)

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Je vois que ce sont les nouvelles règles de gratification des stagiaires de l'enseignement à la Ville de Lyon. Nous sommes peut-être dans l'innovation.

M. CLAISSE Gérard, Adjoint : Nous améliorons leurs indemnités par le biais de cette délibération.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

Nous en avons terminé.

(La séance est levée à 20h40.)